VENDREDI 14 FÉVRIER 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1821
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Élections Chambres : stabilité préservée









Au terme d'un scrutin qui s'est étalé sur un mois, les élections aux Chambres d'agriculture ont rendu leur verdict. Pour la Nièvre, la Côte-d'Or et l'Yonne, les listes FDSEA-JA l'ont emporté. De nouvelles équipes vont désormais se mettre en place et au travail car les défis ne manquent pas… *PAGES 4, 5 ET 6*



P.10

PRODUCTIONS *Élevage*

Prédation // *« Nous ne faisons pas ce métier pour voir ça »*



L. Jung/Terres Inovia

P.13

PRODUCTIONS *Cultures*

Colza // Adapter la fertilisation azotée et soufrée à l'année



P.16

DOSSIER

Spécial ressources en eau





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ÉLECTIONS CHAMBRE D'AGRICULTURE : LA LISTE FDSEA/JA DE L'YONNE CONSERVE SES 14 SIÈGES

.05 ÉLECTIONS EN CÔTE-D'OR : UNE CONFIANCE RENOUVELÉE

.06 ÉLECTIONS CHAMBRE : LES RÉSULTATS POUR LA NIÈVRE

.07 SALON DE L'AGRICULTURE : CES ICAUNAIS QUI REPRÉSENTERONT FIÈREMENT LEUR DÉPARTEMENT

.08 DÉGÂTS DE GIBIER : LES COCHONS, DÉJÀ DANS LE MAÏS

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 AVICULTURE ET CUNICULTURE : PLUMES ET POILS À L'HONNEUR

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 PRÉDATION : *« NOUS NE FAISONS PAS CE MÉTIER POUR VOIR ÇA »*

.11 4e MOIS DU REPRODUCTEUR : *« LAISSEZ-VOUS TENTER »*

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 LUTTE CONTRE LE CHARANÇON DE LA TIGE DU COLZA : SURVEILLEZ SON ARRIVÉE POUR UN POSITIONNEMENT INSECTICIDE OPTIMAL

.13 COLZA : ADAPTER LA FERTILISATION AZOTÉE ET SOUFRÉE À L'ANNÉE

PRODUCTIONS // VIGNE

.14 CESSION D'EXPLOITATION : UNE FISCALITÉ QUI RENFORCE LE MODÈLE FAMILIAL

.15 INTERPROFESSION DES VINS DE BOURGOGNE : DES « INFLUENCEURS » TECHNIQUES

DOSSIER // RESSOURCES EN EAU

.16 SOUTENIR LA RESSOURCE : AIDER LA NATURE À RECHARGER LES NAPPES

.17 SÉCURISER : VERS UN STOCKAGE DE PLUS EN PLUS NATUREL DE L'EAU

.18 UNE QUESTION SANITAIRE : VIGILANCE SUR LA QUALITÉ DES EAUX

RURALITÉ // SOCIAL // TERRITOIRES

.19 COMPOST NIVERNAIS : UNE UTILISATION À ENVISAGER

.20 DÉMOGRAPHIE : POPULATION RURALE EN BAISSE EN BFC

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.29 ÉCONOMIE & GESTION

MAGAZINE // CONSOMMATION // LOISIRS // OXYGÈNE

.30 LA CHASSE AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE EST TOUJOURS OUVERTE

.31 TÉLÉVISION : LA VOCATION AGRICOLE ET CE QU'ELLE DEVIENT…

.32 PLUS BELLE LA NUIT AVEC LES PLANTES BIOLUMINESCENTES



// LE DESSIN

// EN BREF

Agrivoltaïsme Une proposition de loi transpartisane limite les projets à 5 MWc

Une proposition de loi (PPL) transpartisane, sur le point d'être déposée par le député Pascal Lecamp (Les Démocrates, Vienne), et qu'Agra presse a pu consulter, vise un « partage territorial de la valeur agrivoltaïque », limitant la puissance des installations et proposant un fonds de redistribution. Selon le texte, *« une installation agrivoltaïque ne peut dépasser une puissance installée de 5 MWc par exploitation »*. Des limites existent déjà via les chartes départementales, portées par les chambres d'agriculture, mais restent très disparates (de 1 MWc en Bretagne à 50 MWc en Haute-Marne), d'après notre enquête. La PPL propose un fonds de redistribution territorial « en faveur des projets visant à la structuration économique des filières agricoles, à l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques ou à la transition agroécologique ». Un autre volet porte sur la *« sécurisation juridique »* des contrats. Entre le propriétaire et le producteur agrivoltaïque, un bail emphytéotique doit être conclu, selon le texte, ajoutant que *« le propriétaire est rémunéré par l'énergéticien, dans la limite maximale de la rémunération octroyée à l'agriculteur »*. Entre le producteur agrivoltaïque et le preneur, la convention-cadre s'accompagne d'*« un cahier des charges et des servitudes »* relatives à *« l'entretien et à la conservation, les services rendus à la production agricole, les servitudes »*.

Protéagineux Recul des surfaces de pois d'hiver, progression de la féverole

Thierry Momont, président de la section céréales à paille et protéagineux de la Semae (interprofession des semenciers), a déclaré, lors de la Rencontre Filière Semences à Paris le 6 février, que les surfaces hexagonales de pois d'hiver *« seraient divisées par deux »* entre 2023 (récolte 2024) et 2024 (récolte 2025). Plus en détail, elles tomberaient à 30 000 ha cette année, contre 60 000 ha l'an passé. Les semenciers tablent sur un chiffre de 100 000 ha à 120 000 ha tous pois confondus (hiver et printemps). Mais ces projections sont susceptibles d'évoluer fortement, en fonction des conditions climatiques du printemps. *« Il se pourrait qu'on atteigne à peine les 100 000 ha au total. Le temps humide n'est guère favorable aux implantations de printemps. Heureusement qu'il s'est arrêté de pleuvoir »*, alerte le président. Selon le ministère de l'Agriculture (Agreste), elles s'élevaient à 163 000 ha l'an dernier. En revanche, la féverole, moins sensible aux excès d'eau, verrait sa sole d'hiver progresser annuellement. *« Elle doublerait, passant d'environ 30 000 ha à 55 000 ha voire 60 000 ha »*, se réjouit Thierry Momont. Environ 1/3 reste à semer au printemps. Agreste estimait la surface nationale l'an dernier, variétés d'hiver et de printemps confondues, à 78 000 ha.

Loup Les conditions de tir des éleveurs bovins précisées dans un arrêté

Un arrêté publié le 8 février au Journal officiel précise les conditions dans lesquelles les éleveurs de bovins peuvent demander des tirs dérogatoires contre les loups, dont la présence s'est étendue en France. Selon les précisions du ministère de la Transition écologique à l'AFP, les éleveurs de troupeaux bovins et/ou équins pourront bénéficier de dérogations préfectorales de tir du loup sous conditions, si leur troupeau a subi au moins une prédation par le loup dans les 12 derniers mois. Le texte précise que l'octroi de ces dérogations se fait *« sous réserve de démarches engagées* (par les éleveurs, ndlr) *en matière de réduction de vulnérabilité attestées par le préfet »*, comme l'installation de clôture par exemple. L'arrêté *« clarifie la manière dont les éleveurs bovins et équins peuvent accéder à des tirs dérogatoires lorsqu'ils sont victimes d'une attaque du fait de l'augmentation de la population de loups et de leur plus grande présence sur le territoire »*, a-t-on expliqué. *« En raison des difficultés de protection des troupeaux bovins et équins, l'accès à des autorisations de tir pour ces éleveurs est fortement limité et a donné lieu à de nombreux contentieux témoignant de la fragilité du cadre juridique »* qui prévalait jusqu'alors, a expliqué le ministère.

// EN IMAGE

Aléas climatiques 100 millions d'euros mobilisés en Europe

C'est le 19 février que la Commission européenne va examiner la répartition de l'enveloppe de 100 millions d'euros qu'elle entend débloquer pour répondre aux aléas climatiques qui ont touché le Vieux Continent. Ces fonds qui sont pris sur la réserve agricole de la Pac (« réserve de crise ») devraient cibler en priorité les Espagnols, particulièrement la région de Valence qui a connu des inondations meurtrières du 28 au 29 octobre 2024. Celles-ci ont ravagé une immense partie de la production locale. La Commission prévoit d'allouer 68 M€ au gouvernement de Pedro Sanchez. Elle compte débloquer 16,20 M€ pour la Hongrie, 6,70 M€ pour la Croatie et 3,50 M€ pour Chypre qui ont subi des vagues de chaleur et la sécheresse. Par ailleurs, 4,20 M€ sont prévus pour la Lettonie victime de pluies et de gel. Les États concernés pourraient être autorisés à abonder leurs enveloppes pour compenser les pertes économiques des exploitations agricoles.



CaptureX

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// LETTRE OUVERTE DES JA BFC

Une inaction du Conseil régional qui nous asphyxie

Les jeunes agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté déplorent, dans cette lettre ouverte, l'incapacité du Conseil régional à répondre aux attentes sur le dossier toujours pendant du Feader.

Nous, Jeunes Agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté, prenons aujourd'hui encore la plume pour exprimer notre colère face à une situation inacceptable. Depuis des mois, nous attendons désespérément le versement des crédits Feader, fonds essentiels pour moderniser nos exploitations et assurer la pérennité de notre agriculture. Ces aides, censées nous soutenir, restent bloquées dans les méandres de l'administration régionale. À cause de votre inaction, nous sommes en train d'étouffer. Pourtant un plan de sortie de crise a été voté en décembre 2024 et nous louons ce plan ambitieux. Malgré tout, les agriculteurs nous font encore et toujours des remontées d'incompréhension de vos services, de règles non établies, de changement d'éligibilité des projets, d'incompréhension des messages reçus (quand ils en reçoivent). Concernant les projets déposés à partir de juin 2023, il n'y a toujours aucune validation. Les promesses, nous les avons entendues. Vous nous avez assuré que les dossiers seraient traités, que les fonds seraient débloqués. Pourtant, la réalité est tout autre : des retards abyssaux, des procédures incompréhensibles et un mépris total pour ceux qui nourrissent le pays. Chaque jour qui passe est une nouvelle entrave envers les agriculteurs qui ne peuvent pas investir, réparer leurs équipements, ou simplement maintenir leur



Thomas Lemée, président des JA de BFC (au micro)

activité. Témoignage illustrant l'inquiétude permanente et les situations déplorables auxquelles nous sommes confrontés : Florian, éleveur en Haute-Saône, a déposé un dossier d'aide pour des clôtures et l'aménagement d'un point de gestion de l'eau en juin 2023. Il attend toujours une validation de sa demande pour rénover son système. « *J'ai besoin de ce projet,* explique-t-il. *J'ai contracté des emprunts, engagé des travaux… et aujourd'hui, dès que je cherche à contacter le Conseil régional, je n'ai soit personne, soit des gens qui me répondent qu'on va me rappeler, mais personne ne me rappelle. Je suis baladé sans rien comprendre. On me dit que mon dossier n'est pas complet car il me faut un permis de construire. Je leur précise à la lecture du règlement qu'il me semble que ce n'est pas nécessaire. On me répond qu'en effet, je n'ai pas besoin de permis de construire, et six mois plus tard je reçois un mail pour me dire que mon projet ne peut plus voir le jour car je n'ai pas déposé à temps le permis de construire. On marche sur la tête ! Je suis désespéré et je ne sais plus quoi faire pour que cela avance.* » Florian n'est pas un cas isolé. Derrière chaque dossier en attente, il y a un agriculteur en souffrance, une famille qui craint pour son avenir, une exploitation qui risque de disparaître. Comment pouvez-vous rester sourds face à cette détresse ? Comment justifiez-vous ce blocage qui condamne nos exploitations ? Nous exigeons des actes, plus de discours ! Nous demandons dans les plus brefs délais la réception des conventions papiers par les porteurs de projet pour qu'ils puissent enfin continuer. Nous n'acceptons pas d'attendre juillet 2025 pour avoir un logiciel en ordre de marche. Une CRP a été annoncée en mars 2025 pour avancer les projets déposés fin 2023. Il est impératif que les conventions soient envoyées à la suite. Trop, c'est trop ! Nous refusons d'être les victimes de votre incompétence bureaucratique. Il est temps d'agir avant qu'il ne soit trop tard. Nous ne pouvons plus attendre.

Exergue : « *Les promesses, nous les avons entendues. Vous nous avez assuré que les dossiers seraient traités, que les fonds seraient débloqués. Pourtant, la réalité est tout autre* ».

Les JA de Côte-d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de la Haute-Saône, de Saône-et-Loire, de l'Yonne, du Territoire de Belfort et de Bourgogne Franche-Comté.

Le Conseil régional rappelé à ses obligations // FEADER

Le bureau de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, réuni le 20 janvier, a fait le point sur la programmation en cours du Feader et sur les appels à projet à venir.

Les élus ont rappelé la nécessité pour le Conseil régional de BFC de respecter ses engagements, et d'assurer le déploiement fluide et performant de la nouvelle programmation ouverte depuis le 1er janvier 2023, et dont la gestion lui incombe pleinement. Les organisations d'élevage et la FRCuma, signataires, s'associent à la démarche, et soutiennent la position prise. À ce titre, les agriculteurs doivent pouvoir impérativement :

- Disposer de leurs conventions signées, seul document officiel accepté par les banques pour permettre le financement de leurs projets. L'absence de ce document plus d'un an après le dépôt des dossiers fragilise gravement de nombreuses exploitations de Bourgogne Franche-Comté, et les place anormalement en insécurité voire en difficultés financières.
- Accéder beaucoup plus facilement à des réponses fiables concernant leurs différentes interrogations, qui restent à ce stade nombreuses.
- Être soulagés d'un excès de complexité administrative ; cela s'illustre notamment pour les Cuma, qui doivent fournir des pièces concernant pourtant exclusivement les exploitations agricoles.

Par ailleurs, s'agissant des prochains appels à projets, le bureau de la Chambre régionale d'agriculture souligne que des propositions ont été solidement travaillées avec les techniciens experts et leurs élus référents. Ce travail important intègre les engagements formellement exprimés par la présidente du Conseil régional le 10 juillet dernier, en présence du Préfet de région. Dans ce cadre, les critères de sélection des projets s'articulent autour des principes suivants :

- Un allègement administratif significatif des grilles de sélection
- Une adaptation permettant aux filières « viandes blanches » de bénéficier enfin des aides au même titre que les autres filières d'élevage. Cette demande, portée par la profession depuis fin 2022, se justifie notamment, faut-il le rappeler, par une production déficitaire dans notre région BFC par rapport aux besoins avérés de consommation locale.
- Pour les matériels agricoles, ouvrir l'accès aux équipements d'occasion et limiter le nombre de devis pour des équipements fabriqués par peu de constructeurs.

S'agissant de l'ancienne programmation 2014-2022, et sur la base des dernières informations communiquées, les conseillers, au contact des agriculteurs porteurs de projet, restent très inquiets de la complexité de l'instruction des nombreux dossiers qui sont à ce jour toujours en attente de traitement. Particulièrement préoccupés par l'état d'avancement de leur dossier personnel, nombreux sont les agriculteurs qui s'interrogent s'ils pourront bénéficier comme auparavant de ces financements contribuant au développement et à l'adaptation de leur exploitation. Voulu dans le cadre d'une politique européenne, ce 2e pilier de la PAC est un dispositif structurant et déterminant pour l'économie du secteur agricole de notre région. Il ne peut rester en souffrance.

Chambre régionale d'agriculture BFC



// ÉLECTIONS CHAMBRE D'AGRICULTURE

La liste FDSEA/JA conserve ses 14 sièges

Le verdict des urnes est tombé pour les élections des Chambres d'agriculture. Dans l'Yonne, la liste FDSEA/JA conserve ses 14 sièges sur 18 (pour le collège 1) en session en obtenant 49,31 % des suffrages.



Les résultats des élections à la Chambre d'agriculture ont été rendus le jeudi 6 février, en préfecture. La liste FDSEA/JA obtient 49,31 % des suffrages lui permettant de conserver 14 sièges sur 18 en session, pour le collège 1.

Les résultats des élections à la Chambre d'agriculture ont été rendus le jeudi 6 février, dans toute la France. Dans l'Yonne, au terme d'une journée de dépouillement des votes papiers et électroniques, en préfecture, le verdict est tombé : la liste FDSEA/JA obtient 49,31 % des suffrages (sur 1 547 votants) lui permettant de conserver 14 sièges sur 18 en session, pour le collège 1. La coordination rurale obtient, quant à elle, 3 sièges avec 34,74 % des voix (1 de plus qu'en 2019), et la confédération paysanne 1 siège avec 15,95 % des voix (1 de moins qu'aux dernières élections).

Si la participation générale, tous collèges confondus, reste faible, avec 28,18 %, elle prend 6 points de plus au niveau du collège 1, celui des chefs d'exploitation et assimilés, s'élevant à 45,77 % contre 39,38 % en 2019.

Il faudra désormais attendre le mardi 18 février pour savoir si Arnaud Delestre, candidat à sa propre réélection, sera reconduit à la présidence de la Chambre d'agriculture départementale.

Christopher Levé

La réaction des présidents JA et FDSEA

Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne :

« On est satisfait de remporter ces élections et de conserver les 14 sièges que l'on avait auparavant. Il y a tout de même un peu de changement puisque la Confédération paysanne perd un siège pendant que la Coordination rurale en gagne un. Je tiens à remercier tous ceux qui ont œuvré pour nous permettre de gagner ces élections. À la Chambre d'agriculture, on continuera à travailler avec nos collègues des autres syndicats.

On s'est battu pour conserver la Chambre d'agriculture. On avait tablé sur un renouvellement de liste. Certains sont partis à la retraite et je tiens aussi à les remercier pour leur investissement durant toutes ces années. On a pas mal de jeunes qui arrivent, qui s'engagent, ainsi que plus de viticulteurs.

Les élections ne sont pas une fin mais plutôt le début d'un travail sur le mandat qui vient, qui est de 6 ans. La prochaine étape est le 18 février avec l'élection du président.

Ces élections à la Chambre d'agriculture sont les élections qui servent à l'État pour mesurer notre représentativité et qui fait que l'on est plus ou moins écouté. Le fait de remporter ces élections fait qu'il y aura une oreille attentive de la part de notre préfet départemental, de l'administration et des parlementaires vis-à-vis des demandes, idées, revendications de notre syndicat ».

Charles Baracco, président des Jeunes agriculteurs de l'Yonne :

« On conserve nos 14 sièges, ce qui est déjà une bonne nouvelle. Sur l'Yonne, on a fait ce que l'on pouvait pour faire le travail et on peut remercier tous nos adhérents et l'ensemble des agriculteurs qui ont voté pour notre liste FDSEA/JA et qui nous font confiance. Je pense qu'on a présenté des gens sérieux sur cette liste, qui sont convaincus de nos valeurs et qui ont envie de s'engager sur les 6 prochaines années.

Content du résultat, le travail a payé et cela récompense quelque part les 6 dernières années où on a essayé de travailler dossier par dossier le plus sérieusement possible.

On a pas mal de jeunes qui intègrent la session, ce qui montre leur investissement. Le renouvellement des générations est un enjeu capital, c'est un dossier qui est toujours sur le feu. C'est aussi pour cela que l'on voulait incarner un certain renouveau à travers ces jeunes candidatures, afin de montrer que la jeune génération prend son rôle à cœur et a envie de s'engager pour son propre avenir.

On s'est battu pour gagner ces élections et pour faire voter un maximum de gens car il y a un enjeu de représentativité auprès de nos instances. Le fait de voir que les gens se sont mobilisés pour notre liste conforte, sans en abuser, une certaine légitimité pour faire entendre nos droits et nos convictions. À nous désormais de ne pas décevoir nos électeurs ».

Les résultats par collège

Collège 1 (chefs d'exploitation et assimilés) : 18 sièges :
- FDSEA/JA : 14 sièges : Charles Baracco, Damien Brayotel (élu régional), Stéphanie Futaully, Arnaud Delestre, Jean-Baptiste Thibaut, Mélanie Varache, Julien Plantié, Guillaume Goux, Alicia Chatelain, Éric Saison, Frédéric Blin, Pascaline Poncet, Antoine Vax, Roch Gounot.
- Coordination rurale : 3 sièges : Xavier Debreuve (élu régional), Laurence Rozan Godin (élue régionale), Fabrice Trottier.
- Confédération paysanne : 1 siège : Fanny Collin (élue régionale).

Collège 2 (propriétaires et usufruitiers) : 1 siège :
- FDSEA/JA : Étienne Henriot.

Collège 3A (salariés de la production agricole) : 3 sièges :
- CFTC Fédération agriculture : 2 sièges : Caiyz Has, Ludovic Ladoué.
- CGT : 1 siège : Aurélien Guttin.

Collège 3B (salariés des groupements professionnels agricoles) : 3 sièges :
- CFDT Agri-Agri : 2 sièges : Martine Delmotte, Gilles Lamidel.
- CGT : 1 siège Christophe Letot.

Collège 4 (anciens exploitants et assimilés) : 1 siège :
- FDSEA/JA : Jean-Luc Gennerat.

Collège 5A (coopératives de production agricole) : 1 siège :
- Fédération Cuma BFC : Mathieu Babut.

Collège 5B (autres coopératives et sociétés d'intérêt collectif agricole) : 3 sièges :
- FDSEA/JA : Walter Huré, Laurent Bonin, Maud Bourdon.

Collège 5C (caisses de Crédit Agricole) : 1 siège :
- Crédit Agricole Champagne-Bourgogne : Florence Lemaire Septier.

Collège 5D (caisses d'assurances mutuelles agricoles et caisses de mutualité sociale agricole) : 1 siège :
- MSA/Groupama : Hélène Dapvril.

Collège 5E (organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles ou de jeunes agriculteurs) : 1 siège :
- FDSEA/JA : Maxime Boucher.



Quelques minutes avant la réception des votes électroniques.



La liste FDSEA/JA arrive en tête dans le collège 1, celui des chefs d'exploitation et assimilés.

// ÉLECTIONS EN CÔTE-D'OR

21

Une confiance renouvelée

La FDSEA, les JA et la CAVB remportent les élections Chambre d'agriculture avec 58,77 % des voix.





Antoine Duthu et Jacques de Loisy ont remercié leurs électeurs sur internet.

Les résultats des élections ont été proclamés jeudi 6 février à la maison de l'agriculture de Bretenière, après plusieurs heures de dépouillement : la liste *« Tous ensemble nous sommes l'agriculture et la viticulture de Côte-d'Or »* emmenée par la FDSEA, les JA et la CAVB a remporté la mise avec 58,77 % des voix, devant la liste de la Coordination rurale (23,78 %) et celle de la Confédération paysanne (17,44 %).

« Dans un contexte de morosité économique et climatique, et après plus d'une année à nous mobiliser pour défendre les agriculteurs et viticulteurs de notre département, le taux de participation en progression traduit l'intérêt des agriculteurs et viticulteurs pour une Chambre d'agriculture qui les accompagne », a aussitôt communiqué le réseau FDSEA-JA21. Antoine Duthu, président des Jeunes agriculteurs, remercie les électeurs pour leur confiance : *« Cette meilleure participation par rapport à 2019 prouve que notre travail quotidien paye. Les hommes et des femmes présents sur notre liste et sont engagés sur notre territoire vont œuvrer ces six prochaines années pour des installations durables et rentables, sur l'ensemble de notre département »*.

Jacques de Loisy, président de la FDSEA, fortement pressenti pour le poste de président de la Chambre d'agriculture (réponse le 20 février) s'est lui aussi livré à des remerciements sous forme de vidéo : *« Cette mobilisation nous honore et nous oblige ! Notre réseau continuera de peser de tout son poids pour défendre une agriculture départementale dynamique, productive et rentable en travaillant avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux qui partagent cette vision. Nous serons à pied d'œuvre dans les jours à venir pour soutenir toutes les agricultures de production. Nous serons au rendez-vous »*.

AG

Résultats

Collège 1 (chefs d'exploitation et assimilés). Électeurs inscrits : 4303, votants : 1946, suffrages exprimés : 1909. FDSEA, JA, CAVB : 1122 (58,77%), coordination rurale : 454 (23,78%), confédération paysanne : 333 (17,44%).
Collège 2 (propriétaires et usufruitiers). Électeurs inscrits : 728, votants: 96, suffrages exprimés : 87. Liste pour la propriété rurale : 87 (100%).
Collège 3a (salariés de la production agricole). Électeurs inscrits : 6114, votants : 557, suffrages exprimés : 517. CFDT : 133 (25,73%), CFTC : 130 (25,15%), CGT : 118 (22,82%), CGT-FO : 50 (9,67%), CFE-CGC : 86 (16,63%).
Collège 3b (Salariés des groupements professionnels agricoles. Électeurs inscrits : 3376, votants : 571, suffrages exprimés : 495. CFDT : 495 (100%)
Collège 4 (anciens exploitants agricoles et assimilés). Électeurs inscrits: 6571, votants : 1885, suffrages exprimés : 1842. FDSEA/JA/CAVB : 1304 (70,79%), confédération paysanne : 538 (29,21%)
Collège 5a (coopératives agricole de production agricole). Électeurs inscrits : 159, votants : 157, suffrages exprimés : 156. Fédération Cuma BFC: 156 (100%)
Collège 5b (Autres coopératives et Sica). Électeurs inscrits : 51, votants: 43, suffrages exprimés : 41. FDSEA/JA : 41 (100%)
Collège 5c (Caisses de Crédit Agricole). Électeurs inscrits : 119, votants: 94, suffrages exprimés : 93. Crédit Agricole : 93 (100%)
Collège 5d (Caisses d'assurances mutuelles agricoles et de mutualité sociale agricole). Électeurs inscrits : 23, votants : 20, suffrages exprimés: 19. MSA et Groupama : 19 (100%)
Collège 5e (Organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles). Électeurs inscrits : 75, votants : 73, suffrages exprimés : 72. FDSEA/JA : 72 (100%)

// SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

58

« Ça ne s'explique pas, ça se transmet »

Nicolas et Gérard Guenot participeront, respectivement, avec Unétoile et Souche au Salon International de l'agriculture à Paris, du 22 février au 2 mars.

Unétoile de Nicolas Guenot, 35 ans (EARL Nicolas Guenot), et Souche de Gérard Guenot, 61 ans (EARL de Beaumont) sont sélectionnées pour participer au Salon International de l'agriculture (SIA) de Paris, qui se tiendra du 22 février au 2 mars. Si les deux éleveurs sont sereins, ils stipulent tout de même : *« Au fil des sélections nous avons appris que tout se joue sur le ring, donc cela ne sert à rien d'appréhender avant ce moment fatidique »*.

Père et fils iront donc en famille représenter leurs deux structures, avec Unétoile et Souche. Pour la première, son propriétaire détaille : *« Du haut de ses deux ans, il s'agit de sa première participation au SIA et elle présente un superbe dos, avec une belle finesse de peau »*. Pour Souche, 4 ans, suitée (vêlage début janvier), Gérard Guenot pointe : *« elle n'en est pas à son premier SIA puisque l'an dernier elle a décroché un premier prix. Pour mémoire, elle offre une bonne qualité de race avec une belle finesse de peau avec un corps équilibré »*. C'est donc avec elles qu'ils fouleront les allées du SIA pour aller à la rencontre du grand public et des professionnels.



De gauche à droite : Souche accompagnée par Gérard Guenot et Unétoile tenue par Nicolas Guenot.

Des liens à tisser

Les éleveurs développent : *« Nous sommes ravis de retrouver d'autres collègues car les échanges sont toujours enrichissants. Cela dit, nous regrettons que cela se concentre lors concours, mais nous manquons tous de temps pour tisser ce genre de relation en dehors de ces événements. La cause est simple : la main d'oeuvre qui nous fait défaut à tous »*. Ils poursuivent : *« même si participer au SIA est indispensable – à cause des retombées commerciales en cas d'obtention de plaque – cela reste une charge supplémentaire à notre travail quotidien donc il est compliqué d'en faire plus aujourd'hui ; toujours pour des questions de main d'oeuvre »*. Pour eux, ce manque tient ses racines dans la méconnaissance du métier. Ils explicitent leur pensée : *« Au vu des questions que les gens nous posent durant le SIA, il est clair qu'ils ne connaissent pas notre monde rural et encore moins nos professions. Cela est dommageable car nous pensons que s'il y avait une meilleure connaissance de notre campagne, le public considérerait mieux nos métiers et cela aurait des répercussions sur les orientations professionnelles des jeunes »*. Pour Nicolas et Gérard cette mise en valeur devient actuellement *« nécessaire afin d'assurer le renouvellement des générations »*. Malgré tout, ils nuancent : *« Mais, sans formation de terrain ou soutien financier, cela restera difficile pour des jeunes hors cadres de reprendre des fermes car elles demandent une certaine expertise ainsi qu'une grosse mise de fonds au départ »*.

Un avenir à construire

Pour le maintien de l'élevage, dans la Nièvre, ils continuent : *« Même si les cours sont un peu plus favorables, il faut que les prix augmentent encore pour offrir une véritable visibilité et sécurité d'avenir pour les nouvelles générations qui pourraient s'installer. En effet, pourquoi s'engager dans cette voie professionnelle s'il n'y a pas de rémunération correcte ? La passion est certes notre moteur, mais cela ne fait pas tout »*. Pour eux, un élément pourrait tout changer en matière de débouchés financiers : *« pour nous, l'élevage nivernais c'est la Charolaise et les naisseurs-engraisseurs. Ce dernier point est important, car nous maîtrisons la valorisation de nos animaux de A à Z. Nous sommes persuadés que l'engraissement a un avenir dans notre département car outre la valeur ajoutée que cela procure aux élevages, c'est avec ce système qui permet de fournir les abattoirs locaux. Alors, même si l'engraissement est un peu boudé pour l'instant, nous pensons que cela va changer assez rapidement »*. Ils concluent : *« Nous nous sommes installés car nous sommes des passionnés, comme le grand-père Georges l'était. Cela ne s'explique pas, ça se transmet. Nous essayerons de faire de notre mieux pour partager cela lors du Salon »*.

Chloé Monget

// ÉLECTIONS CHAMBRE

Les résultats pour la Nièvre

Le 6 février, au soir, les résultats des élections pour la Chambre d'agriculture de la Nièvre ont été dévoilés à la Préfecture (Nevers).

Après une journée de dépouillement des votes pour les différents collèges des élections de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, les résultats ont été annoncés en soirée par le secrétaire général des services de la Préfecture, Ludovic Pierrat.

Pour rappel, ces résultats sont publiés sous réserve des recours déposés le cas échéant.

Collège 1 - chefs d'exploitation et assimilés : FDSEA/JA : 50,96 % (nombre de sièges 14) ; Coordination rurale 28,44 % (nombre de sièges 2) ; Confédération paysanne : 20,60 % (nombre de sièges 2).

Collège 2 – propriétaires et usufruitiers : Association des propriétaires ruraux et bailleurs de la Nièvre : 73,47 % (nombre de sièges 1) ; FDSEA/JA : 26, 53 % (nombre de sièges 0).

Collège 3 A – salariés de la production agricole : CFTC-Agri : 31,08 % (nombre de sièges 2) ; CFDT-Agri-Agro : 29,05 % (nombre de sièges 1) ; CGT : 25,68 % (nombre de sièges 0), CFE-CGC : 14,19 % (nombre de sièges 0).

Collège 3 B – Salariés des groupements professionnels agricoles : CFE-CGC : 100 % (nombre de sièges 3).

Collège 4 – anciens exploitants agricoles et assimilés : FDSEA/JA : 52,23 % (nombre de sièges 1), Coordination rurale : 28,92 % (nombre de sièges 0) ; Confédération paysanne : 18, 85 % (nombre de sièges 0).



Les résultats de la campagne pour les élections Chambre ont été annoncés le 6 février en soirée par Ludovic Pierrat, secrétaire général de la Préfecture de la Nièvre (ici au pupitre).

Collège 5 A – coopératives agricoles de production agricole : Fédération CUMA Bourgogne Franche-Comté : 100 % (nombre de sièges 1).

Collège 5 B - Autres coopératives et SICA : Coopératives : 100 % (nombre de sièges 3).

Collège 5 C - Caisses de Crédit Agricole : Crédit Agricole Centre Loire : 100 % (nombre de sièges 1). Collège 5 D – Caisses d'assurances mutuelles agricoles et de mutualité sociale agricole : Groupama – MSA : 100 % (nombre de sièges 1).

Collège 5 E – Organisation syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles : FDSEA/JA : 100 % (nombre de sièges 1).

Réactions à chaud

Suite à ces annonces, Simon Gauche, président des JA de la Nièvre précise : *« Il s'agit de ma première année d'élection Chambre, et nous, JA, sommes ravis des résultats car le travail effectué en amont a été payant. Alors, certes, la liste FDSEA/JA a un peu perdu en pourcentage d'électeurs mais nous avons le même nombre de sièges qu'en 2019, ce qui est le plus important »*. De son côté, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, souligne : *« Nous sommes satisfaits du résultat. Ensuite, nous voyons bien qu'entre la participation et les résultats il y a du travail. Nous l'avons compris au cours de l'année et pendant la campagne et nous allons nous attacher à apporter des réponses à tous les agriculteurs de la Nièvre »*. Il conclut : *« Nous remercions tous ceux qui nous ont soutenus et il faut aussi noter que nous avons réussi à nous respecter entre les membres de listes concurrentes durant toute la campagne. Un point important car cela permettra de travailler sereinement à la Chambre d'agriculture dans les semaines qui viennent »*. La nouvelle mandature sera officiellement installée le 20 février à la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Chloé Monget

// MÉTHANISATION

Bientôt le plein régime

L'unité Sécalia monte en puissance et devrait atteindre sa vitesse de croisière d'ici peu.



Le cap des 500 tonnes de matières incorporées quotidiennement est tout proche sur le site de Céri

C'est désormais imminent. Sécalia va atteindre son pic de production, plusieurs mois après les premières matières incorporées dans ses méthaniseurs. *« Il faut effectivement du temps pour que le processus biologique soit pleinement efficient, celui-ci est d'autant plus long si l'unité est importante »*, fait remarquer Laurent Druot, responsable développement énergies renouvelables à Dijon Céréales, contacté il y a une dizaine de jours. Les premiers volumes avaient été incorporés courant juin à Cérilly : *« la montée en charge est progressive depuis. Au moment où je vous parle, nous sommes aux environs de 450 tonnes par jour. Pour rappel, le seigle représente à lui seul 90 % de la biomasse que nous utilisons. La pleine incorporation, soit 500 tonnes quotidiennes, est l'objectif initial que nous nous étions fixé… Il n'est plus très loin ! Une pleine injection de biogaz devrait suivre, sachant que nous alimentons le réseau GDRF depuis le 30 juillet »*.

Premiers digestats

Bien des choses se sont passées à Cérilly depuis notre dernière communication sur le sujet, lors de l'inauguration du site le 20 septembre. L'épandage de digestat a notamment été réalisé sur une surface de près de 800 ha à l'automne. *« C'était bien sûr une première pour tout le monde et, c'est une satisfaction, tout s'est bien passé, notamment d'un point de vue technique et logistique »*, se félicite Laurent Druot. À noter qu'une cinquantaine d'agriculteurs impliqués dans le projet avaient préalablement suivi une formation théorique et pratique sur le sujet. *« Une nouvelle session proposée par Dijon Céréales et la Chambre d'agriculture se prépare pour celles et ceux qui n'avaient pas pu participer »*, souligne le responsable développement énergies renouvelables. Laurent Druot ajoute qu'une nouvelle fenêtre d'épandage sera prochainement au programme : *« contrairement à cet automne où le digestat était 100 % liquide, nous allons avoir davantage de produits à l'état solide en cette sortie d'hiver, chose que nous allons développer au maximum »*.

La récolte approche

Une autre étape clé de Sécalia arrive à l'horizon avec une troisième récolte de seigle fourrager. Celle-ci se déroulera dans moins de trois mois sur une surface de 4 500 ha : *« cette opération représente à chaque fois un gros challenge sur bien des aspects, mais nous commençons à avoir de l'expérience. Cette récolte sera la plus importante jamais faite après les 4 300 ha d'il y a deux ans et les 3 600 de l'an passé. Les travaux se préparent déjà avec le référencement de toutes les parcelles concernées, une chronologie des interventions est en cours de définition. Nous nous préparons aussi à recruter des saisonniers pour accompagner au mieux les agriculteurs et les ETA qui interviendront sur cet important chantier »*.

AG

Terres de Bourgogne

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur
Tablette
Smartphone



// SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

89 Ces Icaunais qui représenteront fièrement leur département

La 61e édition du salon international de l'agriculture se tiendra du samedi 22 février au dimanche 2 mars, à Paris. Cette année encore, producteurs et éleveurs icaunais seront présents pour représenter fièrement l'agriculture du département, à travers son terroir, ses produits et sa qualité d'élevage, notamment lors du concours général agricole.

Chaque année, l'Yonne est à l'honneur au niveau des stands de la Bourgogne Franche-Comté, au pavillon 3. Les habitués, du réseau Bienvenue à la ferme, seront là, avec Dominique Rouyer (Les escargots d'Armeau), Coralie et Sébastien Fouquet (L'amour est dans le lait à Moulins-sur-Ouanne) et leurs glaces et sorbets, Fabien Marois (La ferme du bois Ramard à Charny-Orée-de-Puisaye), paysan boulanger, ainsi que Claire Genet (La ferme de Claire à Saint-Bris-le-Vineux) et ses fromages de chèvre bio.

Pour la petite touche sucrée, vous pourrez compter sur la présence des Macarons de Charlou (à Avallon). Et du côté des boissons, il y aura l'embarras du choix : de la bière, avec la brasserie Maddam (à Chablis) d'Alexis Madelin, la brasserie Grand Duc (à Sormery), et les bières artisanales de Karine Abalti et Odile Van Dermoere de La Vaugermaine (à Saint-Cyr-les-Colons) ; et du vin avec Vincent Fabrici (le domaine de la tour à Lignorelles) et le domaine Jean-Marc Bon (à Migé).

Cette année encore, de nombreux produits du département ont été sélectionnés pour la finale du CGA, avec l'objectif commun pour les producteurs de tenter de figurer le plus haut possible au classement, et pourquoi pas de décrocher une médaille.

Les éleveurs seront bien là

Du côté des éleveurs, qui concourront au CGA, la liste est longue. Jean-Louis Riotte (Scea Riotte Schrapfer, à Angely), tentera de décrocher une médaille d'or avec Phoenix RS, dans la catégorie M3, après deux troisième place lors des deux précédentes éditions.

Pour les concours canins, Bernard Pouvesle du Pré aux Vanneaux (à Verlin) présentera deux bergers hollandais à poil dur (un mâle et une femelle) ; Véronique Lièvre (Diges) une femelle de la race cavalier King Charles tricolore ; Jocelyne et Edwige Thomas de La caverne des anges à Grandchamp (Charny-Orée-de-Puisaye) tenteront de bien figurer avec leurs bergers islandais (deux mâles et trois femelles) et un mâle welsh corgi cardigan ; Sarah Deguisne (Lailly) sera présente avec une femelle golden retriever ; Laëtitia Grivel (Auxerre) concourra avec une femelle retriever du labrador.



L'an dernier, Jean-Louis Riotte avait terminé à la troisième place du classement, dans la catégorie M3, avec Phoenix RS. DR

Pour les chevaux, Maëlys Diot (à Savigny-en-Terre-Plaine) participera au concours équin trait auxois femelles avec Libellule de Marcilly et le Gaec de Marcilly concourra avec Kaline de Marcilly, dans la même catégorie.

Pour le concours de races félines, on retrouvera Valérie Jeanpierre (Perreux) et ses trois chats : une femelle dans la catégorie munchkin P.C, une femelle dans la catégorie munchkin P.L, et un mâle dans la catégorie munchkin P.L. Et dans la catégorie siberien, Mathias Salerno présentera un mâle.

Enfin, Lilian Rameau (Précy-le-Sec), un habitué du concours ovin, dans la catégorie berrichon du cher, sera bel et bien là. Il présentera sept mâles et trois femelles (plus une suppléante). L'an dernier, l'éleveur avait fait sensation en terminant huit fois dans les quatre premiers, avec une médaille d'or obtenue dans la catégorie mâles en laine deuxième section apt laine.

Christopher Levé

// LYCÉE DE CHÂTILLON-SUR-SEINE

21 Au taquet pour Paris

L'équipe des Brunes d'Or part au Salon défendre les couleurs de la Barotte.



Les étudiants avec leur vache Brune nommée Sublime.

Départ le 25 février pour les Brunes d'Or ! Le lycée de Châtillon-sur-Seine participe à son quatrième Trophée international de l'enseignement agricole consécutif avec l'envie de bien faire dans la catégorie des races laitières. Le groupe est composé de Clément Hoschar (Première CGEA), Janice Belin (Première STAV), Zoé Bonin (Terminale CGEH), Mahé Bauland et Nina Oliveira (Terminale STAV). Plusieurs évaluations sont au programme, comme celle de leur vidéo réalisée en amont sur le thème *« Éleveur bovin, une richesse pour un territoire »*. Les Brunes d'Or, une fois à Paris, seront notées sur la manipulation et la présentation de Sublime, une vache Brune de trois ans élevée dans l'exploitation de leur établissement. Les étudiants de Châtillon-sur-Seine présenteront également un sketch sur le grand ring en parlant deux langues étrangères. Pour établir un classement, le jury prendra aussi en compte leur comportement sur le salon. À noter que d'autres Barottins se déplaceront à la Porte de Versailles : Clément Lamarche et Gislain Massicard (Première CGEA) seront présents avec trois autres Brunes de l'exploitation de leur lycée pour assurer la présentation de la race sur stand de BGS. Et ce n'est pas tout : d'autres Côte-d'oriens participeront aux finales nationales de jugement de bétail.

AG

Quel classement ?

Deuxièmes en 2002, troisièmes en 2023 mais seulement sixièmes l'an passé, les Brunes d'Or sont très motivées à l'idée de remonter sur le podium du TIEA, comme le confirme Adrien Vion, professeur de zootechnie et d'agronomie, qui encadre l'équipe avec Christel Durand, assistante d'éducation : ***« Nous avons travaillé dur pour atteindre cet objectif, un podium serait effectivement l'idéal pour nous récompenser ! Quelque part, nous avons déjà gagné sur un paramètre : l'aspect humain, car une véritable complicité entre les membres de l'équipe est née depuis le début de l'aventure ! Une autre satisfaction : les élèves ont gagné en maturité, en connaissances et en expérience, c'est très bien ».***

// SALON DE L'AGRICULTURE

21 Allez Nénuphar !

Un taureau du Gaec Baudot Élevage de Pont-et-Massène est qualifié pour le concours général agricole à Paris.



Michel Baudot et son « beau bébé » de 1 650 kg.

Il vient d'avoir huit ans et sera le doyen des Charolais au Salon de l'agriculture : Nénuphar représentera la Côte-d'Or et le Gaec Baudot Élevage à Paris, dans la catégorie des *« gros taureaux »*. *« Il est en pleine forme malgré son âge. Nous allons encore l'utiliser cette année en monte naturelle »*, indique Michel Baudot, rencontré la semaine dernière à Pont-et-Massène. L'imposant Charolais, doté d'une impressionnante longueur de corps, s'est distingué au dernier concours de Semur-en-Auxois en remportant le grand prix d'honneur de sa catégorie et le prix de famille avec quatre de ses fils. Sa qualification pour le salon vient récompenser une très belle carrière avec une centaine de produits : *« c'est déjà une performance d'être qualifié parmi les six ou sept finalistes de cette édition. Pour l'anecdote, ce taureau n'avait pas été retenu l'an passé par la même commission de sélection… Preuve que ce reproducteur vieillit très bien ! »*. Michel Baudot accompagnera l'animal du vendredi 21 février au soir (veille de l'ouverture) jusqu'au mardi soir suivant, moment où sera opérée une rotation des animaux.

La Côte-d'Or, dans ce même concours Charolais, sera également représentée par deux femelles de Gérard et Nicolas Guenot (Allerey et Alligny-en-Morvan, 58). Unétoile, grand prix d'honneur à Semur, concourra avec Souche, prix d'honneur sur ce même concours. Le 21 pourrait même voir triple si Unique, la génisse de François Lucand (Molphey) aujourd'hui réserve, venait à être appelée en renfort en cas de désistement.

AG

// DÉGÂTS DE GIBIER

21

Les cochons, déjà dans le maïs

Des sangliers sont allés manger dans le silo d'Anthony Clair, la semaine dernière à Thoisy-le-Désert (21).



L'éleveur a, depuis, changé sa bâche et installé une clôture autour de son silo.

Nous n'avons pas accepté son café et pour cause : notre interlocuteur était déjà assez énervé comme cela... *« Une bâche à changer, une clôture à installer... Bref, une après-midi de travail perdue !»*, lançait d'emblée Anthony Clair, lors de notre rencontre vendredi dernier dans sa cour de ferme à Thoisy. L'éleveur bovin, la veille au soir, était en train de soigner ses vaches quand, soudain, celles-ci se sont *« senties intriguées »* : *« elles regardaient toutes dehors dans la même direction, il se passait forcément quelque chose… Je suis monté sur un petit muret et j'ai aperçu au loin des tâches noires sur mon silo. Je suis sorti en courant et oui, c'était bel et bien des sangliers qui étaient en train de manger mon maïs ! Une dizaine de trous, dont un énorme, ont été faits. J'imagine l'état de la bâche si je n'avais pas été là… Mais de toute façon, il était trop tard : elle est foutue et doit impérativement être changée, pour éviter que le maïs ne pourrisse. Aussi et surtout, il faut mettre une clôture tout autour du silo pour empêcher les sangliers de revenir, c'est vraiment dommage d'en arriver là ! »*. Anthony Clair n'a pas tardé à retrousser les manches et est aussitôt passé à l'action l'après-midi, avec l'aide de deux cousins et du président de la société de chasse locale qu'il remercie.

Que trois chasseurs

Le Côte-d'orien déplore des dégâts de sangliers à chaque campagne depuis son installation il y a 20 ans : *« je ne sais pas comment ce problème récurrent et grandissant pourra être solutionné un jour, car c'est de pire en pire… L'an passé, sans surprise, bon nombre de parcelles ont été impactées. Mais petite nouveauté quand même : à cause des conditions climatiques, je n'ai pas pu intervenir pour passer la herse, c'était bien trop humide. Le matériel de fenaison a été mis à rude épreuve, avec la casse de plusieurs dents, sans parler de la terre dans le foin… Cette année, ce sera très certainement la même chose, à moins que je puisse intervenir à temps ! Pour le maïs, des clôtures sont installées tous les ans mais devoir en mettre dès février et autour d'un silo, c'est quand même quelque chose, ça ne peut plus aller ainsi… Il n'y a que trois chasseurs sur la commune, c'est une problématique dans le secteur »*. Anthony Clair localise facilement les sangliers : *« ils sont très souvent dans une friche à proximité, le long d'une ligne de chemin de fer. À chaque fois que nous nous promenons, nous en voyons. Il ne sont que très rarement dérangés »*.

AG

// COCEBI

89

Florian Gamé, nouveau président de la coopérative

Après sept années de bons et loyaux services, Guillaume Conseil cède sa place de président de la coopérative Cocebi à Florian Gamé, agriculteur à Thénisy (en Seine-et-Marne).

Après sept années à la présidence de la coopérative Cocebi, Guillaume Conseil (agriculteur à Valravillon) laisse sa place à un nouveau président en la personne de Florian Gamé, agriculteur à Thénisy, en Seine-et-Marne.

Avec ce dernier, la coopérative souhaite bâtir un modèle agricole durable, solidaire et tourné vers l'avenir, dans la continuité de ce qui a été fait ces dernières années, en adaptant la coopérative aux défis actuels.

Agriculteur sur une ferme de 164 ha en bio, où il combine production céréalière, maraîchage et transformation en farine, Florian Gamé adhère à la Cocebi depuis plus de 15 ans. Comme il le dit, à travers un communiqué de la coopérative en date du 24 janvier, « *la Cocebi travaille depuis 1983 avec un tissu de PME pour produire une alimentation de qualité qui rémunère les agriculteurs. Cela correspond à mes convictions et à mon optimisme quant à la possibilité de franchir les impasses techniques, économiques et sociétales dont les agriculteurs français ont hérité malgré eux. Dans la continuité de la précédente présidence, je crois au projet de Cocebi et aux compétences de son équipe opérationnelle* ».

Prendre la présidence de la coopérative est pour Florian Gamé « *un challenge entrepreneurial enraciné en Bourgogne et un honneur d'être la voix de mes collègues, pas seulement pour la bio, mais aussi pour ce qu'ils représentent dans une ruralité vivante et solidaire à une heure où le monde occidental et notre démocratie peinent à retrouver le sens du collectif* ».

C. L. d'après communiqué



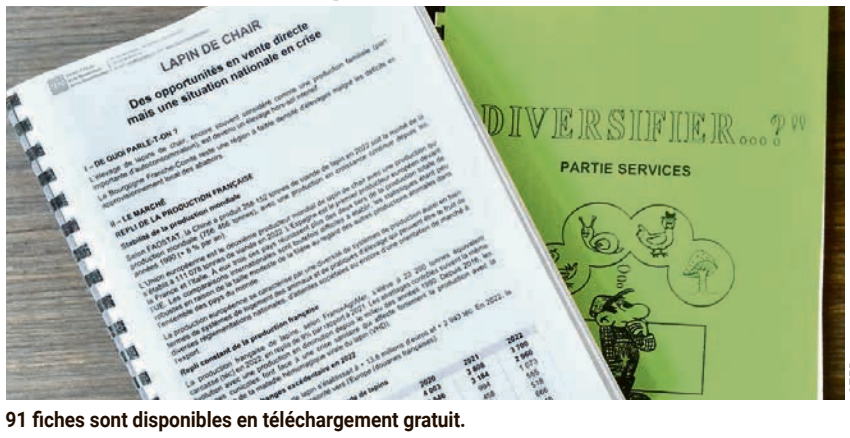
Cocebi

Florian Gamé, nouveau président de la coopérative Cocebi.

// DIVERSIFICATION

58

Les fiches du Cerd mises à jour



CERD

91 fiches sont disponibles en téléchargement gratuit.

Le Cerd (Centre d'études et de ressources sur la diversification) a procédé à la mise à jour annuelle de ses 91 fiches apportant un éclairage sur des thématiques axées sur la diversification et les circuits courts, tout en prenant en compte les dimensions économiques, sociales, environnementales et réglementaires des projets. Les fiches sont classées en quatre thématiques : animaux, végétaux, services et réglementation. Elles sont régulièrement enrichies selon les sollicitations ainsi que l'émergence de tendances. C'est par exemple le cas de fiches élaborées sur le houblon, les insectes, ou encore la réglementation sur la production et commercialisation de cosmétiques.

Ces fiches sont téléchargeables gratuitement sur le site du Cerd : www.centre-diversification.fr

D'après communiqué

RÉGION

// AVICULTURE ET CUNICULTURE

Plumes et poils à l'honneur

Fin janvier la Société d'aviculture du Jura a animé la halle du marché couvert de Bletterans, près de Lons-le-Saunier, avec son grand concours annuel.



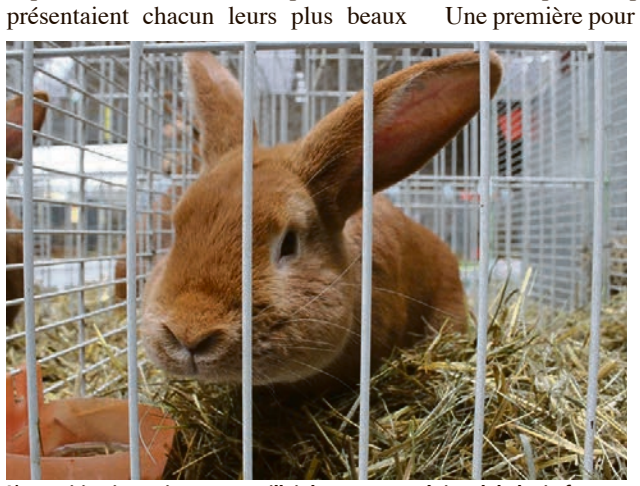
C'est la halle du marché de Bletterans qui servait de cadre à ce concours.

Ça caquetait, ça coquelinait, ça glous-sait, ça roucoulait, ça glougloutait… Les cris des poules, pigeons, dindons et autres pintades exposés du 24 au 26 janvier par la Société d'aviculture du Jura résonnaient sous la halle du marché couvert de Bletterans, près de Lons-le-Saunier. Seuls les lapins et les cobayes restaient silencieux. Les 46 exposants, venus de 11 départements, présentaient chacun leurs plus beaux spécimens, fruit d'un long travail de sélection. Pas moins de 401 animaux ont offert un spectacle vivant et coloré aux 630 visiteurs, un chiffre en hausse par rapport à l'an passé. Le vendredi, les enfants de l'école maternelle de Bletterans ont fait le déplacement pour découvrir ces animaux de près. Ce sont eux qui ont décoré la salle avec des dessins de lapins, de poules et de pigeons. Une première pour eux, puisque l'exposition se tenait auparavant pendant les vacances de Noël.

Lapins fauve de Bourgogne

« C'est important de soutenir ces éleveurs passionnés afin de préserver toutes ces vieilles races », a salué la députée de la circonscription, Danielle Brulebois, présente chaque année. Cette exposition accueillait entre autres le concours régional du lapin fauve de Bourgogne. *« Les juges ont été impressionnés par le haut niveau des 51 animaux exposés. 27 ont obtenu un prix d'honneur »*, a réagi Benoît Colot, délégué jurassien des éleveurs de la race. Ces trois jours d'exposition sont également un moment propice aux échanges. Les éleveurs peuvent y acquérir des animaux de race parfois rares. Jean-Claude Cattenoz, président de la Société d'aviculture du Jura, a rappelé l'importance de ce rendez-vous : *« Toute l'équipe s'est démenée pour que cette manifestation soit une réussite. C'est un travail de patience pour préserver ce patrimoine génétique. »* Il a d'ores et déjà donné rendez-vous à tous les éleveurs en 2026.

Sébastien Closa



L'exposition jurassienne accueillait le concours régional du lapin fauve de Bourgogne



Un coq Vorwerck, superbe spécimen à découvrir lors de ce salon.

Classement

Grand prix d'exposition :
- **Lapins : mâle Gris de Vienne à Vincent Perrillat-Amédée (74)**
- **Volailles : femelle Vorwerk à Mickaël Chardon (25)**
- **Pigeons : femelle Texan à Stéphane Chanez (39)**

Grand prix d'honneur :
- **Oiseaux domestiques : trio dindons Euganéens à Alain Champreux (25)**
- **Volailles races françaises naines : mâle Lyonnaise nain noir à Dylan Deliot (70)**
- **Volailles races étrangères : femelle Brahma perdrix doré maillé à Chantal Drezet (70)**
- **Volailles races naines : mâle naine Hollandaise saumon doré à Jean-Noël Robin (71)**
- **Lapins grandes races : femelle géant Papillon français noir à Jean-Claude Cattenoz (39)**
- **Lapins races moyennes : mâle blanc de Hotot à Sébastien Julien (39)**
- **Lapins petites races : mâle argenté anglais crème à Philippe Noirot (25)**
- **Lapins à fourrure : femelle Rex Feh à Aimé Raulain (21)**
- **Lapins races naine : mâle Bélier nain gris garenne à Stéphane Dupraz (01)**
- **Cobayes : mâle cobaye Agouti doré à Jean-Louis et Elise Ballot (70)**
- **Pigeons de forme française : mâle Sottobanca français arlequin à Romain Pernot (39)**
- **Pigeons de forme étrangère : mâle Texan à Stéphane Chanez (39)**
- **Pigeons type poule : mâle King blanc à Gérard Desgranges (01)**
- **Pigeons de couleur : femelle Bouvreuil cuivré a manteau noir à Daniel Fournier (25)**
- **Pigeons de vol : mâle Rouleur oriental jaune à Dylan Deliot (70)**

Prix d'élevage :
- **Volailles : Chantal Drezet (70) - 374 points avec ses poules Brahma perdrix doré maillé**
- **Lapins : Benoît Colot (39) - 384 points avec ses lapins Fauve de Bourgogne**
- **Pigeons : Romain Pernot (39) - 381 points avec ses pigeons Sottobanca français arlequin Concours régional du lapin fauve de Bourgogne :**
- **Meilleur male fauve de Bourgogne : Gérard Desgranges (01)**
- **Meilleure femelle fauve de Bourgogne : Aimé Raulain (21)**
- **Meilleur élevage de 4 lapins : Aimé Raulain (21)**

// COOPÉRATIVES

Connexyon Coop est née !

Unies depuis quatre ans par la mutualisation d'un certain nombre de moyens, les coopératives Cecna et Elvanovia viennent de fusionner pour donner Connexyon Coop.

La naissance de la coopérative Connexyon Coop a officiellement été célébrée à Autun, en Saône-et-Loire, récemment. Elle résulte de la fusion d'Elva Novia et de Cecna, deux coopératives d'insémination et d'élevage qui s'étaient rapprochées il y a quatre ans en créant déjà la SAS Connexyon. Les artisans de ce rapprochement étaient à l'époque Vincent Lechenault pour Cecna et Robert Chaumont, président d'Elva Novia. Les deux responsables avaient alors fait le constat que leurs deux coopératives voisines partageaient les mêmes difficultés. *« Cecna avait déjà pris le virage de la baisse des inséminations en développant des filiales. J'ai proposé à Robert d'unir nos forces »*, se souvient Vincent Lechenault. Les deux coopératives ont conservé leurs deux bureaux, mais elles se sont mises à partager un même directeur, en l'occurrence Pierrick Drevillon. Ainsi est née *« une alliance stratégique prometteuse »* pour répondre à *« un contexte agricole qui évolue rapidement »*. Des défis qui *« imposent de repenser notre modèle »*, justifiait Vincent Lechenault qui expliquait que Connexyon permettait de *« mutualiser nos expertises, nos ressources et l'innovation »*. Après plusieurs années d'une vie commune fructueuse, la fusion entre Cecna et Elva Novia était naturelle, concluait Vincent Lechenault.

« Se rappeler d'où nous venons »

« C'est une nouvelle étape dans la vie de notre coopérative », synthétisait Laurent Ferrier, président de la nouvelle entité Connexyon Coop et éleveur au Miroir. Il se félicitait de la naissance *« d'une structure ambitieuse, en position de place forte bourguignonne »*, tout en encourageant à *« se rappeler d'où nous venons. Notre coopérative est le reflet d'une histoire, d'un territoire, d'un savoir-faire »*.

Le défi est désormais de *« bâtir un avenir pérenne dans un monde en perpétuelle évolution »*, poursuivait Laurent Ferrier qui rappelait que les coopératives fondatrices ont vécu *« une profonde restructuration ces dernières années qui a amené à renforcer notre capacité à répondre aux besoins des adhérents »*. Le président évoquait ensuite la force des relations qui lie la coopérative avec ses partenaires historiques, en particulier les entreprises de sélection Gènes Diffusion (Charolais, Holstein), Umotest (Montbéliarde), BGS (Brune), Simmentale France… Laurent Ferrier assurait en outre que *« les éleveurs sont bien l'ADN de Connexyon Coop »*. La seule ambition de la coopérative est de *« répondre à leurs demandes »*. *« Une mission pour laquelle, l'humilité est fondamentale »*, estimait le président qui fixait l'écoute et la compréhension comme impératifs.

Avec une zone d'activité qui couvre le berceau charolais, Connexyon Coop détient *« un symbole incontournable de la Bourgogne, un héritage »* qui lui confère *« une responsabilité particulière »*, estimait Laurent Ferrier. Aussi, la nouvelle coopérative entend-elle être *« un acteur essentiel pour le développement de programmes génétiques spécifiques, en adéquation avec les marchés… »*. *« Nous vivons un moment charnière de notre histoire. Nous avons les outils, les partenaires et l'héritage nécessaire. Une nouvelle page est en train de s'écrire sur fond d'innovation, de performance, de durabilité, dans le maintien de la proximité avec les éleveurs et les territoires »*, concluait Laurent Ferrier.

Marc Labille

// PRÉDATION

58

« Nous ne faisons pas ce métier pour voir ça »

Dans la nuit du 6 au 7 février, une attaque sur troupeau a eu lieu à Saint-Péreuse sur un lot du Gaec du Passou.



Clément Blandin et Aude Martin ont exposé leurs animaux morts le long de la D 978.



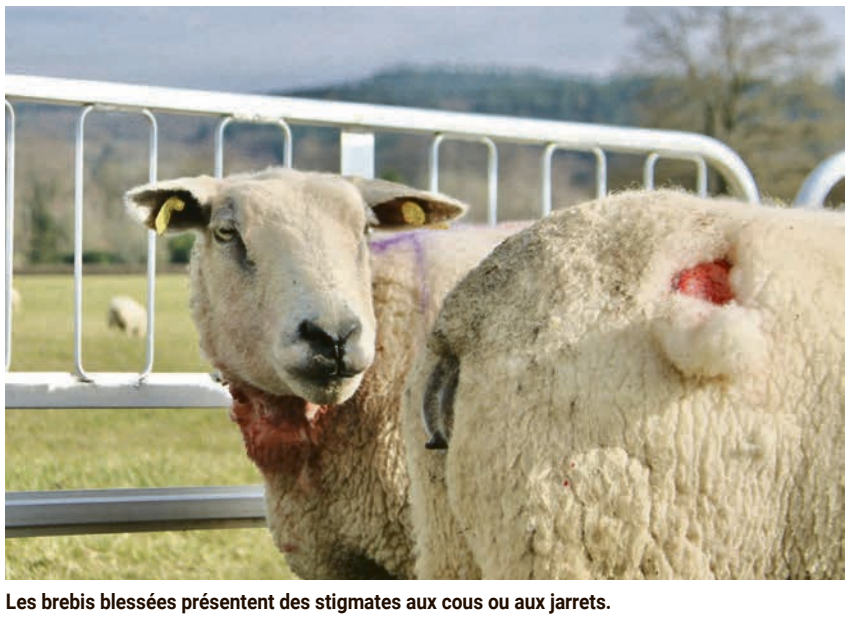
3 brebis blessées n'ont pas pu être sauvées et ont donc été euthanasiées sur place.

Le 7 février, vers 10 heures, Aude Martin et Clément Blandin (Gaec du Passou) ont fait une macabre découverte à Saint-Péreuse dans une parcelle à Le Dechart le long de la départementale D 978. Les associés expliquent : *« sur un lot de 56 brebis, il n'en reste plus que 42 bien portantes. Pour les autres, nous en comptabilisons : une disparue, deux mortes, 8 blessées et trois euthanasiées sur place car elles portaient des blessures trop importantes pour être sauvées »*.

Loup ou chien, la cause n'était pas encore déterminée le matin de la découverte, mais un élément, lui, l'était : l'accablement des deux associés. Aude Martin réagit : *« Quand j'ai vu l'état des animaux, ma première pensée a été : on les vend toutes, on ne va pas les regarder se faire massacrer »*. De son côté, Clément Blandin détaille : *« je suis référent prédation pour les JA de la Nièvre. Une attaque sur troupeau, j'en ai déjà vu, et à chaque fois cela me touche mais là encore plus car c'est chez moi »*.



La parcelle prédatée se trouve à Le Dechart (Saint-Péreuse) à proximité de la D978 (axe Nevers-Dijon).



Les brebis blessées présentent des stigmates aux cous ou aux jarrets.

Exposer le problème

Après les premières émotions, l'envie de partager leur problématique prend le pas sur le reste : *« il faut que les gens comprennent les conséquences de ces pertes. Les brebis concernées étaient à un mois d'agneler… Ce sont des mois de travail qui partent en fumée et donc un manque financier également »*. Clément Blandin rebondit : *« J'en ai marre. Que ce soit des loups ou des chiens, peu importe ! Les éleveurs nivernais ont assez morflé comme ça »*. Par agacement d'une situation semblant sans issue pour les professionnels, le Gaec du Passou a pris une décision drastique : *« nous allons monter les animaux morts à la sous-préfecture de Château-Chinon ce soir, et demain exposer les dépouilles de nos animaux le long de la départementale. S'agissant de l'axe Nevers-Dijon, ça va donc se voir et nous espérons des réactions. Il faut que les gens voient concrètement ce que l'on vit, il y en a assez de ne pas être entendu »*.

Un choix cornélien

Aude Martin poursuit : *« J'aime la nature et la biodiversité. Mais qu'on ne me parle pas de bien-être animal quand on voit une brebis qui respire par une trachée déchiquetée…(voir la vidéo sur le compte Facebook de Terres de Bourgogne). Nous faisons naître nos animaux, nous les élevons, nous passons du temps avec eux pour qu'ils aillent le mieux possible… donc clairement nous ne faisons pas ce métier pour voir ça. Il faut que cela cesse. Nous aimons nos animaux et les moyens à notre disposition pour nous prémunir contre ce genre de problème ne sont pas suffisants »*. Ils ajoutent : *« le pire dans l'histoire c'est que nous avions mis nos brebis dans cette parcelle du Dechart pour qu'elles profitent un peu de l'herbe avant d'être remises en bâtiment pour la saison des agnelages. Nous pensions faire le meilleur choix possible pour elles… »*. Si la culpabilité paraît teinter leur discours, il s'y ajoute la peur de voir cette situation se reproduire à la sortie des veaux au printemps… Pour mémoire, le cheptel du Gaec du Passou a déjà été victime de prédation en décembre 2024. En attendant, l'attaque du 7 au 8 février au Gaec du Passon a été déclarée LNE vers 16 heures le 7 février, avec autorisation de tir de défense simple (létal). Les louvetiers se sont rendus sur les lieux dans la nuit du 9 au 10 février. Les associés précisent : *« Les décisions pour notre problème ont été rapides, mais finalement pas assez car le 8 février un bélier de Cédric Bernier a été prédaté à 300 m de notre exploitation au Passou (soit dans le même secteur) »*. Pour l'instant, celui-ci n'est pas encore déclaré LNE (en date du 10 février). Clément Blandin conclut : *« ça continue… il va falloir que cela cesse, d'une manière ou d'une autre. Pour la suite, à chaque attaque dans le secteur, nous déchargerons une pailleuse à la sous-préfecture de Château-Chinon pour que l'État comprenne le désarroi des éleveurs »*.

Chloé Monget



Une des blessures que porte une brebis rescapée.



Des dépouilles ont été accrochées aux grilles de la sous-préfecture à Château-Chinon.

Camille Deroche

ÉLEVAGE

// 4e MOIS DU REPRODUCTEUR

58

« Laissez-vous tenter »

Le 6 février, une vente aux enchères était organisée à la Sicafome (Moulins-Engilbert) dans le cadre de la 4e édition du « Mois du reproducteur ».

Le marché au cadran de Moulins-Engilbert proposait le 6 février une vente aux enchères dédiée aux reproducteurs. Pour rappel, elle fait partie du cycle de trois ventes baptisé « Mois du reproducteur » et organisé par les trois marchés au cadran : SA Cadran Boischaut Marché (Châteaumeillant), la SA des Grivelles (Sancoins) et donc la Sicafome (Moulins-Engilbert). Ainsi, pour cette 4e édition, et en plus de la vente de la Sicafome du 6 février, la SA Cadran Boischaut Marché (Châteaumeillant) a tenu son événement le 29 janvier et la SA des Grivelles (Sancoins), le 12 février.

Au total pour la Sicafome, 62 taureaux étaient présents, mais deux animaux furent retirés des enchères au dernier moment, l'un pour blessure et l'autre pour une petite boiterie.



De nombreuses personnes ont assisté à la vente du 6 février dans les locaux de la Sicafome.

Une vente accessible en ligne

Un tri manifestement apprécié par la salle au vu des réflexions lancées par le public lors de l'annonce de ces retraits : *« c'est sérieux »* ou encore *« très rigoureux »*. Venus en nombre, les acheteurs et visiteurs n'étaient pas les seuls à suivre la vente… En effet, pour la première fois, elle était accessible en ligne. Martial Tardivon, chef des ventes de la Sicafome, pointe : *« Nous avons le système vidéo depuis longtemps, mais nous ne l'avons jamais utilisé dans nos propres locaux »*. La raison de ce choix est simple, comme il développe : *« nous sommes très attachés aux valeurs sociales qu'une vente au cadran peut représenter pour certains. De ce fait, nous utiliserons uniquement la vente vidéo pour des ventes spécifiques comme aujourd'hui »*. D'ailleurs, pour preuve de cet engagement social, près de 120 repas furent distribués durant le déjeuner orchestré par les JA du canton pour l'événement. Toute l'équipe de la Sicafome remercie les JA pour leur implication mais également la municipalité de Moulins-Engilbert qui offre depuis plusieurs années aux éleveurs-apporteurs un verre de l'amitié, ainsi que Mathieu Gonnot (HBC) et Jérôme Poingt (Alsoni Conseil Élevage) les commentaires de présentation et de conseils apportés aux éleveurs. Après ces éclairages, et avant de débuter la vente, Julien Bonnet, vendeur à la Sicafome et en charge des enchères ce jour-là, alerte les acheteurs présents au cadran : *« Vous n'êtes pas les seuls à enchérir »* avant de rappeler que *« toute enchère sera prise en compte, même si elles sont faites simultanément »*.

Malgré un début de vente un peu timide, il y eut quelques belles batailles d'enchères. Pour ces dernières, les mises se firent souvent sur le fil des 10 secondes fatidiques ; insufflant un certain suspens à l'événement et électrisant la salle. Durant les enchères plus timides, Julien Bonnet insiste : *« laissez-vous tenter par la qualité, c'est votre choix! »*. Si certains vendeurs ou acheteurs étaient des éleveurs confirmés, d'autres étaient jeunes installés : *« faites leur confiance car il y a de la qualité »* martèle Julien durant la vente et de noter pour Urbain (lot 41) après l'adjudication : *« C'est un taureau du Morvan appartenant à un jeune et qui restera dans le Morvan toujours auprès d'un jeune. C'est très bien, la relève est là! »*. Cela étant, d'autres taureaux iront peupler d'autres terres de l'Hexagone, comme le précise Julien Bonnet : *« Deux taureaux partent dans les Vosges, et un dans l'Orne »*. Au final, le Top Price a été adjugé 6 000 euros HT pour Ubix, du Gaec Marion Michel et Mickaël (58), et acquit par l'EARL du Bouchet (58).



Gaec Marion Michel et Mickaël

Le Top Price revient à Ubix, provenant du Gaec Marion Michel et Mickaël (58) adjugé 6 000 euros à l'EARL du Bouchet (58).

Le prix moyen se positionne à 3 699 euros HT pour un taux de vente de 75 % ; avec 15 invendus. Face à ces résultats Julien Bonnet analyse : *« Le panel de taureaux a répondu aux attentes des différents acheteurs mais le prix de certains animaux très convoités s'étant envolés, certains éleveurs sont repartis sans reproducteur »*. Pour la prochaine édition, Julien Bonnet préconise : *« ce n'est pas une vente qui se fait du jour au lendemain. Donc préparez vos animaux bien à l'avance car un animal répondant à tous les critères de phénotypes et techniques (analyses terminées, etc.), c'est 99 % de chance de le vendre! »*.

Chloé Monget

// STATION CHAROLAISE

21

Ventura, l'un des meilleurs élèves

La vente du GIE Charolais Évaluation, c'est ce vendredi à Créancey ! Nous mettons aujourd'hui l'accent sur l'un des veaux ayant le mieux réussi en station.



L'animal né à Thoisy-le-Désert est crédité d'un Imocr à 113.

C'est le grand jour au pôle agricole de Créancey. Les veaux du millésime 2025 du GIE Charolais Évaluation défileront cet après-midi sur le ring pour rejoindre de nouveaux horizons. À l'heure où ce journal arrivera dans vos boîtes aux lettres, la sélection des acheteurs potentiels sera — on leur souhaite — déjà établie, les résultats de l'indexation étant disponibles sur le site de la station depuis fin janvier. Le tableau en question communique les différentes performances des animaux. Concernant l'index de synthèse Imocr (morphologie-croissance), plusieurs veaux affichent des scores très élevés, jusqu'à 121. Ventura, né au Gaec Mimeur à Thoisy-le-Désert, est crédité d'une note très respectable de 113. *« Il faudrait vérifier mais je n'ai pas souvenir que l'un de nos veaux ait déjà fait autant à Créancey »*, confie Louis Mimeur, en Gaec avec Denis et Laurent, son père et son oncle. Ventura est l'un des fils du taureau Rembrant, très utilisé par les éleveurs de Thoisy : *« ce reproducteur a très bien produit chez nous. Les veaux conservent tous le très bon grain de viande de leur père, et tout ce qu'il faut avec, notamment les bonnes qualités de race »*.

Vital, aussi

Le jeune homme de 27 ans, qui sera rejoint sur la ferme l'année prochaine par Charles, son frère, qui succèdera à leur père, fait remarquer qu'un deuxième veau figure dans ce millésime. L'animal répond au nom de Vital et est crédité d'un Imocr de 106 : *« c'est un peu moins que Ventura mais ce veau est plus encore impressionnant par sa morphologie. Il s'agit d'un produit de Réglisse, le veau acheté sur une enchère record en 2020 par l'association Charolais Évaluation 71. Vital a très bien profité en station, il est plus lourd que Ventura »*.

AG

Révisez vos classiques

Sept index élémentaires sont mentionnés dans le catalogue de vente et régulièrement rappelés lors de la présentation individuelle des animaux.

- L'index facilité de naissance (IFNAIS) qui traduit l'aptitude à engendrer des veaux plus ou moins légers à la naissance et naissant plus ou moins facilement (effets directs). Un index supérieur à 100 signifie que les veaux sont plus légers et/ou naissent plus facilement que la moyenne ;
- L'index capacité de croissance avant sevrage (CRsev) traduit le potentiel de croissance transmis aux descendants (effets directs) ;
- Trois index morphologiques (DMsev, DSsev et FOSsev) qui traduisent l'aptitude à transmettre un plus ou moins bon développement musculaire, un plus ou moins bon développement squelettique et une plus ou moins bonne finesse d'os à ses produits au sevrage ;
- L'index d'aptitude au vêlage (AVel) traduit l'aptitude de la vache à vêler plus ou moins facilement (effet maternel des conditions de naissance) ;
- L'index aptitude à l'allaitement (ALait) traduit le potentiel laitier des filles et leur capacité à bien élever leurs veaux (effets maternels sur le poids au sevrage).

Deux index synthétiques combinent les index élémentaires avec des pondérations définies par l'Organisme de Sélection. Ils permettent de classer les mâles et les femelles selon un seul critère en vue de la qualification raciale. Ce sont :

- L'index au sevrage (ISEVR) qui combine les index IFNAIS, CRsev, DMsev et DSsev pour traduire les aptitudes bouchères d'un animal.
- L'index de valeur maternelle au sevrage (IVMAT) qui intègre en plus les index AVel et ALait pour traduire la capacité des vaches ou des filles des taureaux à produire des veaux de bonne qualité.

CULTURES

// LUTTE CONTRE LE CHARANÇON DE LA TIGE DU COLZA

Surveillez son arrivée pour un positionnement insecticide optimal

Premiers ravageurs du colza au printemps, les charançons de la tige du colza peuvent occasionner des éclatements de tige qui pénalisent les composantes de rendement, particulièrement lors des années sèches. Les moyens de lutte sont toujours efficaces. Mais le positionnement de l'intervention est déterminant pour garantir l'efficacité de la protection.



(Photo Aurore Baillet).

Éclatements occasionnés par des piqûres de ponte de charançon de la tige du colza, en haut de tige.

Les charançons de la tige sont les premiers insectes à coloniser les parcelles de colzas à la sortie de l'hiver. Un redoux au-dessus de 9 °C déclenche les premiers vols, qui peuvent s'intensifier lorsque les températures dépassent 12 °C. Ainsi, selon les conditions climatiques de l'année, le vol est précoce (mi-février) ou tardif (courant mars). L'installation d'une cuvette jaune sur la végétation est un bon moyen pour repérer l'arrivée de l'insecte. Nous considérons qu'il y a un risque de dégât pour la culture dès lors que les insectes sont présents et que le colza est en cours de montaison (du stade C2 à E). La rétrospective des dernières campagnes montre que les années avec des vols précoces et massifs sont les années où nous constatons le plus de dégâts (fréquence et intensité) dans les parcelles à l'échelle d'un territoire comme en 2019 et 2021.

Intervenir au pic de vol

Les agriculteurs qui souhaitent sécuriser leur production doivent intervenir 8 – 10 jours après les premières captures « significatives » ou idéalement au pic de vol régional (consulter le BSV pour connaître la date du pic de vol à l'échelle du territoire). L'objectif est d'intervenir lorsqu'un maximum d'insectes est dans la parcelle et avant le début des pontes. Intervenir dès les premières captures conduit le plus souvent à traiter trop tôt. Il vaut mieux patienter quelques jours, même s'il est vrai que l'organisation des chantiers (semis, azote…) et les conditions météorologiques peuvent compliquer la mise en œuvre à cette période de l'année. A contrario, il ne faut pas négliger les infestations ou réinfectassions tardives, qui peuvent survenir jusqu'à fin montaison (stade E). Généralement, une seule intervention bien positionnée suffit à maîtriser la majeure partie du risque. Toutefois, si un second pic de vol survient 2-3 semaines après l'application, une nouvelle intervention peut s'envisager.

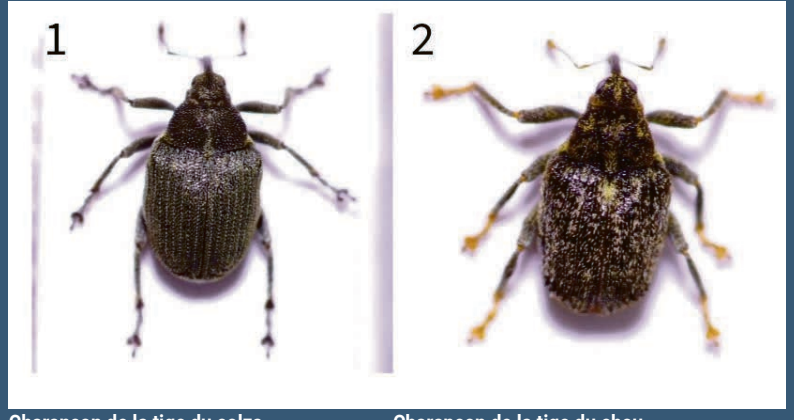
Les solutions insecticides sont toujours efficaces

L'efficacité de la lutte chimique dépend avant tout du positionnement de la protection et de sa persistance d'action. À ce jour, Terres Inovia n'a pas constaté de perte d'efficacité au champ. Et le monitoring réalisé par l'Institut ne montre pas de phénomène de résistance émergent inquiétant.

Les références Décis Protech 0,33 l/ha et Karaté Zéon 0,075 l/ha sont efficaces pour réduire les dégâts du charançon de la tige du colza (réduction du nombre de tiges déformées et/ou éclatées). Trébon 30 EC est comparable aux références. SHERPA 100 EW et Cythrine MAX sont un peu en retrait. Mavrik SMART est inférieur aux références (synthèse des essais Terres Inovia).

Victoire Lefèvre, Terres Inovia

Repères



Charançon de la tige du colza — Charançon de la tige du chou.

Ne pas confondre le charançon de la tige du colza avec le charançon de la tige du chou, considéré comme peu ou pas nuisible pour le colza. Le charançon de la tige du colza (à gauche) a le bout des pattes noir. Le charançon de la tige du chou (à droite), plus petit, a le bout des pattes roux et une tache blanchâtre dorsale entre le thorax et l'abdomen.

// EN SAVOIR +

OAD // Prédiction du vol de charançon de la tige du colza

Pour prédire la dynamique des vols de ce ravageur, Terres Inovia met à disposition l'Outil d'Aide à la Décision « Prédiction des vols de ravageurs ». L'outil informe sur la probabilité de capture en cuvette jusqu'à J+7, sous forme graphique et sous forme de carte. Il s'agit d'un outil de mise en alerte complémentaire aux réseaux d'observation sur le terrain.

// GRAMINÉES ADVENTICES

21 Participez à l'enquête Gramicible

Gramicible est un projet dont l'objectif est de développer à court terme des solutions opérationnelles adaptées aux différentes situations et économiquement acceptables pour maîtriser les graminées adventices dans les rotations de grandes cultures. Il fédère 18 partenaires (entre autres : Arvalis, Inrae, les Chambres d'agriculture, Terres inovia…) qui, avec le concours financier du ministère de l'Agriculture, ont lancé une grande enquête sur la problématique du désherbage des graminées adventices, un sujet de préoccupation au vu de l'évolution des résistances et des potentiels retraits de substances actives. Vous pouvez participer à la cartographie de répartition des graminées adventices et de leurs résistances en répondant à l'enquête en scannant le QR code ci-joint, ou en suivant ce lien : https://arvalis.info/2xl

// EN BREF

Céréales à paille/fongicides Progressions des résistances

Dans une note sur l'évolution des résistances aux fongicides sur céréales à paille parue le 6 février, Arvalis, Inrae et l'Anses dressent un état des lieux par maladie et par mode d'action. Face à une progression des souches résistantes, les instituts recommandent de « n'intervenir que si strictement nécessaire » et encouragent, en premier lieu, le recours « à la prophylaxie, aux variétés résistantes et aux outils d'aide à la décision ». Pour minimiser la pression de sélection, la priorité est de diversifier les modes d'action au sein des programmes, sachant que, « sur blé comme sur orge, l'utilisation des SDHI doit être limitée à une seule application par saison ». Sur blé, face à la progression des résistances multiples, il convient de « privilégier les fongicides multisites et les spécialités de biocontrôle ». Sur orge, pour éviter de sélectionner davantage les souches présentant une résistance multiple, « le recours à l'utilisation d'un mélange trois voies QoI+SDHI+IDM doit être rigoureusement limité aux situations où l'helminthosporiose est très difficile à contrôler ». Enfin, pour gérer les rouilles des céréales, le conseil est d'éviter de recourir aux SDHI, mais d'opter de préférence pour les traitements associant triazoles et QoI.

Féverole Une filière d'alimentation humaine lancée avec Unéal et Dijon Céréales

Dans les Hauts-de-France, Graine de choc, entreprise créée en 2019, développe la féverole pour l'alimentation humaine, sous forme de légumineuses classiques, mais aussi d'ingrédients pour l'agroalimentaire. Après plusieurs années de R&D, des industriels clients de Graine de Choc s'apprêtent à commercialiser leurs produits. Pour les approvisionner, la société s'est associée aux coopératives Unéal et Dijon Céréales. « Nous devrions, cette année, commercialiser une petite centaine de tonnes de féverole », estime Béatrice Maire, fondatrice de Graine de Choc. « Nous prévoyons des volumes entre 200 et 250 tonnes en 2026, et entre 700 et 800 tonnes en 2030. » La société travaille aussi au lancement d'une filière meunerie. La féverole améliore la structure du sol, tout en fixant l'azote de l'air. Elle est par conséquent un choix intéressant dans une rotation de grandes cultures. Graine de choc exige des semences certifiées bio, à faible teneur en vicine-convicine, des enzymes pouvant entraîner une anémie chez certains sujets. L'entreprise a prévu une marge nette pour les agriculteurs de 1 000 €/ha.

// COLZA

Adapter la fertilisation azotée et soufrée à l'année

Début février est le bon moment pour affiner sa stratégie d'apport d'engrais azoté et soufré. La dose d'azote doit être ajustée à l'état des colzas en sortie d'hiver. Les apports d'azote et de soufre doivent être apportés lorsque les plantes ont la capacité de les valoriser.

Si ce n'est pas déjà fait, il est temps d'estimer la biomasse des colzas en sortie d'hiver et d'intégrer cette information dans le calcul de la dose d'azote (www.regletteazotecolza.fr). Le poids vert exprimé en kg/m² permet d'estimer la quantité d'azote déjà absorbé par la culture à l'ouverture du bilan. C'est autant d'azote qu'il n'y aura pas besoin d'apporter sous forme d'engrais. À titre d'exemple, un colza de 0,6 kg/m² en sortie d'hiver a absorbé environ 40 uN, tandis qu'un colza de 2 kg/m² a déjà absorbé 130 uN. La croissance des colzas peut fortement varier selon les situations. C'est pourquoi, il est conseillé de l'estimer par des pesées ou par des services d'imagerie satellite qui offrent une meilleure vision de l'hétérogénéité intra parcellaire.

Ajuster l'objectif de rendement en fonction des éventuels facteurs limitants

La reprise de végétation est également un moment où il est judicieux de réévaluer l'objectif de rendement de la parcelle pour ajuster la dose d'azote si nécessaire. Une série de questions mérite d'être posée: Le peuplement est-il limitant? L'enherbement est-il maîtrisé? Y a-t-il une forte pression parasitaire (larves de charançon du bourgeon terminal et ou de grosse altise)?.. Au regard des problèmes de structure à l'implantation et des cumuls de pluie enregistrés cet automne et cet hiver, il est également judicieux de regarder l'état des racines des cultures. L'enracinement est-il satisfaisant? Les racines sont-elles nécrosées? Réviser à la baisse votre objectif de rendement si ces éléments sont impactés négativement.

Quand débuter les apports d'azote?

La fertilisation azotée est un poste de charge important: autant se donner les moyens pour que l'engrais soit le plus efficace possible en synchronisant les besoins de la plante et la disponibilité en éléments minéraux. Il est inutile d'apporter des engrais sur des cultures en repos végétatif. On visera également un apport avant une pluie annoncée.
Les apports les plus précoces sont à positionner sur les petits colzas lorsque les températures vont se réchauffer et que la végétation va reprendre (stade C1-C2, émission de nouvelles feuilles, début d'élongation de la tige). La dose d'azote pour le premier apport précoce sur les petits colzas doit rester modérée car, même s'ils ont besoin d'azote pour la reprise de croissance faute de réserve, leur capacité d'absorption initiale est faible (indice foliaire faible limitant la



croissance, système racinaire limité). Pour les colzas moyens à gros, leurs réserves stockées dans les feuilles et les racines sont suffisantes pour la reprise de croissance (voir tableau stratégies de fractionnement).

Pas d'impasse en soufre au début de la montaison

Les besoins en soufre du colza sont élevés et une carence peut coûter très cher (perte de 10 à 20 q/ha). Il est recommandé d'apporter 75 unités, sous forme assimilable sulfate, dès le début de la montaison (stade C2, entre-nœuds visibles).
En cas d'utilisation d'engrais azoté soufré, attention de ne pas apporter trop d'azote au premier apport ou inversement d'être trop faible en soufre. Il est préférable d'ajuster avec des engrais spécifiques (ammonitrate ou kieserite).
Dans le contexte de l'année avec des précipitations localement très importantes qui ont pu lessiver le soufre et une reprise de la minéralisation potentiellement plus tardive au regard des températures du sol, le risque de carence en soufre est plus important en particulier dans les sols superficiels et filtrants. Une impasse en soufre peut se révéler préjudiciable y compris en situation d'apport régulier de matière organique (modulation possible sans descendre en dessous de 50 uN SO3).

Dose totale à apporter (kg N/ha)	Reprise végétation (C1-C2)	Début montaison (C2-D1)	Boutons accolés (D1-D2)	Boutons séparés (E)
< 100			< 100	
100 à 170		60 à 80	40 à 60	
> 100	40 à 60	50 et +		40 à 60

Tableau 1 // Stratégies de fractionnement des apports d'azote.

Station météo	Cumul de pluie du 01/11/2024 au 31/01/2025	Cumul de pluie du 01/02 au 28/02 (Moyenne 2015-2024)	Estimation du cumul de pluie de novembre à février
Dijon (21)	156 mm	36 mm	192 mm
Chatillon sur Seine (21)	223 mm	55 mm	278 mm
Cruzy le Chatel (89)	211 mm	52 mm	263 mm
Sens (89)	195 mm	46 mm	241 mm
Chateau-Chinon (58)	341 mm	84 mm	425 mm
Nevers-Marzy (58)	205 mm	49 mm	254 mm
Vesoul (70)	285 mm	63 mm	348 mm
Chargey-les-Gray (70)	179 mm	44 mm	223 mm
Champforgeuil (71)	160 mm	35 mm	195 mm
Dole (39)	223 mm	60 mm	333 mm

Tableau 2 // Cumuls de pluie sur quelques stations météorologiques régionales (source Météo France). Au-delà de 350 mm cumulés de novembre à février, on considère que le risque de lessivage du soufre est élevé.

Aurore Baillet, Terres Inovia

// LUTTE CONTRE LES GRAMINÉES

Lancement d'un observatoire en BFC

La lutte contre les graminées est aujourd'hui la grande cause des filières de grandes cultures. Les instituts Arvalis, Terres Inovia, ITB, Inov3PT, Unilet, Acta, se sont mobilisés afin de répondre à cet enjeu et établir un plan d'action sur la gestion des graminées adventices.

La lutte contre les graminées est aujourd'hui la grande cause des filières de grandes cultures et le diagnostic réalisé à travers le Plan d'anticipation de retrait de substances actives et de recherche d'alternatives (Parsada) est criant: montée en puissance de la pression des adventices dans les systèmes en lien avec la simplification des systèmes, le retrait de substances majeures et les phénomènes de résistance. Dans ce contexte, les instituts des grandes cultures (Arvalis, Terres Inovia, ITB, Inov3PT, Unilet, Acta) se sont mobilisés pour répondre aux côtés d'autres partenaires et établir un plan d'action « Grandes cultures: gestion des graminées adventices dans les rotations de grandes cultures » au sein du Parsada. Le projet Gramicombi (pilote Terres Inovia, durée 5 ans) en est l'une des composantes, avec le Gramicible (voir P. 12 de ce même numéro, pilote Arvalis, durée 3,5 ans) et le projet transversal Parad (pilote Inrae, durée 5 ans).
L'objectif de Gramicombi, intitulé « Approfondir la connaissance et déployer la combinaison de leviers », est de construire et d'évaluer des combinaisons de leviers opérationnels, directs et indirects, de gestion intégrée des graminées dans les systèmes, et de déployer largement ces solutions à l'échelle de la ferme France pour mieux faire face à d'éventuels nouveaux retraits de substances. In fine, l'impact attendu est une meilleure gestion des graminées dans les systèmes sous différents contextes territoriaux, plus efficace et plus durable, dans un contexte d'anticipation de contraintes réglementaires. Gramicombi va mobiliser des réseaux d'agriculteurs pour mettre en œuvre des combinaisons de leviers dans leurs systèmes, après un diagnostic précis et une reconception collective et individuelle. L'intérêt de cette démarche en réseaux est de démultiplier l'adoption des pratiques par essaimage grâce à l'implication concrète des agriculteurs dans leurs changements de pratiques et aux témoignages concrets autour d'eux. L'approche sera également pluri-critères puisqu'elle analysera a posteriori la situation par rapport à celle de départ selon différents indicateurs techniques, environnementaux et sociétaux. Les partenaires territoriaux seront mobilisés: Chambres d'agriculture, coopératives-négoces, lycées agricoles. Deux réseaux sont prévus: Normandie-Bretagne (Margo) et Bourgogne-Franche-Comté (Objectif culture propres - OCP).

Mobilisation de réseaux

Cette action consistera à réaliser un diagnostic initial sur la parcelle, avec l'agriculteur, et construire avec lui des combinaisons de leviers adaptés à son contexte pédoclimatique. L'intérêt du réseau est de maximiser la diversité des milieux, des stratégies de système (travail du sol conventionnel, Agriculture de conservation des sols (ACS), etc.,) et des réponses apportées. L'étape suivante permettra de mettre en œuvre ces combinaisons de leviers à l'échelle du système afin d'évaluer dans la durée l'impact de ces trajectoires de changement sur le niveau d'infestation en graminées. Notre méthodologie s'appuiera sur l'utilisation d'un guide partagé entre tous les réseaux (Bourgogne, Normandie, etc.). L'évaluation de l'impact technique, économique, environnemental et social de ces changements de pratiques à l'échelle du système de cultures, se fera avec le logiciel Systerre®. De plus, l'étude des jours disponibles pour réaliser un travail du sol ou un désherbage mécanique dans les pédoclimats des parcelles suivies dans le projet permettra, avec le logiciel J-Distas, d'objectiver la faisabilité de certaines techniques. Le Réseau OCP (Arvalis, Terres Inovia, les Chambres départementales d'agriculture de la région BFC et le lycée agricole de Quetigny, en Côte-d'Or) a pour ambition d'innover dans les supports d'acquisition de référence et de transfert en construisant avec les agriculteurs via un réseau de parcelles avec une forte infestation en graminées à l'échelle de la région BFC. L'objectif est de mettre en place au sein du réseau, des combinaisons de leviers adaptées à chaque parcelle permettant de maîtriser la pression en vulpins à l'échelle de la rotation. La première année sera dédiée au choix des parcelles, à l'état des lieux du salissement ainsi qu'à l'analyse des pratiques de l'agriculteur et de l'historique de la parcelle.

Prolongements pédagogiques

Les trois années suivantes seront consacrées à la mise en place d'une combinaison de leviers construite avec l'agriculteur et spécifique au système étudié en prenant en compte les motivations et les freins de l'agriculteur. Pour finir, la dernière année sera réservée à l'évaluation du projet qui passera par un suivi de l'enherbement final des parcelles, une prise en compte de l'impact des changements mais également une analyse pluri-critères. Le réseau sera constitué de 20 parcelles avec de fortes infestations en vulpins et dans une moindre mesure en ray-grass, le suivi sera réalisé par Arvalis, mais également par l'Alliance BFC (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise) et les Chambres départementales d'agriculture de l'Yonne, de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et du Jura en prestations. Il sera complété par un réseau spécifique en système ACS d'une quinzaine de parcelles suivies par Terres Inovia. Par ailleurs, l'intervention du lycée agricole de Quetigny et de son exploitation (Ferme de Tart-le-bas) est prévue pour suivre une des parcelles du réseau OCP (visée pédagogique pour les étudiants et appui aux instituts pour la collecte de données) et pour diffuser un support pédagogique aux étudiants de BTSA.

Arvalis

Si vous êtes agriculteur et volontaire pour participer à l'observatoire piloté OCP, n'hésitez pas à contacter Diane Chavassieux, ingénieur régional Arvalis: d.chavassieux@arvalis.fr

VIGNE

// CESSION D'EXPLOITATION

Une fiscalité qui renforce le modèle familial

Les conditions de transmission des exploitations viticoles vont être réformées de manière importante. Une réaction salutaire du législateur après plusieurs rachats de domaines qui avaient défrayé la chronique. Le but est clairement de préserver le modèle d'exploitations familiales.

On n'a pas parlé que de métiers de la vigne et du vin, le 6 février à Beaune. Le Forum destiné à faire connaître les professions et besoins en main-d'œuvre de ce secteur, organisé à la Cité des Climats et Vins de Bourgogne *(voir ci-dessous)* aura aussi servi de cadre à une annonce de taille : la concrétisation de la réforme des conditions de transmission des exploitations viticoles dans le cadre du Projet de loi de finances (PLF). Le sénateur de Côte-d'Or François Patriat et Thiebault Huber, président de la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB) ont détaillé cette annonce face à la presse. Pour Thiebault Huber, le moment était d'autant plus symbolique que cette annonce marque l'aboutissement d'un long combat mené par la profession viticole française depuis plusieurs années et dans lequel la Bourgogne s'est particulièrement impliquée.



Le sénateur de Côte-d'Or François Patriat (à gauche) a porté l'amendement aux côtés de son confrère de l'Yonne, Jean-Baptiste Lemoyne et du député de Saône-et-Loire Benjamin Dirx.

L'électrochoc LVMH

Il faut dire que, en septembre dernier, l'annonce, par le groupe de luxe LVMH, du rachat du Domaine Poisot Père & Fils, à Aloxe-Corton (1,3 ha pour 15,5 millions d'euros !) a fait l'effet d'un électrochoc : cette transaction exceptionnelle a jeté une lumière crue sur la fiscalité rattachée aux droits de succession, tellement défavorable qu'elle empêchait tout simplement aux héritiers de prendre la suite, laissant grande ouverte la porte aux gros investisseurs et mettant de ce fait en péril le modèle même des exploitations viticoles familiales. Pour éviter cela, un amendement a été porté par François Patriat, par le député de Saône-et-Loire Benjamin Dirx et par le sénateur de l'Yonne Jean-Baptiste Lemoyne, qui induit un changement spectaculaire : la hausse du plafond de la valeur patrimoniale de 500 000 euros à 20 millions d'euros pour accéder aux exonérations fiscales sur la transmission des terres. Cela comporte toutefois une condition : que les repreneurs s'engagent à conserver ces terres au moins pendant 18 ans. *« C'est une révolution en Bourgogne,* constate Thiebault Huber, *face au niveau de spéculation foncière que nous subissons ici… Enfin, les familles vont pouvoir transmettre leur patrimoine à leurs enfants. » « Le déplafonnement de 500 000 euros à 20 millions est un chiffre qui correspond à une réalité économique,* souligne pour sa part le sénateur François Patriat. *C'est d'autant plus remarquable que cela s'inscrit dans le contexte budgétaire le plus difficile que j'ai pu connaître dans ma carrière parlementaire. »*

« Besoin d'une fiscalité adaptée »

Face à l'accusation venue de certains rangs du paysage politique de conception d'un amendement « pour les riches », François Patriat a défendu le fait que c'était au contraire un outil de préservation du modèle de viticulture familiale, en Bourgogne et en France. Cet amendement avait déjà été porté une première fois sous le Gouvernement Barnier, mais c'était compter sans la censure de ce dernier qui a tout arrêté. Une fois nommé le Gouvernement Bayrou, les parlementaires sont repartis à l'assaut, acceptant de céder sur un point par rapport au projet initial : obliger les repreneurs à conserver les terres 18 ans et non 15 comme voulu au départ. L'adoption du budget le 5 février a donc mis un point final à l'incertitude, avec la validation de l'amendement. *« Dans ce pays,* poursuit François Patriat, *on a besoin d'une fiscalité adaptée à la réalité du monde économique ».* Thiebault Huber reconnaît pour sa part que l'exemple récent de LVMH a été un outil important de sensibilisation du législateur pour montrer le péril que ces montants de transaction faisaient peser sur l'avenir du modèle économique des exploitations familiales. *« On a voulu passer d'une valeur de patrimoine de 500 000 euros à 20 millions pour les exonérations fiscales,* précise le président de la CAVB, *parce qu'on s'est appuyés sur des cas concrets qui montraient que l'outil fiscal existant n'était plus adapté aux niveaux des prix des terres viticoles. 20 millions d'euros, cela permet de faire rentrer la majorité des exploitations viticoles françaises. C'est le terme d'un combat de longue haleine et je pense que les notaires vont avoir un peu de boulot dans les mois qui viennent… »*

Berty Robert

// MÉTIERS ET FORMATIONS

21 Vigne et vin jouent les séducteurs

La deuxième édition du Forum des métiers vigne et vin, organisée les 6 et 7 février à Beaune restait dans l'esprit du programme Vita Bourgogne : faire connaître les opportunités portées par la filière.



Parmi les participants au forum : l'Anefa 21 et la FDSEA 21.

Une fois de plus, la Cité des Climats et Vins de Bourgogne, à Beaune, a servi de cadre au Forum des métiers vigne et vin, coorganisé par Vita Bourgogne. La première édition avait attiré 400 visiteurs. Cet événement a été pensé pour rassembler tous les publics (jeunes en orientation, demandeurs d'emploi, professionnels en reconversion, et grand public). Pour cette édition 2025, il était possible de découvrir les métiers et formations de la filière, de s'essayer à la manipulation d'un enjambeur sur simulateur ou de la taille de vigne, de s'initier à la dégustation pour tous, avec des ateliers adaptés aux mineurs (jus de raisin), ou encore de rencontrer des professionnels. Au programme également des job et stage dating pour découvrir et postuler aux offres d'emploi en direct (organisé avec France Travail Beaune) et un afterwork convivial pour que candidats et professionnels puissent échanger dans une ambiance détendue (organisé avec l'Apecita). Parmi les interlocuteurs présents, on trouvait des acteurs de l'emploi et de l'orientation : Anefa 21/FDSEA 21, Apecita, Centre d'information et d'orientation, France Travail, la Mission locale rurale, ainsi que plusieurs organismes de formation : Agro-Bio Campus Davayé, Axotime, Beaune Viti-Agro Campus, CFA Ensemble scolaire La Salle, École des Métiers Dijon Métropole, Inseec, School of Wine & Spirits Business de BSB, MFR Beaune-Grandchamp, Sup' Tourisme Ozanam. *« Notre panel de métiers est énorme,* soulignait Thiebault Huber, président de la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB), *alors, à nous d'être bons pour attirer ! »*

Berty Robert



Le Forum offre une vision large des opportunités dans les métiers de la vigne et du vin.

Bientôt une formation mécanique agricole et viticole à Beaune ?

C'est Alain Suguenot, maire de Beaune et président de l'agglomération qui a abordé le sujet, lors de l'inauguration du Forum, le 6 février : la ville pourrait prochainement accueillir une filière de formation à la mécanique agricole et viticole. On en est pour l'instant qu'à la genèse du projet : *« En tant que président de l'agglomération,* précise Alain Suguenot, *j'ai créé un observatoire des formations à Beaune. On s'est aperçu qu'il y avait « des trous dans la raquette » en matière de machinisme agricole et viticole. Nous sommes allés voir ce qui se passait à Mâcon dans ce domaine et Davayé nous a fait comprendre que, loin d'être en concurrence, il y avait au contraire la possibilité de créer une formation ici. Nous sommes en cours de préparation du projet, nous sommes très demandeurs et il y a un vrai besoin. Ces métiers de la mécanique agricole et viticole sont aujourd'hui très bien rémunérés, très demandés. D'ici six mois, vous aurez des nouvelles sur ce projet… ».*

VIGNE

// INTERPROFESSION DES VINS DE BOURGOGNE

71 Des « influenceurs » techniques

Le Pôle technique et Qualité du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne pilote plus de 60 projets de recherche qui permettent d'apporter des solutions techniques aux maisons et domaines bourguignons pour préserver leur patrimoine viticole. En 2025, plusieurs projets porteront des avancées scientifiques majeures.



Un aperçu des travaux techniques menés par le BIVB.

Les médias locaux et nationaux étaient invités en janvier à la Cave d'Élisée à Beaune, en Côte-d'Or, pour une conférence de presse d'un nouveau genre : on y parlait recherche fondamentale et appliquée. Autant dire qu'il fallait s'accrocher à son siège, ne serait-ce que pour suivre le calendrier chargé du Pôle technique du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB). Deux thèmes déjà gigantesques sont dans les esprits : la décarbonation, avec l'objectif à 2035 de tendre vers la neutralité carbone, et les leviers à court terme d'adaptation au changement climatique. Ils restent dans les deux vocations du Pôle : *« préserver la qualité des vins et en conserver la diversité qui fait la richesse de la Bourgogne et produire des références »* débutait Jean-Philippe Gervais, directeur du Pôle. À ses côtés, une équipe qui s'est fortement étoffée depuis le plan 2020-2025. De nombreux chefs de projets sont en charge de coordonner des recherches très pointues, autour de l'agrométéo, des sols, du matériel végétal, de l'œnologie… Car la philosophie a changé, ce n'est plus le BIVB qui fait des appels à projets, mais lui qui fait des appels à manifestation d'intérêts. Ainsi autour de la table se retrouvent ceux motivés et compétents, que ce soit *« des vignerons, des représentants du négoce, des techniciens, des Chambre d'agriculture, des coopératives, la Confédération des appellations et vignerons bourguignons (CAVB), l'Inao, les organismes de gestion (ODG), l'Inrae, l'Institut français de la vigne et du vin (IFV), des universitaires, d'autres interprofessions, des œnologues, des pépiniéristes, des tonneliers, des verriers… »*. Un véritable réseau « d'influenceurs techniques ». Le projet le plus emblématique de ces espaces d'échanges d'un genre nouveau est le Plan national contre le dépérissement de la vigne (PNDV) pour une viticulture durable.

Agir aujourd'hui pour se projeter demain

« Les choix stratégiques des axes de recherches doivent donc se faire encore plus en amont, avec tous les membres et partenaires de la filière », rajoute Céline Chauvenet, directrice technique adjointe. L'exemple le plus emblématique tourne autour du matériel végétal. *« Les élus veulent qu'on travaille sur les nouveaux cépages mais autour des cépages emblématiques, des résistants, à fin d'adaptation… On construit alors le chemin sur le temps long et année après année »*, poursuit-elle, ce qui donne une structuration et une visibilité à long terme. À l'image donc du dérèglement climatique qui nécessite anticipation et adaptation. Ce que font les vignerons depuis toujours. *« Ils testent énormément et… ne le disent pas »*, regrettent Céline Chauvenet qui les invite à se faire connaître pour plus de suivis. *« Déguster un croisement de gascon avec un syrah, si l'idée se présente, on peut lancer le projet. Il n'y a pas de mauvaises solutions »*, si la filière donne son feu vert. Complexe mais pas impossible en somme. La recherche a l'habitude de faire chou blanc, de trouver par hasard et parfois d'apporter des révolutions.



La tour de mesure des flux de carbone en viticulture à Rully, sur la parcelle expérimentale de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, a été inaugurée l'an dernier. Une première nationale en viticulture, dans le cadre du projet Matière organique changement climatique et atténuation (Mocca) qui a le soutien de nombreux partenaires de la filière.

300 micro-cuvées à déguster

Les observatoires des scientifiques – dont ceux du BIVB — lancent régulièrement des alertes, comme le décrochage des températures en 1988, déjà, de + 1,5 °C. Un palier soudain dans un réchauffement constant qui pourrait à nouveau se reproduire. Mais cette fois, peut-être pas dans le sens d'un meilleur équilibre acidité/sucre. *« Il y a des menaces émergentes sur les moûts et donc sur nos vins. A-t-on là des signaux faibles ou des micro-organismes non identifiés avant ? »*. En 2015, le BIVB et le Comité Champagne en partenariat avec l'Inrae et l'IFV ont lancé un programme d'ampleur s'engageant ensemble pour une durée minimale de 15 ans dans le but de créer des variétés résistantes au mildiou et à l'oïdium, mais à typicité régionale.

Puisque les AOC de Bourgogne partagent les mêmes cépages que la Champagne, le programme de création variétale est commun. Les équipes du BIVB et de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire s'associent pour le programme de création variétale nommé CEPInnov, dont le cœur est une parcelle à Aluze, en côte châlonnaise. Les cépages pinot noir, chardonnay, mais aussi le gouais sont ainsi croisés avec des variétés résistantes. En 2024, ce sont 300 nouvelles variétés en Bourgogne qui sont ainsi suivies et dégustées après la même micro-vinification. Une première historique.

Cédric Michelin

// FORMATION

21 71 Un passeport pour l'installation ou l'embauche

Voulue par la profession, la licence professionnelle Conduite stratégique de l'exploitation vitivinicole gérée par l'Institut universitaire de la vigne et du vin (IUVV) basé à Dijon en partenariat avec le lycée viticole de Davayé, est dispensée sur le site universitaire de Mâcon.

La licence professionnelle en est actuellement à sa 6e promotion avec 18 alternants en provenance principalement de l'Est de la France, même s'il arrive, certaines années, de recevoir des candidats de tout l'hexagone *« ce qui est intéressant pour les échanges »*, signale Claire Desseigne, assistante pédagogique de la formation. Clairement, le profil a changé depuis la création, *« avant, c'était 90 % d'enfants de viticulteurs, maintenant, c'est plutôt 40 % et beaucoup plus de filles, on n'est pas loin de la parité. Et 95 % sont issus d'un BTS viti-œno même si on accueille parfois quelques profils atypiques »*. Cette formation dispensée en partenariat avec le lycée de Davayé (l'exploitation est un terrain de jeu idéal pour les étudiants) se déroule en alternance et a pour but de préparer à une installation en se concentrant sur les différents aspects de la gestion d'un domaine, au-delà du seul travail à la vigne et à la cave. Pour autant, tous les diplômés ne s'installent pas, certains se tournent vers le salariat, des postes à responsabilités dans les grands domaines ou maisons de négoce et ils n'ont pas de mal à trouver, la demande est forte ! *« Le taux de placement est de 100 % »*, résume Claire. Il arrive que quelques apprenants poursuivent leurs études, mais c'est assez rare. Une apprentie est actuellement en Diplôme national d'œnologue (DNO) à Toulouse.

Une formation très concrète

Depuis la dernière rentrée, la formation a évolué, elle intègre désormais de l'anglais (technique). Il n'y a plus de partiels, mais cinq dossiers d'audit sur les thématiques principales : ressources humaines, marketing, juridique, finances et vigne/chai. Les élèves doivent aussi présenter (à l'oral) un projet stratégique (équivalent d'un mémoire) qu'ils mènent en entreprise avec leur maître d'apprentissage. Par exemple : l'intégration de cépages résistants sur une exploitation, baisse des dépenses énergétiques, etc. Les jeunes apprécient d'avoir affaire à des intervenants professionnels (notaire, juriste, œnologue, etc.) et pas seulement à des professeurs universitaires. Ils bénéficient en outre de visites de terrain en lien avec des thématiques précises : le château de l'Éclair (pour la RSE), le château Thivin (cépages résistants), la cave de Lugny (finances, investissements) et depuis cette année la Cuma de Péronne et les établissements Pellenc pour le machinisme.

Cédric Michelin



La licence Conduite stratégique de l'exploitation vitivinicole est soutenue par Mâconnais Beaujolais Agglomération.

// SOUTENIR LA RESSOURCE

Aider la nature à recharger les nappes

Catherine Bertrand est universitaire à Besançon. Elle supervise le travail qu'une de ses étudiantes mène dans l'Ain en partenariat avec les Jeunes Agriculteurs. Le but est de déterminer si aider la recharge de nappes phréatique est une approche réaliste.

Qu'il pleuve ou qu'il fasse sec n'influe pas toujours directement sur le remplissage des nappes phréatiques. La nature, de ce point de vue, adopte des fonctionnements beaucoup plus complexes qu'on ne s'imagine habituellement. Mais serait-il envisageable de l'aider, afin que la recharge de ces nappes soit optimisée, ou du mois, favorisée ? Cette question Catherine Bertrand y est confrontée de multiples manières : d'abord dans ses fonctions de maîtresse de conférences au sein de l'université Louis-et-Marie Pasteur de Besançon et de chercheuse pour le laboratoire Chrono-environnement. On y travaille sur différentes thématiques en santé ou biologie, afin de développer la connaissance la plus large et transversale possible de divers environnements. Mais Catherine Bertrand explore aussi cette question de manière indirecte, en supervisant les travaux d'une de ses étudiantes de l'université franc-comtoise en 2e année de Master Sciences de l'eau. Cette dernière est impliquée, dans le cadre d'un apprentissage, auprès des Jeunes Agriculteurs du département de l'Ain pour y mener un travail d'étude portant sur cette possibilité de participer à la recharge des nappes souterraines.



Bien connaître le fonctionnement d'un système hydrique, à l'échelle d'un secteur géographique donné, peut permettre d'optimiser la recharge des nappes phréatiques tout en préservant les possibilités d'usage de l'eau en agriculture. Les travaux menés dans l'Ain actuellement sur cette question visent à donner un coup de pouce pertinent à la nature, sans rompre les équilibres.

Focus sur les Dombes

« Il faut garder à l'esprit, précise Catherine Bertrand, *que les eaux souterraines ne sont pas totalement déconnectées des eaux de surface. Il existe des connexions entre les cours d'eau et ces eaux souterraines. Les nappes phréatiques se rechargent soit par la pluie, soit par des liens entre eaux de surface et eaux souterraines. C'est ce qui explique, par exemple que même dans les périodes où il ne pleut pas pendant longtemps, il y a toujours de l'eau dans certains lits de rivières, parce que le débit de ces cours d'eau est alimenté de manière souterraine. »* Dans ce département de l'Ain, c'est plus particulièrement sur la zone des Dombes, riche en étangs, que l'étudiante a jeté son dévolu. Elle présente une occupation agricole des sols, sur des terrains plutôt imperméables. Dans ce cas de figure, la recharge des nappes souterraines se fait principalement par les pluies. *« Mais cette recharge,* poursuit Catherine Bertrand, *ne se fait pas de manière instantanée. Ce n'est pas parce qu'il pleut que la recharge se fait automatiquement, il y a un cycle de l'eau : quand il pleut, une partie de cette eau s'évapore, une autre partie va ruisseler, une autre, encore, va s'infiltrer dans le sol et alimenter une réserve facilement utilisable par les plantes. L'été, c'est dans cette réserve que les plantes puisent pour combler leurs besoins en eau. Mais, une fois qu'elles arrêtent de puiser dans cette réserve, celle-ci se remplit et le surplus va alors alimenter les réserves souterraines. C'est pourquoi on dit que les nappes phréatiques se rechargent en hiver, lorsqu'il n'y a pas d'activité végétale et qu'elles se vident en été lorsqu'il ne pleut pas et que l'eau est exploitée, ou qu'elle s'écoule naturellement vers les exutoires. »*

Risque d'appauvrissement

Tout cela constitue le cycle normal de l'eau. Mais si vous ajoutez à cela le besoin de puiser de l'eau pour des buts divers (alimenter des particuliers, des agriculteurs, de l'industrie…) et si on exploite plus d'eau qu'il n'en rentre, on parvient à un véritable souci d'appauvrissement des eaux souterraines. Ainsi, dans les Dombes, on se rend compte que la piézométrie (mesure de profondeur de la surface de nappes d'eau souterraine) diminue au fil du temps. *« Ce n'est pas seulement dû à l'effet de sécheresse,* souligne l'universitaire, *c'est la conséquence de la combinaison d'éléments avec des pluies qui se répartissent de manière différente dans l'espace mais surtout dans le temps. En parallèle, on continue à exploiter cette eau, notamment pour des besoins agricoles. Il faut donc trouver une solution pour aider les nappes souterraines à se recharger. »* L'étudiante supervisée par Catherine Bertrand travaille sur la question avec les Jeunes Agriculteurs du 01 et la Communauté de communes de Centre Dombes, dans le secteur de Villars-les-Dombes, entre Lyon et Bourg-en-Bresse. Il s'agit d'un travail de longue haleine pour lequel la jeune femme n'en est encore qu'aux premières étapes : il faut réaliser une étude de sol afin d'avoir une idée sur la composition du milieu, sur son hétérogénéité, en lien avec la recharge de nappe. Il s'agit également d'établir une cartographie des sols et de leur perméabilité, et de disposer d'un aperçu de la géométrie du réservoir. *« L'objectif est de trouver le meilleur compromis et le meilleur site pour renvoyer de l'eau et faire une recharge artificielle et efficace de la nappe,* poursuit Catherine Bertrand. *On prend en compte le fait que la nature a toujours très bien rechargé les nappes. Les recharges « artificielle » qu'on cherche à produire doivent être fondées avant tout sur des fonctionnements naturels. Parmi toutes les méthodes possibles, il s'agit, dans le cadre de ce travail, d'identifier celles qui s'adapteront le mieux au secteur étudié. »*

Approche systémique

Ce travail ne perd jamais de vue que la façon la plus naturelle de recharger les nappes phréatiques, c'est de remettre des zones humides. Il faut de la prairie, des zones tampon pour que l'eau s'y accumule avant d'être tranquillement restituée aux nappes. Mais cette approche n'est pas toujours évidente à conjuguer avec les besoins agricoles. Toutefois, les Jeunes Agriculteurs du secteur sont animés par une logique qui consiste à explorer des pistes alternatives à l'imposition de restrictions d'usage de l'eau. *« Je trouve que leur démarche est très positive »* confie Catherine Bertrand. L'étude menée est jalonnée de différentes phases : établissement de profils de sols, caractérisation du sous-sol, mesures de perméabilités. *« Ce type d'opportunité nous permet de former les étudiants pour qu'ils acquièrent une approche systémique à l'échelle d'un bassin-versant et pour qu'ils parviennent à faire émerger des diagnostics de dysfonctionnement, dans le but de trouver des solutions. »* D'autres travaux de ce type, fondés sur la remédiation naturelle, ont été menés, ailleurs en France, selon l'universitaire franc-comtoise. On y examine aussi les possibilités de récupérer des eaux pluviales et de les réinjecter dans les eaux souterraines. *« Il s'agit de thématiques que nous incluons de plus en plus dans nos cursus universitaires et toujours en lien avec des professionnels, pour inciter nos étudiants à garder l'esprit ouvert sur ces méthodes. »* Travailler sur la recharge artificielle se comprend bien sûr de manière quantitative, mais aussi sous l'angle qualitatif des eaux réinjectées. Une question qu'il faudra se poser dans une prochaine étape de ce travail au long cours.

Berty Robert

SAS PREFATECH

ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON

POSSIBILITÉ LIVRAISON ET POSE

Située au carrefour des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, la SAS PREFATECH est spécialisée dans la préfabrication d'éléments en béton armé pour les applications agricoles.

«Nous livrons et installons des fosses à lisier, des panneaux de stabulation et des murs de silo pour ne citer que quelques applications ».



Fosse à lisier



Panneaux de stabulation



Murs de silo

ZA Les Béluzes -F- • 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU
Tél. 04 77 69 30 29
chevalier-n@prefatech.fr

// SÉCURISER

Vers un stockage de plus en plus naturel de l'eau

Au cœur de l'adaptation au changement climatique, le stockage de l'eau est un sujet d'envergure, mené plus seulement par le monde agricole mais par l'ensemble des collectivités territoriales. De nouvelles idées émergent autour de la ressource en eau. Explications.

« Les projets de retenues d'eau sont assez diversifiés en fonction de la taille souhaitée et de la typologie. Elles peuvent avoir des échelles très différentes, allant de quelques dizaines de milliers à des millions de m3. Par ailleurs, les typologies diffèrent en fonction de la capacité de ces retenues à se remplir : sur cours d'eau avec un barrage ; alimentées par du pompage dans les nappes, par un forage ou dans une rivière ; alimentées par dérivation d'un cours d'eau ou encore remplies par les eaux de ruissellement et déconnectées du réseau hydrographique », explique Victor Moinard, chargé de mission Agronomie-environnement à la chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes.

Se poser les bonnes questions

Toutefois, la mise en place de ces réserves d'eau demande une grande réflexion, tant d'un point de vue de l'implantation que de l'investissement nécessaire.

« À l'échelle des agriculteurs, il s'avère indispensable de se poser les bonnes questions : ont-ils réellement besoin de stockage ? Est-ce qu'ils vont sécuriser leurs exploitations grâce au stockage ou serait-il plus judicieux d'adapter leurs stratégies d'élevage et/ou de culture en fonction de la ressource en eau disponible ? » interroge Victor Moinard. *« Le stockage de l'eau, via des retenues, est-il une vraie solution d'avenir ? Ne serait-ce pas un moyen de faire l'autruche par rapport à l'impact du changement climatique ? S'il existe des modèles de prévisions météorologiques à plus ou moins long terme, nous ne savons pas si ces solutions de stockage de l'eau seront encore efficaces dans 30 ans. Face à des investissements importants, l'argument à considérer serait, à mon sens, de commencer à changer le système, de trouver de nouvelles solutions agronomiques… »*, avance-t-il. D'autant plus que ces dernières années, de nouveaux projets voient le jour autour du stockage naturel de l'eau. *« Des questions se posent de plus en plus sur le stockage souterrain, en cherchant des leviers d'action permettant de favoriser la réinfiltration de l'eau vers des nappes »*, indique le chargé de mission de la Chambre régionale d'agriculture.

Zones humides, haies, réutilisation…

Le fait de ralentir l'eau dans les territoires en la stockant dans le sol ou dans les zones humides serait aussi à imaginer. *« La restauration des zones humides pourrait permettre de ralentir l'écoulement de l'eau et faire en sorte qu'elle soit stockée, plutôt qu'elle se déverse très vite dans un cours d'eau bien défini »*, expose-t-il. Parmi les autres leviers pour stocker l'eau de façon naturelle, Victor Moinard suggère la plantation de haies sur les parcelles : *« Cela permettrait d'intercepter l'eau et de l'infiltrer dans le sol plutôt qu'elle dévale en faisant de l'érosion… »*, indique-t-il. La question des eaux non conventionnelles se pose également, avec la réutilisation des eaux traitées (station d'épuration, centrale de géothermie, etc.). *« Ce sont des ressources en eau que l'on n'imaginait pas forcément il y a encore quelques années et qui pourraient éventuellement être utilisées en agriculture. À Clermont-Ferrand par exemple, des agriculteurs irriguent leurs parcelles grâce aux eaux usées provenant d'une station d'épuration »*, conclut Victor Moinard. De nombreuses solutions – outre la construction de retenues collinaires – semblent émerger au fil des années pour préserver au mieux la ressource en eau.



Chambre d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Victor Moinard, chargé de mission Agronomie-environnement à la Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes.

Amandine Priolet

// ABREUVEMENT

Comment bien abreuver son troupeau en pâturage ?

L'abreuvement au pâturage réclame beaucoup de vigilance sur les ressources adoptées et sur le choix, ou non, de dispositifs d'abreuvoir automatiques. Avec, en ligne de mire, une priorité : la qualité de l'eau fournie.



CA 63

L'aménagement des berges permet de réduire le piétinement des animaux dans le cours d'eau et de préserver la qualité de l'eau.

L'utilisation de points d'eau naturels (rivières, ruisseaux ou étangs…), constitue des sources d'eau très efficaces, à condition de s'assurer qu'elles soient propres et accessibles. En outre, des aménagements peuvent être nécessaires pour éviter l'érosion des berges et protéger la qualité de l'eau. En effet, il est vivement recommandé aux éleveurs d'aménager des points d'abreuvement tout en limitant l'accès des animaux au ruisseau. Ces travaux sont d'autant plus importants que, réglementairement *« la berge et la moitié du lit du ruisseau appartiennent au propriétaire de la parcelle concernée et il a obligation d'assurer le bon écoulement de l'eau »*. Seconde option : les abreuvoirs automatiques. Ces dispositifs sont souvent reliés à un réseau d'eau ou à une source et peuvent être installés dans des zones stratégiques du pâturage. Ils sont particulièrement utiles pour les grands troupeaux, car ils réduisent le temps que les animaux passent à chercher de l'eau. Installer des citernes ou des réservoirs pour collecter l'eau de pluie est une technique durable et moins coûteuse. Ces systèmes permettent de stocker de l'eau pour les périodes sèches et de garantir un approvisionnement constant.

HENRI VAN INGEN
SOURCIER
Conseiller technique en forages
06 85 53 68 87
sourcier-vaningen.fr
Siret N°34938975900029

Il est toutefois essentiel de veiller à la qualité de l'eau stockée en utilisant des matériaux appropriés et en effectuant un entretien régulier. Dans le cas de pâturage tournant, la distribution mobile d'eau peut être envisagée.

Impact sur la productivité

Cela implique l'utilisation de tuyaux flexibles et de réservoirs mobiles pour amener l'eau directement aux animaux, quel que soit l'endroit où ils se trouvent dans le pâturage.

Cette méthode permet de s'assurer que les animaux ont toujours accès à de l'eau fraîche, tout en minimisant l'impact sur le sol. Indépendamment de la méthode choisie, la qualité de l'eau est primordiale. Il est essentiel de surveiller régulièrement la présence de contaminants, tels que les bactéries ou les algues, et de s'assurer que l'eau est propre et sûre pour la consommation des animaux. Des analyses régulières peuvent aider à prévenir des problèmes de santé.

Enfin, une bonne planification et un aménagement adéquat du parcellaire sont essentiels pour garantir un accès facile à l'eau. Cela inclut la création de chemins d'accès pour les animaux, l'évitement des zones sensibles à l'érosion, la mise en place de zones de repos près des points d'eau… Un ensemble de facteurs qui contribue à une gestion efficace de l'eau et par conséquent à la productivité des animaux, mais aussi à la durabilité des systèmes d'élevage.

Sophie Chatenet



// UNE QUESTION SANITAIRE

Vigilance sur la qualité des eaux

Le sujet de la qualité des eaux d'abreuvement est une vraie préoccupation pour le monde de l'élevage. Les Groupements de défense sanitaire sont en première ligne sur ce front.



En septembre 2023 à Créancey, le Groupement de défense sanitaire de Côte-d'Or avait consacré une journée à la qualité des eaux d'abreuvement.

Quelles conditions sanitaires pour l'abreuvement ? La question se fait de plus en plus pressante pour les éleveurs, a fortiori au sortir d'une année très humide qui a pu entraîner des pathologies sur les animaux, liées à de l'eau abondantes, mais pas toujours d'une très bonne qualité. Les Groupements de défense sanitaire (GDS) sont en première ligne pour informer et conseiller les éleveurs sur les précautions à prendre dans ce domaine. Le GDS de Côte-d'Or notamment, mène des actions de sensibilisation. Il y a un véritable enjeu. Si la qualité de l'eau n'est pas bonne le risque sanitaire est important. L'abreuvement peut, par exemple, représenter un gros facteur de risque tuberculose bovine. De manière générale, l'eau de boisson est un mode de contamination pour la tuberculose, la listériose et la leptospirose (contamination des eaux par l'urine des rongeurs).

Protéger et aménager

Certains virus ne se développent pas dans l'eau mais si des animaux sont contaminés et font leurs besoins au point d'abreuvement, ils peuvent le souiller. Autre source de contamination possible : la pollution de l'eau aux métaux lourds ou aux hydrocarbures. Pour les éleveurs, ce sont des points de vigilance à avoir en tête. Il faut protéger et aménager les points de collecte et d'abreuvement, proscrire les abreuvements directs en eau de surface (rivière, mare, source…), concevoir des abreuvoirs vidangeables et nettoyables, analyser l'eau en cas de doute et garder en tête que le traitement de l'eau au pâturage (à l'aide de pastilles de chlore, par exemple) est illusoire, en raison du nombre de bactéries potentiellement présentes. Les eaux de surface sont toujours plus fragiles et exposées aux contaminations, en raison de la vie biologique du sol, que les eaux prélevées plus profondément. *« Il faut savoir,* explique Loïc Fulbert, conseiller spécialisé Eau et Élevage au sein du GDS de la Mayenne, *que dans un gramme de bouse de vache, il y a plusieurs millions de bactéries Escherichia coli. Le niveau de contamination des eaux de surface est énorme. En forant plus profondément on utilisera des eaux qui ont subi le travail de filtration du sol ».*

Entretenir les installations

Les biofilms peuvent aussi être des sources de contamination : on crée les conditions de développement du vivant dans des systèmes de transport ou de stockage de l'eau (canalisation, installations pas entretenues), ce qui génère une couche sur les parois des canalisations. Quelles solutions peut-on envisager ? la récupération d'eau de pluie par exemple, à condition de la filtrer avant stockage et de bien la stocker (stockage enterré pour éviter le réchauffement). Il est également essentiel d'éloigner le point d'abreuvement du point de captation de l'eau, d'au moins 20 ou 30 mètres, pour éviter les souillures dues aux déjections des animaux. Il y a enfin la nécessité de protéger les abreuvoirs qui peuvent être abîmés par ces mêmes animaux lorsqu'ils se grattent ou se frottent contre.

Berty Robert

// AIDES AUX AGRICULTEURS

L'agence de l'eau Seine Normandie en accompagnatrice

L'agence de l'eau Seine Normandie propose un certain nombre de dispositifs destinés à accompagner les agriculteurs dans la gestion de leurs besoins en eau.

Protection de la ressource en eau, de la biodiversité et adaptation au changement climatique : autant de thématiques sur lesquelles l'agence de l'eau Seine Normandie cherche à trouver des solutions afin d'accompagner les agriculteurs. Le bassin Seine-Normandie est à la fois densément peuplé dans certaines zones, avec de forts besoins pour l'alimentation en eau potable, et largement rural, près de 60 % de sa superficie étant constitués de surfaces agricoles. Grâce à son implantation dans les différents territoires du bassin et l'expertise de son personnel, l'agence agit en tant que partenaire technique et financier des acteurs, pour les aider à construire des solutions adaptées à leur territoire et permettant de faire progresser la préservation de l'eau, de la biodiversité ou de s'adapter au changement climatique.

Nouveau programme

L'accompagnement des agriculteurs est un volet important de ses interventions. Il s'agit d'engagements volontaires des agriculteurs, sur proposition le plus souvent de collectivités maîtres d'ouvrage de plans d'actions de protection de la ressource en eau ou de la biodiversité de leur territoire. L'agence de l'eau a renforcé son soutien financier aux agriculteurs à la fin de son programme d'intervention 2019-2024, avec plus de 52 M€ alloués en 2023 et 87 M€ en 2024. Dans le cadre du nouveau programme « Eau, climat & biodiversité 2025-2030 », il est prévu d'allouer 398 M€ au secteur agricole, pour aider à déployer et pérenniser les pratiques et systèmes agricoles qui améliorent la résilience de l'agriculture au changement climatique et répondent aux objectifs de sobriété en eau et de préservation de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques et humides. Pour concourir à l'objectif de diminution des pollutions diffuses (pesticides et nitrates notamment), le 12e programme « Eau, climat & biodiversité » identifie les leviers suivants :

- les changements de pratiques ou de systèmes via le financement des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), de la conversion à l'agriculture biologique (CAB), ou des paiements pour services environnementaux (PSE). Les MAEC et les PSE permettent de valoriser financièrement des services environnementaux rendus par des exploitations agricoles : moindre utilisation d'intrants, maintien de prairies, de haies… Dans les deux cas, les agriculteurs s'engagent pendant 5 ans, par contrat avec la collectivité pour les PSE. Dans ce cas, à l'échelle du territoire géré par la collectivité, des indicateurs sont définis pour permettre de caractériser les services rendus par les exploitations agricoles. Le niveau atteint par l'exploitation pour chacun des indicateurs permet de calculer la rémunération annuelle du PSE.
- les dispositifs d'animation territoriale et d'accompagnement technique des agriculteurs (diagnostics des exploitations, conseils), ainsi que des études et des expérimentations : suivi de reliquats entrée hiver, expérimentation de pratiques agronomiques présentant un lien avec les enjeux prioritaires.
- les solutions fondées sur la nature permettant de répondre à de multiples enjeux (lutte contre les pollutions diffuses, érosion-ruissellement, gestion quantitative, préservation de la biodiversité, etc.), comme l'implantation de systèmes agroforestiers et de haies. La présence régulière d'arbres crée un microclimat qui permet de façon globale de mieux résister à la sécheresse. Les arbres sont des éléments incontournables pour la biodiversité. Ils apportent le gîte et le couvert pour tous les auxiliaires des cultures.
- le maintien des prairies en finançant du matériel de gestion de l'herbe, ou d'accompagnement financier via les MAEC ou PSE.

- la pérennisation et le développement des filières à bas niveau d'intrants (agriculture biologique, herbe/prairie ; bois de haies ; chanvre ; sarrasin ; luzerne et sainfoin ; miscanthus ; switchgrass ; taillis courte rotation et taillis très courte rotation) garantissant un impact environnemental favorable à la qualité de la ressource en eau et ce de façon structurelle, du fait qu'elles ne nécessitent que peu d'intrants au cours de leur cycle de production. Les outils de transformation et de commercialisation de ces filières peuvent être financés afin de sécuriser les débouchés et de développer les surfaces de ces cultures sur les territoires prioritaires.

- le matériel de substitution à l'utilisation de produits phytosanitaires comme du matériel de désherbage mécanique en lien avec les objectifs de la Stratégie Écophyto, pour diminuer l'utilisation d'intrants en dehors des filières spécifiques à bas niveau d'intrants.

D'après communiqué

VOTRE SPÉCIALISTE IRRIGATION

PIVOTS ET RAMPES • GOUTTE À GOUTTE • ENROULEURS



• Pompes CAPRARI
• Groupes d'irrigation insonorisés IRTEC
• Stock de pièces: tuyaux, raccords...
• SAV spécialisé

Brazey MOTOCULTURE

21470 BRAZEY en PLAINE
03 80 32 00 50 - 06 09 92 03 30
brazey-motoculture@orange.fr

distributeur
IRRIFRANCE

// COMPOST NIVERNAIS

58 Une utilisation à envisager

Depuis mai 2024, le site de traitement du SIEEEN à Rouy dispose de nouveaux équipements. Aujourd'hui, les équipes les ont pris en main et présentent leurs atouts pour la fabrication du compost.



Le crible utilisé au site de Rouy.



En cas de dépassements de la température (de + de 90 °C; mesure prise par la sonde ici rouge) l'aération via les 4 500 champignons – par unité – se fait automatiquement pour éviter l'auto-combustion de l'andain.

« Avec l'arrivée des nouveaux équipements, nous sommes en mesure de proposer une qualité de compost supérieure » déclare Pierre Landurier, vice-président en charge de la compétence *« Déchets et économie circulaire »* du SIEEEN. Il ajoute: *« Forts de ces investissements nécessaires, nous souhaitons élargir notre clientèle agricole car elle peut trouver un intérêt majeur pour leur production avec cette qualité de compost »*.

Afin d'arriver à cette dernière, le site de Rouy est désormais équipé d'un crible et d'un nouveau procédé de fermentation. Pierre Landurier insiste: *« Tout évolue. Et, il nous semblait indispensable de moderniser nos outils afin de valoriser encore un peu plus la matière ainsi que les compétences du territoire pour ce domaine »*.

Les équipements

Ainsi, le crible permet de mieux maîtriser le rendu du produit fini. Cyrille Dumas, responsable d'exploitation du service, détaille: *« Par rapport à notre ancienne production, il est plus fin et permet de retirer plus efficacement la ferraille et autres plastiques »* et ajoute: *« nous pouvons traiter les déchets verts en maille de 30, et jusqu'à 10. Pour le moment, nous ne travaillons qu'en 30 et 20 pour ne pas avoir trop de matières différentes »*. Pour le nouveau processus de fermentation, Jérôme Morlaix, responsable de la plateforme de Rouy, annonce: *« nous gagnons cinq semaines de fermentation. En sus, l'émanation des odeurs ou encore l'attraction des rapaces sont fortement diminuées »*. Parmi les autres éléments notables pour ce procédé, il développe: *« La sonde est directement reliée au logiciel de suivi qui permet de contrôler précisément l'évolution de la fermentation tout en agissant automatiquement en cas de besoin. Par exemple, si la sonde de température détecte un dépassement de température (avec comme palier cible 90 °C), une oxygénation s'enclenche automatiquement pour éviter l'auto-combustion de l'andain et permet à la matière de revenir à une température acceptable; outre la sécurité que cela représente, la qualité de l'andain est améliorée »*.

Compétence unique

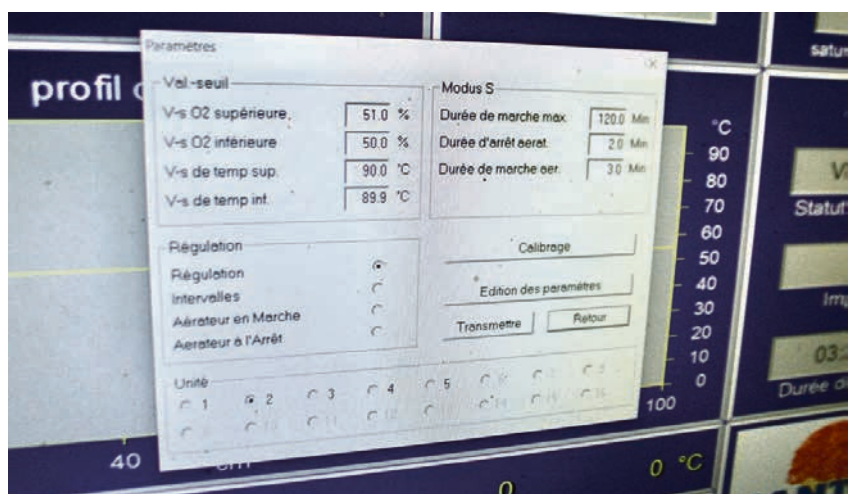
Si le SIEEEN compte quatre plateformes traitant les déchets verts (situées à Rix, Corbigny, Château-Chinon, Préporché), seul le site du Rouy peut traiter à la fois les déchets verts et les biodéchets. Pierre Landurier pointe: *« Nous avons un outil exceptionnel méritant d'être connu. Par contre, seuls les exploitants et les entreprises de La Nièvre peuvent bénéficier de notre production »*. De son côté, Jérôme Morlaix, rappelle: *« Pour le compost, les exploitants intéressés peuvent nous contacter pour acquérir de la matière, mais doivent venir chercher la matière à Rouy, car nous n'avons pas les moyens logistiques pour effectuer les livraisons. S'ils souhaitent être livrés chez eux directement, ils doivent prendre le transport à leur charge »*. Question tarif, il faut compter 12 euros TTC / tonne de compost de déchets verts, 16 euros TTC / tonne en biodéchets (maille de 20) chargement inclus. Enfin, le compost du site est utilisable en production Bio et soumis à analyses – résultats disponibles sur demande.

Enfin, afin de détailler les impacts de l'utilisation du compost produit par le SIEEEN, un partenariat est en cours avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre pour une expérimentation en maraîchage. Laurie Saulnier, cheffe de service *« Déchets et économie circulaire »* du SIEEEN, précise: *« nous allons fournir deux tonnes de matière gratuitement. Un suivi pointilleux sera réalisé par la Chambre sur les productions légumières afin de mettre en évidence l'évolution des cultures avec cet apport de ce compost »*.

Chloé Monget

Renseignements: contact@sieeen.fr ou au 03 86 59 76 90.

Découvrez le procédé en vidéo: https://www.youtube.com/watch?v=9681PwTfpQE



Le logiciel de calibrage, qui permet notamment de suivre les courbes d'oxygénation, de températures, de durée d'insufflation...

// ENSEIGNEMENT

25 Sciage virtuel pour besoins réels

Le Centre de formation des apprentis (CFA) de la forêt de Besançon complète son offre de formation en ouvrant un bac Technicien de scierie. En collaboration avec les scieurs de la région, les enseignants utiliseront des simulateurs pour transmettre les clés de réussite du sciage.

Autour des simulateurs, les étudiants en BTS technico-commercial du CFA de Châteaufarine, près de Besançon, s'exercent. *« C'est bluffant ! Ça imite parfaitement la réalité »* explique un élève.

Le siège va jusqu'à renvoyer les vibrations perçues lorsqu'on est en scierie. Tout à coup, le simulateur s'arrête. « Panne » affiche l'engin. Pierre Bassez qui aura en charge le futur bac pro technicien de scierie pianote sur un des écrans. *« Normal que ce soit en panne. Ta griffe n'est pas réglée et ne prend pas le bois comme il faudrait »* indique l'enseignant. Ici, la panne sera facile à réparer. *« Dans la réalité, ce n'est pas la même musique. Imaginez l'arrêt du sciage et c'est tout l'aval de l'entreprise qui en pâtit. La perte est immense »* explique Mickaël Perrot, coordinateur de la section forêt à Chateaufarine. *« Le simulateur est là pour créer les bons réflexes. Il ne remplace pas la réalité »* ajoute Pierre Bassez.

Une autre réalité, pas virtuelle celle-ci, est la difficulté que les professionnels ont à recruter. Pour faire face aux besoins dans les métiers du bois et dans ceux de la scierie en particulier, les professionnels investissent à différents. *« Les syndicats de scieurs sont venus nous trouver. Ils nous ont proposé de participer au financement des simulateurs et à la campagne de communication que nous lançons pour les recrutements de la classe de bac pro techniciens de sciage qui ouvre en septembre 2025 »* indique Mickaël Perrot. Les professionnels se sont aussi investis dans les choix des logiciels pour les simulateurs. Trois simulateurs pour un investissement de 195 000 € financé à hauteur de 100 000 € par le Conseil régional de BFC. La mise à jour a coûté 110 000 € financés par la Fédération nationale du bois et Fibois BFC. La classe devrait voir arriver une douzaine de jeunes. Ils n'auront pas de difficultés à trouver un apprentissage. Les élèves de seconde générale ou professionnelle Pilotage et maintenance d'installations automatisées (PMIA) ou de CAP en lien avec la forêt pourront aussi intégrer le diplôme préparé.

Sébastien Closa



Le simulateur est bluffant de réalité. Pierre Bassey indique l'erreur commise à l'étudiant.

// 6E BUDGET PARTICIPATIF NIVERNAIS

58 26 lauréats dévoilés!

Pour la 6e édition du budget participatif nivernais (initiative du Conseil départemental de la Nièvre), 129 candidatures furent déposées, 115 projets furent soumis au vote des Nivernais du 1er au 30 novembre. Près de 47 000 votes (ligne ou courrier) ont permis de faire ressortir 26 lauréats. Aujourd'hui, ces derniers se partagent donc l'enveloppe de 280 000 euros selon la règle suivante: 80 % du montant financé pour les projets de la catégorie Acteurs du territoire, et 100 % pour les projets Jeunesse et Collèges.

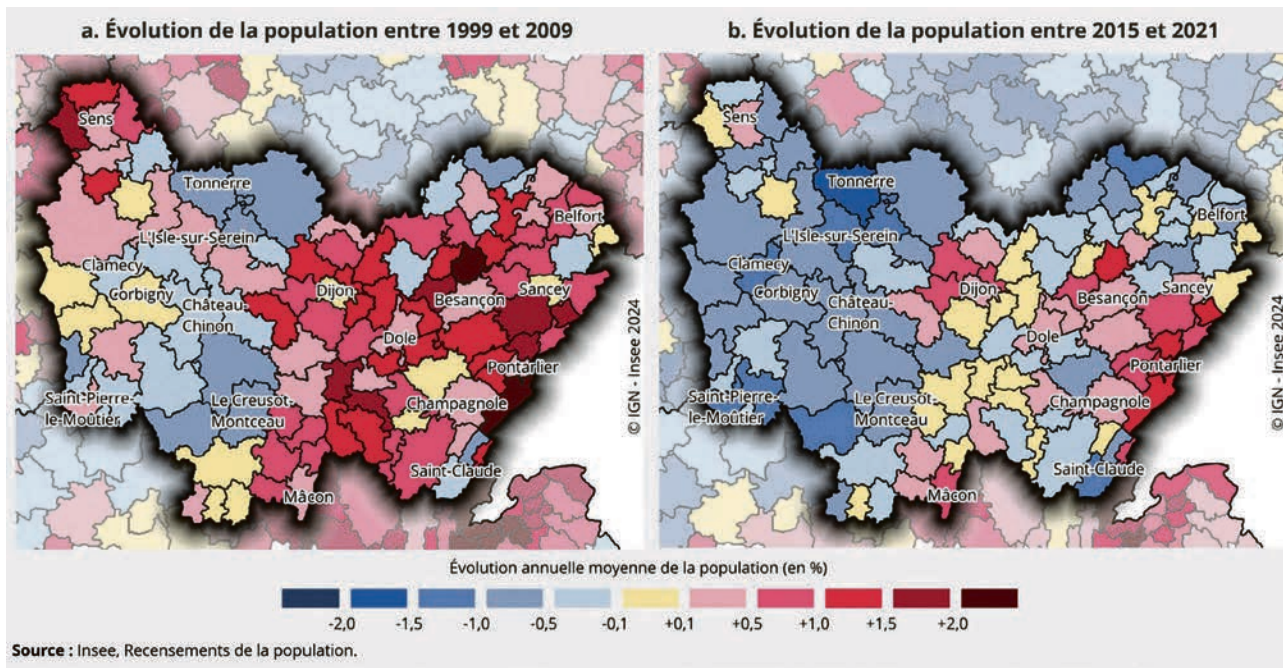
D'après communiqué

Retrouvez les projets sur: https://budgetparticipatifnivernais.fr/laureats-2024/

// DÉMOGRAPHIE

Population rurale en baisse en BFC

Une récente étude de l'Insee Bourgogne-Franche-Comté démontre qu'entre 2015 et 2021 près des deux tiers des intercommunalités ont perdu des habitants, essentiellement en secteurs ruraux. Une tendance qui tend à s'accélérer.



Sur ces deux cartes, on voit nettement l'accroissement du nombre d'intercommunalités concernées par des baisses démographiques.

Au 1er janvier 2021, la population de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) s'établissait à 2 800 194 habitants. Depuis 2015, la région a perdu en moyenne 3 500 habitants chaque année, soit une diminution de 0,1 % par an. Cela constitue une inflexion notable par rapport aux périodes antérieures. Ainsi, entre 1999 et 2009, elle gagnait 8 300 habitants par an, soit une augmentation moyenne annuelle de 0,3 %. Cela s'explique par les deux facteurs influant sur la démographie. D'une part, le solde naturel, différence entre les naissances et les décès, est désormais déficitaire (-0,1 % par an). Cette contribution à l'évolution démographique était de +0,2 % par an dans les années 2000. D'autre part, les arrivées dans la région équilibrent à présent les départs, alors que la contribution du solde migratoire à l'évolution de la population était de +0,1 % par an sur la période 1999-2009. La décroissance démographique touche désormais 70 des 113 intercommunalités, ou Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), de la région. Elles étaient 26 dans ce cas dans la décennie 2 000.

Solde naturel déficitaire

La baisse de la population affecte surtout des zones les moins denses de l'ouest de la région, le nord de la Haute-Saône et le sud du Jura. Elle est particulièrement marquée dans neuf EPCI perdant plus de 1 % d'habitants chaque année. Dans celles de L'Isle-sur-Serein (Yonne) et de Saint-Pierre-le-Moûtier (Nièvre), les évolutions se sont inversées, puisqu'elles étaient positives entre 1999 et 2009. Dans les intercommunalités de Saint-Claude (Jura), Clamecy (Nièvre) et Tonnerre (Yonne) la baisse s'est amplifiée d'environ un point. La baisse de la population dans ces 70 intercommunalités s'explique essentiellement par un solde naturel déficitaire qui affecte 57 d'entre elles, alors que 34 étaient concernées entre 1999 et 2009. Dans des territoires où la population était plus âgée qu'ailleurs, l'arrivée aux âges élevés des générations nombreuses nées pendant le baby-boom et la baisse des naissances ont pour conséquence de créer ou d'amplifier un solde naturel déficitaire. Il est notablement négatif dans les zones rurales, en particulier dans les communautés de communes nivernaises de Corbigny ou Château-Chinon.

Exode des jeunes

Parallèlement, nombre de jeunes partent vers des territoires où les opportunités d'études et d'emplois sont plus nombreuses et variées. Ainsi, la situation migratoire de ces 70 intercommunalités s'est également dégradée. 42 EPCI enregistrent davantage de départs d'habitants que d'installations de nouveaux arrivants, alors qu'ils étaient 22 dans ce cas dans les années 2000. 34 intercommunalités ont continué de gagner des habitants entre 2015 et 2021, mais pour 26 d'entre elles, la croissance a ralenti. Le ralentissement démographique touche certains territoires limitrophes de ceux de Dijon, Besançon, Mâcon et Sens du fait d'un ralentissement de la périurbanisation et d'un affaiblissement du desserrement parisien.

Nicolas Bourgain, David Brion (Insee)

// VŒUX ET MÉDAILLES

Soutien, collectif et élan

Le 30 janvier, à Nevers, la MSA organisait sa traditionnelle cérémonie des vœux ; l'occasion de remettre les médailles d'honneur aux salariés et de remercier ceux partis en retraite.



Les médaillés et retraités ont posé pour la traditionnelle photographie de groupe.

Comme tous les ans, la MSA orchestre une cérémonie des vœux, et 2025 n'échappe pas à la règle avec une rencontre proposée le 30 janvier au restaurant administratif à Nevers. Malgré tout, cette édition avait une dimension toute particulière puisqu'il s'agissait de la dernière de Dominique Bossong, président MSA Bourgogne, et de Jean-Paul Baudin, 1er vice-président.

Le premier précise : *« 2025 est une année élective pour la MSA et j'ai décidé d'arrêter à la fin de ce mandat. Après 13 années comme administrateur et 16 ans en tant que président, il est temps pour moi de céder la place »*. De son côté, Jean-Paul Baudin détaille : *« Après 40 années en tant que délégué, et 21 ans au poste d'administrateur, il faut être raisonnable et laisser la place aux jeunes générations »*. De toutes ces années passées, ils gardent chacun un goût singulier comme le souligne Dominique Bossong : *« cette fonction m'a beaucoup apporté personnellement et elle me manquera, j'en suis certain car si ce temps passé à défendre le régime agricole n'a pas toujours été de tout repos, je ne garde que de bons souvenirs de cette aventure »*. Jean-Paul Baudin ajoute que, pour lui, son départ est l'occasion de remercier l'ensemble des salariés pour *« votre investissement précieux pour mener à bien la mission de service public de la MSA Bourgogne. Une mission qui est un défi que vous relevez chaque jour, faisant preuve d'une capacité d'adaptation sans faille et sans délai face aux évolutions législatives, certaines conséquentes, dans un environnement politique, économique et social particulièrement compliqué »*.

Impulsion pour l'avenir

Afin d'évoquer ce dernier point, Dominique Bossong revint sur 2024 : *« Chaque année a son lot d'événements plus ou moins heureux et il n'est pas exagéré de dire que 2024 aura été compliquée pour l'agriculture ainsi que pour celles et ceux qui la font vivre. Et, les aléas climatiques, épizooties, inflation, promesses gouvernementales oubliées à cause d'un contexte politique complexe… n'ont fait qu'accroître les difficultés. Mais, la MSA Bourgogne a su s'adapter : nous avons pérennisé l'accompagnement financier ou social des plus fragilisés, déployé des solutions concrètes pour simplifier les démarches (déclaration fiscale et sociale unique, service en ligne), et également proposé de nouveaux services comme le Tesa simplifié… »*. Pour 2025, il développe que : *« la loi de financement de la sécurité sociale n'est toujours pas votée (à date), et c'est malheureux puisqu'elle laisse entrevoir des mesures en faveur du monde agricole, dont la mise en œuvre de la réforme du mode de calcul des retraites des non-salariés agricoles aligné sur celui du régime général. Mais, elle n'apportera pas de réponse à l'ensemble des problématiques soulevées par la MSA et nous ne pouvons que le regretter »*. Armelle Rutkowski, directrice générale de la MSA Bourgogne, poursuit : *« quelques mots sont à retenir pour l'année qui se présente à nous. Pilotage et soutien, pour continuer à servir au mieux nos adhérents. Défi et impulsion, avec une année de mise en œuvre de la nouvelle classification, d'élections pour le régime et de négociation de la prochaine COG avec les pouvoirs publics. Enfin, collectif : pour que nous marchions ensemble comme nous savons le faire depuis des années parce que c'est notre force »*.

Les distinctions

Après les discours eut lieu la remise des médailles d'honneur. Pour célébrer les 30 ans de service, Valérie Roher reçut la médaille de Vermeil, et pour leurs 40 années passées à la MSA, Laurence Brillant, Catherine Lasnier et Florence Randon furent distinguées par la médaille Grand or. Ensuite, les salariés du site de Nevers partis en retraite en 2024 se virent gratifiés de quelques cadeaux pour célébrer cette nouvelle page de vie à l'image de Fabienne Beguignot, Laurence Brillant, Chantal Colodiège et Jean-Michel Depalle. Avec une émotion palpable pour certains, la cérémonie de Nevers se termina sur le partage de la galette des rois, clôturant en même temps le cycle traditionnel des voeux de ce début d'année pour la MSA Bourgogne.

Chloé Monget



L'émotion était palpable lors de la cérémonie de remise des médailles et des départs en retraite, comme ici, de gauche à droite, Chantal Colodiège et Armelle Rutkowski, directrice générale.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Gérer ma trésorerie

• 18 février à Bretenière

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Booster mes ventes en circuits courts

• 20 et 26 février à Bretenière

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Préparation au vêlage jusqu'à l'élevage des génisses

• 20 février proche Créancey

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Insémination des bovins

• 28 février et 21 mars à Créancey

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Soigner mes bovins avec des méthodes manuelles

• 3 et 4 mars à Créancey

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Réaliser son DUER

• 13 mars à Créancey

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Filmer et monter une vidéo avec mon smartphone (Nouveauté)

• 20 février

Maitriser la création et la diffusion de vidéos efficaces sur les réseaux sociaux avec Cap Cut. Format webinaire (1 h 30) à partir de 12 h 30.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Sécuriser sa production fourragère (MAEC BFC)

• 11 mars

Identifier les leviers sur son exploitation pour sécuriser sa production fourragère dans un contexte d'aléas climatiques. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Réussir son bâtiment photovoltaïque

• 14 mars

Avoir les clés pour mettre en place son projet : démarches, points de vigilance et conditions de réussite. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Créer ou optimiser son atelier de meunier à la ferme (Nouveauté)

• 17 et 18 mars

Avoir les clés pour créer ou améliorer son atelier de meunerie : bonnes pratiques et leviers d'efficacité. Lieu : Nevers.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Observer ses cultures pour réduire ses intrants (Nouveau)

• 4 demi-journées : 18 mars, 29 avril, 11 juin et 28 octobre

Savoir observer ses cultures pour optimiser les interventions et réduire les intrants. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Renouvellement Certiphyto

• 20 mars

Obtenir le renouvellement du « Certificat individuel ». Formation d'une journée. Lieu : Moulins-Engilbert.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Savoir utiliser les réseaux sociaux de manière professionnelle (Nouveauté)

• 27 mars

Optimiser et créer du contenu efficace pour Facebook et Instagram. Format webinaire (1 h 30) à partir de 12 h 30.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// MAEC BFC ZI – J'optimise mon engagement dans une mesure d'autonomie fourragère

• 18 février (apm) et 4 mars (apm)

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 30 62 99 58.

// MAEC BFC HBV

• 18 février (apm) et 11 mars (apm)

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Éric Bizot (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 30 62 99 58.

// Fiscalité : maîtriser sa déclaration d'impôts et faire des choix éclaires

• Jeudi 13 et mercredi 26 mars

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 92 22 10.

// Dresser et éduquer un chien de conduite du troupeau : perfectionnement

• 5 mars et 25 avril

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 30 62 99 58.

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Recensement des chemins ruraux

• Jusqu'au 22 février

Dans le cadre du recensement des chemins ruraux, le Parc naturel régional du Morvan organise des réunions afin d'expliquer la démarche aux habitants souhaitant s'investir dans ce dernier. Ainsi divers rendez-vous sont prévus dans les mairies des villes citées : le 25 janvier à 9 h à Planchez ; le 1er février à 14 h à Marigny-l'Église ; le 22 février à 9 h à Dun-les-Places.

Renseignements : 03 86 78 79 00

YONNE

// Journée mondiale des zones humides

• Samedi 15 février

Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, qui a eu lieu le 2 février, le CPIE Yonne et Nièvre et ses partenaires organisent une balade « les pieds dans l'eau », de 4 km, à la découverte des marais et prairies, à Mézilles (hameau des Proux), de 14 heures à 16 h 30. Accès gratuit et sans inscription.

Contact : CPIE Yonne et Nièvre au 03 86 45 57 55 ou à contact@cpie-yonne-nievre.org.

// Journée mondiale des zones humides

• Samedi 22 février

Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, qui a eu lieu le 2 février, le CPIE Yonne et Nièvre et ses partenaires organisent une journée thématique sur les zones humides, à Ouanne, avec : une balade de 9 h 30 à midi ; un jeu de piste familial à la recherche des sources de l'Ouanne de 13 h 45 à 16 heures. Rendez-vous à la salle des fêtes de Ouanne (rue Dieu).

Contact : CPIE Yonne et Nièvre au 03 86 45 57 55 ou à contact@cpie-yonne-nievre.org.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.
Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 122{,}55 \text{ (indice 2024)}}{116{,}46 \text{ (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

11/02/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 422 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	5,60	5,96	5,78	+ 0,64
		300-350	5,28	5,37	5,35	=
		350-400	4,96	5,29	5,10	+ 0,28
		400-450	4,71	5,04	4,82	+ 0,14
		450-500	4,67	4,79	4,73	+ 0,11
	R	300-350	4,86	5,29	5,04	
		400-450	4,64	4,64	4,64	=
F	U	250-300	4,72	4,84	4,78	+ 0,28
		300-350	4,42	4,59	4,49	+ 0,10
		350-400	4,41	4,50	4,48	+ 0,04

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 41 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	500 et +	4,52	4,59	4,57	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 180 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	- 5 ans	3,65	3,69	3,67	+ 0,19
	U	24 à 36 mois	3,19	3,66	3,45	+ 0,17
		- 5 ans	3,10	3,67	3,28	+ 0,14
		5 à 10 ans	3,08	3,57	3,20	+ 0,11
		+ 10 ans	2,82	3,09	2,90	=
	R	- 5 ans	3,00	3,15	3,06	+ 0,12
		5 à 10 ans	2,53	3,12	2,99	+ 0,13
		+ 10 ans	2,63	2,83	2,74	+ 0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 643 - Taux de vente : 99 %.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

10/02/2025

Effectif : 433

Broutards :	(265 - 355 kg)	1340 - 1780	4,86 - 5,07
Broutards :	(370 - 455 kg)	1840 - 2090	4,57 - 5,09
Laitonnes :	(220 - 380 kg)	930 - 1300	4,15 - 4,53
Génisses 24 - 36 mois	(640 - 690 kg)	2010 - 2160	3,13 - 3,15
Taureaux	(795 - 855 kg)	2360 - 2390	2,76 - 3,01
Vaches légères :		1280 - 1800	
Vaches entre deux :		1820 - 2080	
Vaches lourdes :		2150 - 2530	

En broutards l'activité commerciale est très active entrainant une augmentation des tarifs en moins de 420 kg. Cours fermes en lourds. Pas d'invendu.

Placement rapide et global en laitonnes, génisses et vaches. On notera une progression significative des cours en vaches maigres.

Bovins gras : 13

Vaches de viande : 5,60 € à 5,88 € kg de viande.

Vente rapide et globale à des tarifs soutenus.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

10/02/2025

Effectif : 38

Agneaux :	206 - 221	(4,42 - 4,80)

Tarifs reconduits dans l'ensemble des catégories.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

04/02/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 267 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,25	5,45	5,33	- 0,29
		de 38 à 44 kg	5,01	5,56	5,17	- 0,49
		de 44 à 50 kg	5,07	5,44	5,17	- 0,21
		+ de 50 kg	3,39	4,77	3,99	- 0,55
	R	de 32 à 38 kg	4,44	4,82	4,72	- 0,41
		de 38 à 44 kg	4,45	5,10	4,66	- 0,35
		+ de 50 kg	3,94	3,94	3,94	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 55 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,01	2,44	2,21	+ 0,13
F	R	+ de 60 kg	1,70	1,85	1,81	- 0,01

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 29 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	95	150	123	- 37,00

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 71 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,55	5,55	5,55	
		de 38 à 44 kg	5,40	5,60	5,48	- 0,23
		+ de 44 kg	5,27	5,27	5,27	- 0,75

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 20 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		38	84	70	

OBSERVATIONS

Effectif global : 439 - Taux de vente : 100 %

L'offre est plus mesurée cette semaine, logique pour la saison. Vente totale en toutes catégories.

Agneaux : Des sorties massives dans d'autres régions françaises ralentissent passagèrement l'euphorie sur notre marché.

Les cours, en baisse, restent toutefois à un niveau très convenable.

Brebis : Moins d'offre dû au maintien des animaux dans les exploitations pour la reproduction et pour l'engagement PCO. Les tarifs connaissent un nouvelle hausse.

Béliers / caprins : Bonne demande et belle vente.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

05/02/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 221 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,66	5,24	5,02	- 0,17
		de 38 à 44 kg	4,58	5,56	5,23	- 0,25

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 99 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		28	124	68	- 4,00

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 79 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,48	2,02	1,72	
		+ de 60 kg	1,66	2,12	1,84	- 0,28

OBSERVATIONS

Effectif global : 473 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : Net repli des cours des agneaux cette semaine la tendance des abattage est a la baisse dans les agneaux du cebtre au profit des lacaunes.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

05/02/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 72 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	4,38	4,66	4,54	+ 0,13
		400-450	4,38	4,74	4,56	+ 0,16

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 74 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,98	3,34	3,12	+ 0,04
		5 à 10 ans	2,71	3,06	2,88	- 0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 146 - Taux de vente : 100 %

Broutards : La demande ne faiblit pas, et les cours ne cessent d'augmenter.

Vaches : Cours reconduits a haussier.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

10 Février 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : manque de disponibilité, fermeté dans les cours.

Bovins maigres : cours en progression avec une demande dynamique.

POLITIQUES

Le Ministère a annoncé par Arrêté les montants des aides couplées végétales. Les aides aux légumineuses fourragères seront donc de 148,61 € en zone de montagne et de 124 € sur le reste du territoire. Les montants sont en légère baisse, notamment en plaine, par rapport à 2023, malgré une hausse de l'enveloppe, du fait de surfaces implantées supérieures. Signal que les éleveurs font de l'autonomie protéique une des clés pour leur élevage !

SANITAIRE

Le vaccin Hépizovac contre la MHE fera son retour sur le marché mi-février selon le laboratoire CEVA. Le vaccin est désormais à la charge des éleveurs dans l'ensemble du territoire. La MHE n'est pas seule maladie qui manque de vaccins. Ceux pour la FCO 3 et FCO 8 sont en rupture de stock avec des délais de réapprovisionnement allaient de plusieurs semaines à plusieurs mois. La vaccination est toujours poussée par la FNB et a fait partie des discussions lors des Assises du sanitaire le 30 janvier.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Les indicateurs de coût de production de référence pour les différentes catégories de bovins viennent d'être actualisés par l'Institut de l'élevage pour le 2nd semestre 2024 . Ces indicateurs sont disponibles sur le site de l'IDELE : https://idele.fr/detail-article/les-indicateurs-de-reference-cout-de-production-et-prix-de-revient-pour-les-gros-bovins-de-type-viande. Pour ce semestre, les coûts de production des bovins allaitants sont en très légère baisse (2 à 3 centimes en fonction des catégories) par rapport au semestre précédent. Cependant, les effets de la décapitalisation continuent et il n'y a aucune raison pour que les opérateurs fassent pression à la baisse sur les prix ! La FNB rappelle que le contrat est l'outil à disposition des éleveurs qui permet de garantir une prise en compte de ces coûts de production et une sécurisation du revenu et qu'il faut poursuivre son déploiement.

CHIFFRE A RETENIR

6,17 €/kg

C'est **le prix de revient de la Vache allaitante**, révisé sur le 2nd semestre 2024. Cette mise à jour s'est faite conformément à l'accord interprofessionnel relatif à la méthodologie validée en section bovine le 22 mai 2019, et est publiée par IDELE. Il est en légère baisse par rapport au précédent semestre, lié à la baisse de l'IPAMPA mais avec une hausse des autres charges de structure et du SMIC.

CHIFFRE A RETENIR

5,98 €/kg

C'est **le prix de revient du Jeune Bovin**, révisé sur le 2nd semestre 2024. Cette mise à jour s'est faite conformément à l'accord interprofessionnel relatif à la méthodologie validée en section bovine le 22 mai 2019, et est publiée par IDELE. Il est en légère baisse par rapport au précédent semestre, lié à la baisse de l'IPAMPA mais avec une hausse des autres charges de structure et du SMIC.

CHIFFRE A RETENIR

6,75 €/kg

C'est **le prix de revient de la Génisse**, révisé sur le 2nd semestre 2024. Cette mise à jour s'est faite conformément à l'accord interprofessionnel relatif à la méthodologie validée en section bovine le 22 mai 2019, et est publiée par IDELE. Il est en légère baisse par rapport au précédent semestre, lié à la baisse de l'IPAMPA mais avec une hausse des autres charges de structure et du SMIC.

CHIFFRE A RETENIR

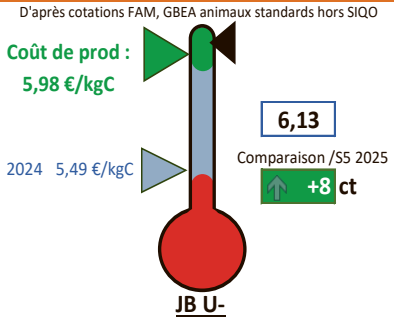
4,08 €/kg vif

C'est **le prix de revient du Broutard**, révisé sur le 2nd semestre 2024. Cette mise à jour s'est faite conformément à l'accord interprofessionnel relatif à la méthodologie validée en section bovine le 22 mai 2019, et est publiée par IDELE. Il est en légère baisse par rapport au précédent semestre, lié à la baisse de l'IPAMPA mais avec une hausse des autres charges de structure et du SMIC.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

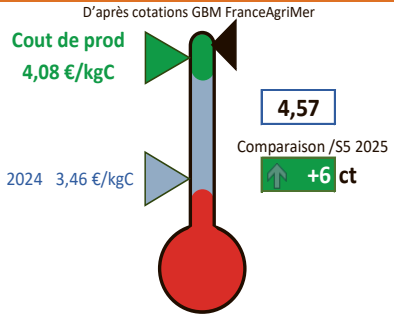
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

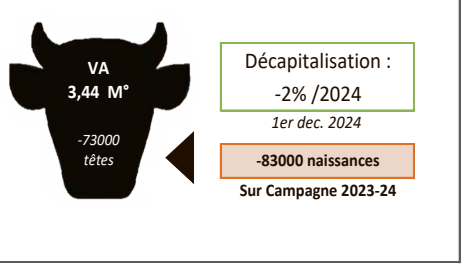
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

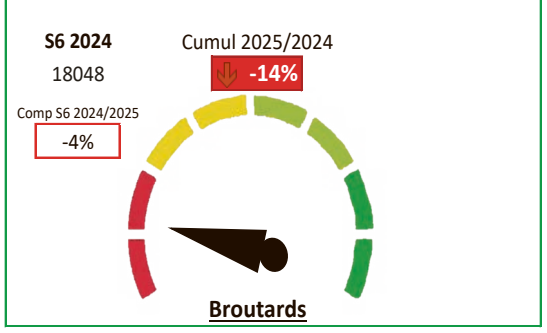
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

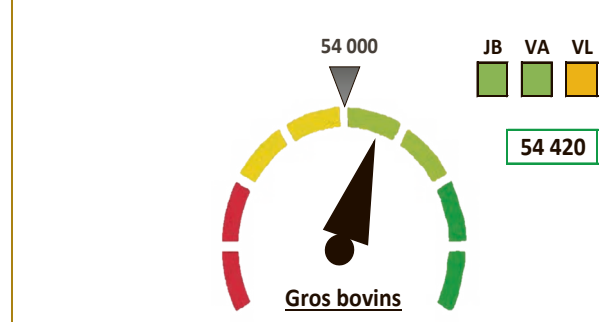
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 06
du 1er au 7 février.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** en semaine 06 et pour l'ensemble des marchés, nous constatons une forte demande entraînant une hausse des cours, notamment pour les animaux de qualité et vaccinés. L'offre est parfois insuffisante pour couvrir les besoins des acheteurs. Les ventes restent dynamiques, avec une activité soutenue et des transactions rapides, particulièrement pour l'exportation. En femelles, on constate la même tendance que les mâles, leurs tarifs sont revus à la hausse grâce à une forte demande et des ventes rapides et dynamiques.

• **Gros bovins maigres :** l'ambiance commerciale reste dynamique avec une forte demande dans toutes les races. Globalement, les cours restent fermes à haussiers, portés par une demande soutenue et une offre qui reste limitée.

• **Boucherie :** le marché reste dynamique avec une forte demande et des cours globalement orientés à la hausse. La demande reste soutenue, surtout pour les vaches laitières et mixtes, entraînant une hausse des cours dans plusieurs régions.

• **Veaux :** la tendance commerciale des veaux reste dynamique avec des tendances variées selon les régions. La demande reste soutenue, favorisant une hausse des cours sur plusieurs marchés, en particulier pour les veaux de qualité.

• **Ovins :** en agneaux, les tendances sont contrastées selon les régions. Le marché reste incertain, avec une tendance à la baisse sur plusieurs marchés, bien que certaines zones affichent une dynamique plus positive. En brebis, le commerce est également contrasté, avec une demande soutenue dans certaines régions mais des difficultés de vente et des prix en baisse dans d'autres.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

18 - Particulier recherche un tracteur Bolinders 800 ou 814.
✆ 06 83 17 45 35

23 - Vends tracteurs Valtra N114 4200h Kubota 5111 avec chargeur manip 1700h année 2021.
✆ 06 87 06 30 26

25 - Vends tracteur Renault R7621 an. 78, entièrement révisé, 3 200 h, pneu 50 %, 10 500 euros.
✆ 06 07 84 61 89

38 - MF3435 - 3890h - cabine branche bas.pneus ar neufs.embrayage prise de force neufs.silembloc cabine neufs. pompe clim neufs, radiateur neufs + courroie.vidange a jour 21000 € ht.
✆ 06 89 47 78 30

42 - Cause retraite, vend tracteur Fendt 310 Vario avec chargeur. Très bon état, 5 800 H, 2016.
✆ 06 87 15 94 67

42 - Vends tracteur John Deere 6140 R boite direct drive, relevage avant, 2013, 5400 hrs, t. bon état, sans adBlue, Grouiller JP, 42310 La Pacaudière.
✆ 06 71 99 65 43

42 - Vends cause retraite tracteurs New Holland, T7 165S / 2500 h, T6 155 / 3600 h, très bon état.
✆ 06 12 51 35 15
ou 06 87 62 47 93

69 - Recherche tracteur toutes marques, tout état même HS. A partir de 1970 recherche roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

89 - Achète tracteurs, bennes épandeurs, matériels de fenaison. (0603)
✆ 06 18 94 70 46

Travail du sol

26 - Vends herse Quivogne RH 4.20m VAG 94 diamètre 100; semoir Bomatec maïs, sorgho; poudreuse dorsal Berthoud mécanique.
✆ 06 72 83 06 94

Récolte

26 - Vends foin PN BR 120X120 bonne qualité + vibro 6 mètres defraichi neuf + vibro 3 mètres.
✆ 06 88 48 14 29

Divers

01 - Vends râtelier cornadis 12 places + niches à veaux.
✆ 06 20 37 79 81

07 - Vends piquets de châtaignier fendus 2 € les 1 m 80, 2.30 € les 2 m, 1.60 € les 1 m 60 + piquets acacias 3 € les 1 m 80
✆ 07 87 05 20 20

21 - Vends pneus été Michelin 195 55 20, très bon état, peu roulés. (0608)
✆ 06 70 64 74 12

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (0701)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (0707)
✆ 06 74 23 69 42

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

26 - Vends tracteurs Ford 5610, Renault 60 vigneron+2 remorques de 5 et 6 tonnes et 2 remorques interlignes. 2 tarières dont 1 démontable et 2 vigneronnes dont 1 neuve. 1 machine à vendanger Alma 150 CV + 1 pulvérisateur. Le tout en TBE.
✆ 06 25 01 40 62 ou
04 75 04 89 51 avant 18H

26 - Vends 6 barrières galvanisé , 5 lisses, lg 5-6m TBE 300€ HT/U
✆ 06 20 81 92 34

26 - Vends chariot gaz Toyota,année 2012, 5760 Hrs,capacité 1800kg, TBE 11500€ HT.
✆ 06 20 81 92 34

38 - Vends nacelle sur 3 points, pulvérisateur Tecnoma 800 Litres rampe 12 m, charrue Trisoc 365 avec sécurité boulons et Bisoc HBO.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends 150 arceaux de serre diamètre 32 largeur 5m pieds droits.
✆ 06 87 53 82 19

38 - Vends piquets 2 m fendu apointé à la main châtaignier 3 euros acacia 4 euros.
✆ 07 85 47 65 98

VENTE DE MATÉRIELS

TRACTEURS MASSEY FERGUSON 4 RM
- MF 6490 - 6 177 h- 190 cv – Tiers III - BE - 2007
- MF 8110 - 7 700 H - 130 cv - BE - 1996
- MF 6480 - T3 - 5 300 H - 145 cv - relevage - pont avant suspendu - 2008
- MF 6460 - 9 300 H - 110 cv - BE - relevage avant - 2005
- MF 8220 - 8 300 H - 150 cv - 4 distributeurs LS - Dyna - pont avant suspendu - 2003

TRACTEURS 2 RM
- MF 285.8 - 7 920 H - cabine - chargeur MF 605 avec lève palette - 1977
- DAVID BROWN 770 A - 1967
- DAVID BROWN 880 AS - 1971
- MF TEF 20 - TBE - 1956

DIVERS MATÉRIELS
- Faneuse STOLL UM 410
- Faucheuse conditionneuse KUHN FC303GC
- Désileuse pailleuse JEULIN SIROCCO F2
- Mélangeuse KEENAN - 14 m³ à vis
- Semoir ACCORD DAS - 4 m - 29 rangs
- Brabant NAUD RN308 - 3 socs
- Épandeur LEBOULCH 14004 - 1999

PULVÉRISATEURS
- Berthoud Mack 1 200 L - 20 m
- Berthoud Mack 1 500 L - 24 m - 1995
- Berthoud Mack 1 200 L - DPE - 20 m
- Technoma TX 1 200 L - 24 m - à réviser - 2003

SARL LUCAS et Fils
Agent MF- 89740 CRUZY-LE-CHATEL
Tél. : 03 86 75 20 98 - 06 07 58 99 47
nathalie@lucasetfils.fr

38 - Vends tracteur David Brown 40 cv plus divers outils du sol passe sous serre plus arceaux 4 m au sol prix à débattre.
✆ 06 21 64 09 66

42 - Vends cause retraite pulvé. Hardi 15 m, distributeur d'engrais Vicon double plateau, très bon état.
✆ 06 12 51 35 15
ou 06 87 62 47 93

58 - Cause retraite, vend ensemble cellules grains Privé, tuyaux de reprise, gaines de ventil, TB, 300 à 1500 q, environ 5 € la tonne, à débattre. (0704)
✆ 06.67.28.02.42

58 - Herse Alpego rota, 4 m, portacourt, Tôle niveleuse, Tracer peu servi, TBE. 11 000 €. (7006)
✆ 06.67.28.02.42

58 - Vends table avancée colza Biso, 5 m 20, une scie latérale élec, table avancée colza Cheval, 6m20, 2 scies latérales neuves élec, le tout en TBE. (0705)
✆ 06.67.28.02.42

Elevage

01 - Vends faucheuse Kuhn, semoir double plateau, chenillette pour vigne ou maraîchage, bazooka à gaz.
✆ 06 75 24 49 62

Véhicule

Utilitaire

03 - Vends camion bétaillère Renault Master T35 pour pièces ou à restaurer.
✆ 06 14 34 80 39

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

43 - Vends camion bétaillère Renault Master caisse inox 160000 km CT OK 3T5.
✆ 06 79 83 56 52

Tourisme

38 - Vends C4 Picasso diesel cause décès. Contrôle technique OK 160 000 kms. Bon état.
✆ 06 81 62 15 57

69 - Vends Scénic Bose 2014 - 130 CV - 100 000 kms - Beau Scénic, très peu de ville.
✆ 06 83 66 88 36

Achat-Vente

Récolte

01 - Particulier vend piquets acacia à partir de 1m80. Possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

01 - Vends bois de chauffage coupe en 2m non fendu chêne acacia prix suivant volume.
✆ 06 82 07 33 68

01 - Vends 35T luzerne TB Qualité, récoltée avec un andaineur à tapis, bottes rectangulaires 90x120.
✆ 06 83 33 41 45

38 - Vends bottes de foin moyenne densité 18-20kg foin de montagne récolte 2024.
✆ 06 85 08 26 33

38 - Vends bottes enrubannage Luzerne.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends foin balles rondes 120/120 très belle qualité ; Vend fumier composté lapins et cheval.
✆ 06 99 89 75 35

74 - Vends foin et regain séché en grange 70, 120 ou 30 kg ; pirouette Kuhn 10 m semi-portée 2008.
✆ 06 60 29 24 08

Fourrage

01 - Vends foin de prairies naturelles. 50 balles rondes 1,20 m x 1,20 m. Prix à débattre. Marboz (Ain).
✆ 06 72 70 00 83

01 - Vends 100 bottes foin PN Juillet 2024 moyen 24 euros la botte TTC. 01190 Ozan.
✆ 06 37 06 27 49

01 - Vends foin 2024 bottes rondes 120x120 + foin 2023 pour paillage ou autre stocké dehors + maïs ensilage plante entière en bottes + petites bottes de paille.
✆ 06 14 34 80 39

18 - Vends foin prairie naturelle botte, diamètre 140 cm, 350 kg, prix selon quantité. 20 km Nevers.
✆ 06 50 30 49 78

89 - Vends foin, paille, balles rondes 120 x 120, 50 € la tonne. (0602)
✆ 06 18 94 70 46

Terrain

69 - Vends parcelle de Brouilly 1ha20 sur Odenas mécanisable, beau terroir, libre d'exploitant pour la récolte2025 petit pavillon à restaurer
✆ 06 08 23 01 42

Immobilier

83 - Vends studio 30 m² neuf + terrasse 10 m² équipée pompe à chaleur réversible + moustiquaire + cave + parking privé sécurisé + DPE : D + immeuble proche commerce à Six Fours Les Plages
✆ 06 81 23 56 77

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Location

Agricole

69 - Prends bovins en pension au pré sur 35 ha (2 parcelles) région Amplepuis 69 .
✆ 06 80 18 70 32

Immobilier

39 - Viticulteur cherche à la location, maison ou gîte temporaire avec garage et cave autour de Château-Chalon, 25 km max.
✆ 06 72 38 18 00

Autres

39 - Viticulteur cherche maison avec garage ou gîte à l'année, le temps d'une construction autour de Dijon, ou dans vignoble. Merci. (0601)
✆ 06 72 38 18 00

89 - Près de Chablis, à louer dans forêt, parc de 80 ha avec sangliers de chasse. (0702)
✆ 06 47 11 39 45

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement pour intervenir au sein de 8 exploitations sur le canton de Baugy (15 kms autour). Tâches : traite, entretien, alimentation et manipulation des animaux (caprins, bovins laits, bovins allaitants, ovins), travaux dans les champs (déchaumage, travail du sol, travaux de fenaison…), conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends et jours fériés possibles. Rémunération : 13.30€ (brut)/heure. Kilomètres indemnisés. Poste en CDI, à pourvoir immédiatement. Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

39 - Nous recherchons une famille d'accueil relais chaleureuse pour accueillir deux à trois adolescents. Ce placement se ferait une fois par mois et durant une partie des vacances scolaires, en étroite collaboration avec notre équipe éducative. Si vous êtes une famille aimante, prête à offrir un environnement sécurisant et stimulant, nous serions ravis de vous rencontrer. Votre rôle serait essentiel pour accompagner ces jeunes dans leur développement et leur épanouissement. Pour plus d'informations ou pour manifester votre intérêt, n'hésitez pas à nous contacter.
✆ 06 47 00 52 24

58 - Urgent, recherche salarié agricole polyvalent, H/F, CDI. Scea De Treigny, 58420 Chevannes Changy. (0606)
✆ 06 10 64 01 65

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Mariage

38 - Retraité agricole recherche dame 75 ans à 85 ans pour rolmpre solitude de préférence Isère.
✆ 04 76 50 01 97

71 - Homme 63 ans recherche compagne 55 à 63 ans pour rompre solitude et sortir. Écrire au journal L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire, CS 70610, 71010 Mâcon cedex, qui transmettra avec la
✆ référence 358

Animaux

Bovin

01 - Vends génisses 46 et 66 âgées de 12 à 18 mois.
✆ 06 20 37 79 81

01 - Propose prise en pension pré pour bovins ou équins du 01/05/2025 au 15/11/2025 sur prairie ombragée de 11 hectares + 13 hectares de regain après fauchage du foin donc à partir de Septembre, le tout sur la commune de 01 110 Champdor-Corcelles. Prairies alimentées en eau de source en permanence. Surveillance quotidienne assurée. Je peux accueillir sur cette période entre 15 et 20 bovins ou équins. Prix à convenir et à débattre ensemble. Forfait saisonnier possible.
✆ 06 24 32 65 17

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 21-25 mois et veaux d'un an, ind. IBR, liv. assurée. EARL Trameson 18350 Charly.
✆ 06 10 91 41 94

21 - Élevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 14 à 16 mois, prêts à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (0201)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène. Propose à la vente taureaux adultes, 30 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (0202)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends cause retraite génisses 2 ans, repro. Indemne Mortalero. (0604)
✆ 07 45 12 03 36

38 - Vends reproducteurs charolais sans corne 15-16 mois GAEC de Navoux.
✆ 06 16 85 50 52

39 - Prends en pension bovin/génisse (élevage traditionnel ou hors seul) en pâturage de mai à septembre.
✆ 07 65 60 85 06

42 - Vends taureaux charolais 15-16 mois, génotypés, sans cornes, issus IA. EARL Elevage Plasse, Régny.
✆ 06 84 53 10 12

42 - Vends taureau Charolais, HBC, 2 ans, tb origine. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

42 - Vends cause cessation taureau 2 ans HBC, bonne origine, Grouiller JP, 42720 Bénisson-Dieu.
✆ 06 71 99 65 43

58 - Élevage HBC origine insémination, vds 4 taureaux de 21 mois dt 2 origine Nemo pp, 14 repro, nés à partir d'oct 23, vêlage facile fils de : Mélomane, Oumiou, Orage p, Newmann p, Picasso p et Rodger p, Mister p, Padcorn p, Nuts. François Bouche Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (0208)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends 20 veaux reproducteurs 15-17 mois, HBC, plusieurs vêlages faciles et sans corne, TGS. M.Duvernoy Gael. GAEC des Morillats, 58360 Préporché. (0403)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Bons taureaux charolais, 2 ans, type viande, vêlage facile. (0504)
✆ 06.68.67.23.23

58 - Vends grand choix de taureaux HBC. Cornus, sc, hétéro et homozygotes de 12 à 24 mois. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. Earl Colmont. (0505)
✆ François 06 08 78 05 01
Vincent 06 99 25 33 53

Des professionnels à votre service

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4
à partir de 4 575 €HT soit 5 490 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports France · TGB 4x4 · POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

58 - Vds 3 taureaux de 2 ans et 15 veaux de 15 mois, HBC. Geac Touillon Moiron, Decize. (0605)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans, maigres au pré, vêlage facile. Earl Pellé Jérôme. (0607)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

58 - Vends repro Charolais 1 ou 2 ans TB origines TGS, Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (0703)
✆ 06 78 59 03 92

63 - AV génisses Ferrandaise, 15 mois, pure race.
✆ 06 58 44 73 47

69 - Vends génisse montbeliarde 4 mois père septimus 137 point isu et une de 3 mois père tiguan 139 point isu V.
✆ 06 27 66 87 95

69 - Elevage Limousin inscrit vend taureaux 15-16 mois T bonnes origines et laitonnes au sevrage.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vds taureaux HBC au pré, viande, gabarit, ataxie négative. Ori. Bernardet Girard Herbemont. Gaec Goulliard. (0501)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Vends bons taureaux 2 ans, HBC et une vache de 5 ans suitée d'une femelle, TGS, Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

Caprin

26 - Vends jeunes boucs issus d'IA nés en septembre 2024 + boucs de 18 mois issus de saillies naturelles. Élevage adhérent Contrôle laitier + Capgenes, 850 L/an, ICC 2,6. Élevage indemne CAEV + inscrit au CSO Tremblante.
✆ 06 89 19 37 82

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

26 - Donne sans contrepartie 3 chiots non LOF de 3 mois, 1 mâle et 1 femelle 3/4 Border - 1/4 Beauceron, 1 mâle 100% Border pucés.
✆ 06 89 62 53 32

38 - Vends chiots G. Fauve de B. nés le 24/12/24 pucé, vacc. parents TB rapproch ligné BCC sanglier mère 250269591031781.
✆ 06 23 14 83 80

69 - A vendre chiots Border pur, 4 mois 2 M. 1 F. urgent. N° mère 250268781396402
✆ 06 80 78 05 39

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

DEMENAGEMENT PERRUCHE

Société par actions simplifiée
Au capital de 25 000 euros
Siège social : 10 impasse Boirac
21000 DIJON
529 411 217 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 23/01/25, il résulte que Monsieur Laurent MAILLARD, demeurant 55 Chemin du Clos Paillard - 25000 BESANCON a été nommé en qualité de DG.
POUR AVIS
La Présidente

AL25017492

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

DEMENAGEMENT VITREY

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 18 rue Au Bouchet
21000 DIJON
938 395 191 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 23/01/25, il résulte que Monsieur Laurent MAILLARD, demeurant 55 Chemin du Clos Paillard - 25000 BESANCON a été nommé en qualité de DG.
POUR AVIS
La Présidente

AL25017478

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

DEMENAGEMENT DIJON

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 15 rue En Rosey
21850 SAINT APOLLINAIRE
529 440 158 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 23/01/25, il résulte que Monsieur Laurent MAILLARD, demeurant 55 Chemin du Clos Paillard - 25000 BESANCON a été nommé en qualité de DG.
POUR AVIS
La Présidente

AL25017491

TRANSFORMATION

GPS

Société par actions simplifiée
En cours de transformation
En société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7B rue des Frères Gauthey
21220 CURTIL VERGY
948 732 201 RCS DIJON

Par décision du 1er janvier 2025, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts sociales d'1 euro chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par : Monsieur Giuseppe VALENZISI, Président, qui a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, la Société est gérée par :
GERANT : Monsieur Giuseppe VALENZISI,demeurant 7 bis rue des Frères Gauthey, 21220 CURTIL VERGY, Associé Unique.
POUR AVIS
Le Gérant

AL25017456

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FLEYARD BEVERAGES

Société par actions simplifiées
Au Capital de 1000 €
Siège social : 13 rue du Levant
21410 FLEURY SUR OUCHE
En cours de transfert :
11 route de Sainte Marie aux Mines
68150 AUBURE
910 751 627 RCS DIJON

L'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2025 a décidé de transférer à compter du 20 janvier 2025 le siège de13 rue du Levant 21410 FLEURY SUR OUCHE au 11 route de Sainte Marie aux Mines 68150 AUBURE
La société FLEYARD BEVERAGES à été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 910 751 627 et sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de COLMAR sous le numéro 910751 627
Président : Monsieur Romain FLESCH 13 rue du levant 21410 FLEURY SUROUCHE
Pour avis
Le Président

AL25017475

MODIFICATIONS MULTIPLES

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE FAIVRE

Société civile
au capital de 64 790,83 euros
Siège social : Hameau de Pontamougeard
39110 LEMUY
335 231 023 RCS LONS LE SAUNIER

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08 juin 2024, il a été décidé de transférer le siège social au 14 Impasse du Clos des Chartreux 21200 BEAUNE, à compter de la même date.
Radiation au RCS de LONS LE SAUNIER et immatriculation au RCS de DIJON.
Il a aussi été décidé de nommer Madame Marie-Christine CESSEY, née le 03 juin 1960 à SALINS LES BAINS (39110), demeurant à BEAUNE (21200), 14 Impasse du Clos des Chartreux, et Monsieur Julien CESSEY, né le 16 octobre 1987 à BEAUNE (21200), demeurant à SAINT-OUEN-SUR-SEINE (93400) 52 rue du Landy, en qualité de co-gérants.
Monsieur Marcel FAIVRE, ancien gérant étant décédé le 30 juin 2023. Les articles 4 et 17 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La gérance

AL25017480

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE E K J

SC au capital de 1 000 €
Siège social : 1 Rue de la Cardine
Hameau de Curtil
21200 BLIGNY LES BEAUNE
524 428 976 RCS DIJON

Selon délibérations du 5/12/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 1 Rue de la Cardine - Hameau de Curtil, 21200 BLIGNY LESBEAUNE au 7 Rue Basse - 21200 LEVERNOIS à compter du 05/12/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25017483

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DU FAUBOURG

SCI au capital de 2 000 €
Siège social : 1 Rue de la Cardine
Hameau de Curtil
21200 BLIGNY-LES-BEAUNE
493 056 923 RCS DIJON

Selon délibérations du 05/12/2024, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 1 Rue de la Cardine, Hameau de Curtil, 21200 BLIGNY-LES-BEAUNE au 7 Rue Basse - 21200 LEVERNOIS à compter du 05/12/2024, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON..
Pour avis
La Gérance

AL25017485

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI TONNELIERS

au capital de 1 000 €
Siège social : 1 Rue de la Cardine,
Hameau de Curtil
21200 BLIGNY LES BEAUNE
843 789 405 RCS DIJON

Selon délibérations du 5/12/2024, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 1 Rue de la Cardine, Hameau de Curtil - 21200 BLIGNY-LES-BEAUNE au 7 Rue Basse - 21200 LEVERNOIS à compter du 5/12/2024,et de modifier en conséquence l'article 4 du titre I des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25017494

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 30/09/2024, l'AGM de la SCI MURZA, capital 1000€, 514523331 RCS DIJON a décidé à la même date le transfert du siège social du 11 E Boulevard Rembrandt 21000 DIJON au 129, Rue de l'Abbé Groult 75015 PARIS, a modifié l'article 4 des statuts et nommé Thierry VASSAULT 129,Rue de l'Abbé Groult 75015 PARIS gérant à la place de Stéphanie RAMUS démissionnaire.

AL25017502

MODIFICATION DU CAPITAL

GUIU IP

Société par actions simplifiée
Au capital de 433 200 euros
Siège social : 10 Rue Paul Thenard
21000 DIJON
330 233 057 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 10 décembre 2024,il résulte que :
- la durée de la société a été prorogée de 99 années, soit jusqu'au 2 août 2133 et l'article 5 des statuts a été modifié en conséquence à la date du 31 décembre2024.
- la société GUIU IP GROUP, Société à responsabilité limitée au capital de 100 997 euros, dont le siège social est 10Rue Paul Thenard, 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 897 903506 RCS DIJON, a démissionné de ses fonctions de Directrice Générale et a été nommée à la date du 31 décembre 2024 en qualité de Présidente en remplacement de la société SINCLAIR, démissionnaire.
- le capital social a été réduit de 42 000 euros pour le ramener de 433 200 euros à 391 200 euros par voie de rachat et d'annulation de 42 000 actions. La Présidente a constaté en date du 31 décembre 2024 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :Le capital social est fixé à quatre cent trente-trois mille deux cents euros (433 200 euros).
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-onze mille deux cents euros (391 200 euros).
POUR AVIS
La Présidente

AL25017522

TRANSFORMATION

GAEC NIOT

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN
AU CAPITAL DE 137 115 EUROS
SIEGE SOCIAL 21820 CHIVRES
325 183 879 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2024 la collectivité extraordinaire des associés a décidé la transformation du GAEC en SCEA, à compter du1er janvier 2025, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Dénomination sociale : SCEA NIOT
Siège social : 21820 CHIVRES
Capital social : 137 115 euros
Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime,conformément à l'article 88 § II de la loin°2010-788 du 12 juillet 2010, la production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques ou d'éoliennes conformément à la loi d'orientation agricole du 27juillet 2010 article 48, les activités de déneigement des routes au moyen d'une lame communale,intercommunale ou départementale, et le salage de la voirie communale, intercommunale ou départementale
Gérant : Monsieur Régis NIOT, demeurant à 21820 CHIVRES et Monsieur Vivien NIOT,demeurant 10 Grande Rue – 21820 CHIVRES
Durée : 75 ans à compter de l'immatriculation au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
Pour avis et mention, La Gérance

AL25017525

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SOCIETE FINANCIERE SOFIBO

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 758 750 euros
Siège social : 1 rue de la Motte
21200 MONTAGNY LES BEAUNE
814 494 464 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 1er février 2025, il résulte que M. Jean-Frédéric BOISSELET, demeurant 3 rue des Mouches, 21200 MONTAGNY LES BEAUNE a été nommé en qualité de Directeur Général en remplacement de M. Pierre BOISSELET,démissionnaire et ce, avec effet au 1er février 2025.
POUR AVIS
Le Président

AL25017526

MODIFICATION DU CAPITAL

SCF

Société à responsabilité limitée
Au capital de 162 884 €
Siège social : 34 Rue Gabriel Bachot
21700 MEUILLEY
837.809.912 RCS DIJON

Le 05/12/2024 l'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de 30.022 € par voie d'apport en nature et de nommer Jérôme CARLET demeurant 8 Allée des Fougères 71880 CHATENOY LE ROYAL en qualité de cogérant. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
CAPITAL SOCIAL : Ancienne mention : 162.884 €. Nouvelle mention : 192.906 €.
GERANCE : Ancienne mention : Solange CARLET.
Nouvelle mention : Solange CARLET et Jérôme CARLET.

AL25017528

MODIFICATIONS DES STATUTS

ARAMIS

Société par actions simplifiée
Au capital de 150.000 euros
Siège social : 33 rue des Arandes
21240 Talant
RCS DIJON 839 733 490

Par décisions unanimes des associés du29/01/2025, la date de clôture de l'exercice social de la société a été modifiée.L'article 6 « Exercice social » des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention :Chaque exercice social commence le 1er juin pour se terminer le 31 mai de l 'année suivante.
Par exception, le premier exercice social comprendra le temps écoulé depuis l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés jusqu'au 31 mai 2018.
En outre, les actes accomplis pour son compte pendant la période de formation et repris par la société seront rattaches a cet exercice.
Nouvelle mention :Chaque exercice social commence le 1er février pour se terminer le 31 janvier de l'année suivante.
Exceptionnellement, l'exercice 2024/2025 aura une durée de 8 mois, commençant à courir le 1er juin 2024 pour se terminer le 31 janvier 2025.
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis,

AL25017530

FIDAL Avocats
2F Avenue des Montboucons
Bâtiment B - Pôle NOVATECH
25000 BESANCON

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

AVENIR MOTOCULTURE

Société par actions simplifiée
Au capital de 500 000 euros
Siège social : Zone Artisanale
21560 ARC-SUR-TILLE
RCS : DIJON 337 798 755

Suite aux décisions du 8 janvier 2025, l'associée unique a décidé de nommer :
- en remplacement de Monsieur Thierry GEERAERTS, démissionnaire à compter du 31 décembre 2024, la société COOPERATIVE AGRICOLE TERRE COMTOISE, dont le siège social est 2 Rue Victor Considérant, 25320 CHEMAUDIN ET VAUX, immatriculée au RCS de BESANCON sous le numéro 775 570 955, représentée par son Président, Monsieur Clément TISSERAND, aux fonctions de Président, à compter rétroactivement du 1er janvier 2025 et ce pour une durée illimitée,
- Monsieur Philippe PARMENTIER, demeurant 4 rue du Moulin, 68140 MUNSTER, né le 22 septembre 1972 à SARREBOURG (Moselle), aux fonctions de Directeur Général, à compter rétroactivement du 1er janvier 2025 et ce pour une durée illimitée.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis

AL25017545

MODIFICATIONS MULTIPLES

Par décision du 31/01/2025, les associés de la société SOCIETE THOLYSSOISE PRODUCTION D'ENERGIE, par sigle STPE, SARL au capital de182 000 euros, Siège social : 8 rue Guibaudet 21000 DIJON, RCS DIJON 326 467 321, ont :
- décidé de transférer le siège social pour le fixer au 8 rue Gay Lussac 21300 CHENOVE à compter du 31/01/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
- nommé aux fonctions de gérants Monsieur François PICAUD demeurant 30 rue Courtépée 21000 DIJON et Monsieur Florent PUCHOT demeurant 38 B rue de la Côte d'Or 21000 DIJON.
Pour avis - La Gérance

AL25017546

CHANGEMENT DE GÉRANT

LARA SARL

Capital social : 60 000 €
Siège social : 14 Rue Jacques Daguerre
21300 Chenove
Siren 753 302 306 00026 RCS Dijon

Par décision du 01/09/2024 M. Ehran MIFTARI, demeurant au 20 Rue de Flandre, 25000 Besançon a été nommé gérant, à compter du 01/09/2024, en remplacement de M. Erdogan ESER.
Les associés ont donné à M. Erdogan ESER quitus pour sa gestion. En conséquence les articles des statuts concernant le gérant ont été modifiés.
Pour mention et avis,
Nouveau gérant, M. Ehran MIFTARI.

AL25017558

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Saint Mesmin (21)

– Les demandes de permis de construire n° 021 563 23 M0001 et 021563 23 M0002 d'une centrale photovoltaïque au sol à Saint-Mesmin
– L'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau liée à ce projet
Par arrêté préfectoral n° 19, du 07/01/2025, est organisée du **08/02/2025, à 09 h 00, au10/03/2025, à 16 h 00, inclus, soit 31 jours consécutifs**, une enquête publique unique d'une part,sur les demandes de permis de construire (PC n° 021 563 23 M0001 et 021 563 23 M0002) un parc photovoltaïque au sol, d'une puissance crête installée de **13 MWc**, sur une superficie totale de 22,6 ha (emprise clôturée), sur le territoire de la commune de Saint-Mesmin, déposées par la société CPES DEVANT les CHAUMES et, d'autre part, sur l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, relative à ce projet.
Les principaux composants de la centrale solaire sont les suivants :
- les panneaux photovoltaïques ;
- les structures métalliques de support des panneaux solaires du parc photovoltaïque au sol ,
- les onduleurs ;
- les postes de transformation ;
- la structure de livraison ;
- les réseaux de câbles ;
les pistes d'accès et les aires de grutage des bâtiments techniques.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment :
- les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et le résumé non-technique, les pièces de l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, ainsi que l'absence d'observation de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) sur les demandes de permis de construire et sur l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, en date du 11 novembre 2024 ;
est consultable :
- sur support papier et sur un poste informatique :
en mairie de Saint-Mesmin (21) où le public pourra en prendre connaissance pendantles jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie :
Les Mardis après-midi de 14 h 00 à 17 h 00
- sur un registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/5928
- sur support papier à la direction départementale des territoires
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires –bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00
sur le site internet des services de l'état, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante:
Accueil-Actions de l'État-Environnement-Energies renouvelables-Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Saint-Mesmin (21).
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **10/03/2025, 16 h 00** par voie postale en mairie sise au 1, rue du Dessus, à Saint-Mesmin (21540) siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquete-publique-5928@registre-dematerialise.fr**
L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé **(https://www.registre-dematerialise.fr/5928)** pendant toute la durée de l'enquête.
M. Gérard POTEL, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public,dans le respect de gestes barrières selon la situation sanitaire et les directives en vigueur au moment de l'enquête, en mairie de Saint-Mesmin (21), aux jours et heures précisés ci-dessous :
Samedi 8 février 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
Mardi 18 février 2025 de 14 h 00 à 16 h 00
Samedi 1er mars 2025 de 9 h 00 à 12 h 00
Lundi 10 mars 2025 de 14 h 00 à 16 h 00
M. Michel GENEVES, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
M. BRUN Nicolas (Société CPES DEVANT les CHAUMES) 330, rue du Mourelet - ZI Courtine 84000 AVIGNON
Tél. : 07 72 66 86 03
Courriel : **nicolas.brun@qenergy.eu**
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme. La Directrice Départementale des Territoires (Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour délivrer ou refuser les demandes de permis de construire et l'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Saint-Mesmin, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site internet des services de l'État (**www.cote-dor.gouv.fr**), rubrique Actions de l'État - Environnement- Energies renouvelables.
Pour le préfet et par délégation
La Directrice Départementale des Territoires
Florence LAUBIER

AL25017132

// VENTE AUX ENCHÈRES

Maître François-Xavier MIGNOT
Membre de la SELARL CANNET MIGNOT
Avocat au Barreau de DIJON
demeurant 2bis, rue de Cap Vert
21800 QUETIGNY

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

EN UN LOT : Situés 115 Avenue Maréchal Lyautey – 21000 DIJON
Un appartement de 62,75m2 situé au huitième étage et comprenant une entrée avec placard,-deux chambres,cuisine aménagée,salle de bains, WC et salon/séjour,Une cave au sous-sol
Le bien est occupé par le(s) propriétaire(s)
Cadastrés section BE n°45, d'une contenance totale de 00ha 44a 64ca
MISE A PRIX 27.200,00 € outre charges et frais
VISITES SUR PLACE : MARDI 18 MARS 2025 DE 10H00 A 12H00
ADJUDICATION MERCREDI 2 AVRIL 2025 A 10H30
TRIBUNAL JUDICIAIRE – JUGE DE L'EXECUTION – 13 BOULEVARD CLEMENCEAU – SALLE A – BP 13313 – 21033 DIJON CEDEX
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au :
- Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON où le cahier des conditions de vente est déposé sous le RG N°23/00035
- SCP AXIOJURIS-LEXIENS, Avocats au Barreau de LYON, demeurant 20, Bd. Eugène Deruelle – Le Britannia Bât. A – 69003 LYON ; (Références : 20230023)
- SELARL CANNET MIGNOT, Avocats au barreau de DIJON, demeurant 2bis, rue de Cap Vert – 21800 QUETIGNY, (Références : 230057)
- Sur les sites internet : www.axiojuris.com et www.encherespubliques.com

AL25017521

// DIVERS

Groupama GRAND EST

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de la Fédération Groupama de Côte-d'Or sont informés que l'Assemblée Générale annuelle de leur Caisse locale se réunira à distance, sur première convocation, du 10 au 30 mars 2025 :
- **en Assemblée Générale Ordinaire** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant : présentation et approbation des comptes de l'exercice 2024, affectation du résultat, frais et indemnités prévisionnels, renouvellement des membres de la Commission de Contrôle et de Surveillance, élections (le cas échéant).
L'Assemblée Générale Ordinaire ne peut délibérer que si elle réunit au moins le quart des sociétaires présents ou représentés. Si elle ne réunit pas ce nombre, elle est de nouveau convoquée, dans un délai de quinze jours au maximum et, cette fois, elle délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.
- **en Assemblée Générale Extraordinaire** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant : modifications des statuts, pouvoirs pour formalités.
L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère valablement si le nombre de sociétaires présents ou représentés représente le tiers au moins du nombre total des sociétaires. Si une première Assemblée n'a pas réuni ce quorum, une nouvelle Assemblée peut être convoquée avec le même ordre du jour. Elle délibère valablement si le nombre de sociétaires présents ou représentés atteint le quart du nombre total de sociétaires. Si cette seconde Assemblée ne réunit pas ce dernier quorum, cette deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.
Groupama Grand Est - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr)

AL25017484

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 16 décembre 2008, Madame Odette Simone MARCAIRE, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur André Charles MACAIRE, , demeurant à TRECLUN (21130) 12 rue Grand Vay, née à SAINT-SEINE-EN-BACHE (21130), le 12 août 1937, décédée à DIJON (21000) (FRANCE), le 21 novembre 2024
A consenti un legs universel
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Sandra PAULO, Notaire de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil, le 24 janvier 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maitre Sandra PAULO, notaire à DIJON, référence CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25017518

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 10/02/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Couchey : Terres à vigne sises en AOP Bourgogne Côte d'Or, Côteaux Bourguignons - Bourgogne Aligoté - Urbanisme : Zone A du PLU - Libre
1 ha 35 a 45 ca 'AU CORCARON' : AD-0087—0088—0089 - 'EN LEAUTIER' : AL-0080
Soussey-sur-Brionne : Parcelles forestières – Urbanisme : RNU 4 ha 35 a 97 ca 'CHAUFFAGES DE BEUREY' : A-0299—0316—0317—0318—0322—0323—0324 - 'COMME MARTIN' : A-0402—0409—0410 - 'SUR LE CLOU' : A-0426 - 'LE SAUSSY' : A-0514 - 'LES TEUREAUX' : A-0456
Meloisey : Loué – Objectif : maintien du fermier – Parcelles partiellement plantées en vigne en AOC BOURGOGNE HAUTES COTES DE BEAUNE, COTEAUX BOURGUIGNONS – Urbanisme : Zone Az du PLU 80 a 70 ca 'BEUTRY' : ZD-0068—0069 - 'AUX AUBUS EST' : ZD-0047 - 'PUSSEY' : ZH-0249—0250 - 'LE CLOU' : ZH-0143
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 03/03/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25017557

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

BOITE A COUPE

SARL au capital de 9150 €
Siège social : 2 rue jules mercier
21000 Dijon
316 831 692 RCS de Dijon

L'AGE du 28/06/2024 a décidé la dissolution et la mise en liquidation amiable de la société à compter du 28/06/2024, nommé liquidateur, à compter de cette même date, M. N'GUETTA Cédric, demeurant 43 Chemin de Daix 21240 Talant, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon

AL25017234

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BOITE A COUPE

SARL au capital de 9150 €
Siège social :2 rue Jules MERCIER
21000 Dijon
316 831 692 RCS de Dijon

Par une décision du 30/06/2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. N'GUETTA Cédric, demeurant 43 Chemin de Daix 21240 Talant pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter 30/06/2024.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

AL25017325

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARLU L'ENCHANTEMENT FLEURS

Au capital de 150 euros
Siège social : 625 Route de Gray
21850 ST APOLLINAIRE
483 390 712 RCS DIJON

Selon décision du 17/12/2024, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 17/12/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Emilie CARREZ, demeurant 183 Rue de Moirey - 21850 ST APOLLINAIRE,associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de

ANNONCES LÉGALES

la liquidation est fixé chez Madame Emilie CARREZ - 183 Rue de Moirey - 21850 ST APOLLINAIRE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON,en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25017472

NON DISSOLUTION

GOLD EMOTION

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 €
Siège Social : 89 B Route de Pommard
21200 BEAUNE
948 905 054 RCS DIJON

Par décision collective en date du 02 Décembre 2024, les associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

AL25017488

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CUMA DES 3 RIVIERES

Agrée : 2182D0425
RCS : 324416411
Siège Social : Mairie 21450 Saint-Mesmin

L'AGE de la CUMA DES 3 RIVIERES réuni le 6 février 2025 a décidé la dissolution anticipée de la CUMA à compter de cette date. Elle a désigné aux fonctions de liquidateurs M THUBET Adrien et M RENAULT Thierry lesquelles disposent à cet effet de tous pouvoirs.
Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Dijon.
Pour avis, les liquidateurs

AL25017559

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ARGILLY (21700) du 20/01/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : AUJOLYPAYSAGE
Siège : 19 Route de Nuits à ARGILLY (21700).
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital : 5 000 euros.
Objet : les activités de jardinier paysagiste ;l'entretien d'espaces verts publics ou privés,comme la tonte, l'élagage, l'abattage, le repiquage et le petit bricolage ; la création paysagère et l'aménagement paysager d'espaces verts publics ou privés ; la maçonnerie paysagère (murs en pierres, dallages, pavages,engazonnement, terrasses en bois, création de cours et d'allée, clôture rigide) ayant un lien ou non avec la décoration ; la plantation de tout type de végétaux ; l'activité de conseil et d'intermédiaire liée aux activités de jardinier paysagiste ; la vente, le négoce et l'achat de tout type de végétaux et plus généralement de tous produits non réglementés liés au paysage.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Benjamin JOLY, demeurant 19 Route de Nuits à ARGILLY (21700).
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis
Le Président

AL25017467

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : BEAUNE PADEL CLUB
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 90.000 €
SIEGE : 27 rue Jean-François Champollion - ZAC Porte de Beaune - 21200 BEAUNE
OBJET : l'achat, la location, la mise en valeur, l'exploitation, la vente de tous complexes ou équipements destinés à l'exercice d'une activité sportive ; l'organisation de toutes manifestations ayant pour objet ou pour effet de favoriser l'exploitation du bâtiment ; l'achat, la vente, la location de tous matériels et équipement permettant l'exercice d'une activité sportive ; la prestation de tous services visant à procurer des boissons et des aliments préparés pour la consommation ou des mets et plats préparés à emporter
DURÉE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix au moins
AGREMENT : les actions ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à l'unanimité des voix des associés disposant du droit de vote, avec prise en compte des voix du cédant
PRESIDENT : la société VIA BELENA, société par actions simplifiée au capital de 843.220 euros, ayant son siège social au 27 rue Jean-François Champollion à BEAUNE (21200), immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 525.112.181
DIRECTEUR GENERAL : la société E.B., société civile de portefeuille au capital de 1.140.000 euros, ayant son siège social au 11 rue de Poiseul à PULIGNY-MONTRACHET (21190), immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 794.966.929 et M. Michaël LLODRA demeurant 30 rue Pierre à BORDEAUX (33000)
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL25017499

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société OPALINE, Société civile immobilière au capital de 1 000 euros,
Siège social : 42 rue Saint Jacques, 21230 ARNAY LE DUC,
Durée : 99 ans,
Objet social : l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement, exceptionnellement la vente de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; la détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières ; l'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires.
Le gérant est Monsieur Lionel CONTANT demeurant Hameau de Thoreille, 21230 MIMEURE.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Pour avis - La Gérance

AL25017549

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

S/A FORESTIER

SARL au capital : 1000 €.
10 RUE Roland Champenier
58000 Nevers
RCS:948965686 de NEVERS

Le 29/05/2024 Les associés décident Transfert du siège social au 17 Rue Louis Pergaud 58000 Nevers ; fin des fonctions de gérant de APAK Baris ; Nomination en tant que gérant de KOCABEY Delphine – 17 Rue Louis Pergaud 58000 Nevers
Modification au RCS de NEVERS

AL25017318

SCP Emeline Cavet-Jacob notaire
14 Avenue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne sur Loire

MODIFICATION DU CAPITAL

SAS DOMAINE DES GRANDS BILLONS

Capital de 1.000 euros
siège social : SAINT-LAURENT-L'ABBAYE
(58150) 29 route de Donzy
RCS NEVERS : 984434118

Aux termes d'un acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB,Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du MaréchalLeclerc, le 17/12/2024, publié au service de la publicitéfoncière de la NIEVRE,
Le capital social de la Société par actions simplifiée DOMAINE DES GRANDS BILLONS, ci-dessus dénommée, qui était de 1.000 euros, a été porté à 100.100 euros et divisé en 10.010parts de 10 euros chacune numérotées de 1 à 10.010, au moyen1) d'un apport immobilier par le Président de ladite société, évalué à 45.020 euros et 2) d'un apport de 5.408 parts sociales numérotées de 101 à 5508 de la société SCEA»VIGNES DE LA FOLIE», dont le siège social est à SAINT-LAURENT-L'ABBAYE (Nièvre) 29 route de Donzy,immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 987 455 649 pour un montant de 54.080 euros.
Les statuts ont été modifiés en conséquence, et seront déposés au tribunal de commerce de NEVERS.
POUR AVIS
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL25017493

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LABORATOIRE ESC

SAS au capital de 137 520 €
Siège social 58 bis rue de Gérigny
58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE
414 257 196 RCS Nevers.

L'AGE 01/02/2025 a décidé de transférer le siège social au 45 route de Chaluzy 58000 SAINT ELOI.
Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL25017501

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MBI 78

SCI au capital de 1 000 €
Siège social 51 RUE DE PARIS
78490 MONTFORT-L'AMAURY
887 730 216 RCS Versailles

Par délibération en date du 01/02/2025 de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il a été décidé de transférer le siège social au 45 route de Chaluzy 58000 ST ELOI. gérant M. BURIN DES ROZIERS Marc demeurant 8 impasse Nattier 78000 VERSAILLES.
La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Nevers.

AL25017504

MODIFICATIONS MULTIPLES

LA FOLIE IMMOBILIER

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 34 bis rue côte de Conflans
58180 MARZY
911 631 950 RCS NEVERS

Le 31.10.2024 les associés réunis en AGE ont décidé :
- La non-dissolution de la Société conformément aux dispositions de l'article L.225-248 et de l'article L.227-1 du code de commerce.
- Le transfert du siège social :
Ancienne mention : 34 Bis rue côte de Conflans 58180 MARZY
Nouvelle mention : 78, route des Saulaies 58000 NEVERS
Pour avis.

AL25017538

TRANSFORMATION

CALISTE

SARL transformée en SAS
au capital de 7 622.45 €
Siège Social : Route de Varzy
58700 PREMERY
388 006 702 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 31/12/2024, les associés ont décidé à compter du 01/01/2025 de transformer la société en SAS.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
- Forme :
Ancienne mention : SARL
Nouvelle mention : SAS
- Dénomination :
Ancienne mention : SARL CALISTE
Nouvelle mention : CALISTE
- Administration :
Ancienne mention : Gérant : M. Bertrand CALISTE dt à NEVERS (58) - 15, Rue Gambetta
Nouvelle mention : Président : M. Bertrand CALISTE susnommé
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour avis

AL25017540

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL BRIS CHAUSSURES

9 place Charles Chaigneau
58190 TANNAY
RCS NEVERS 421 799 834

Aux termes d'un PV d'AG en date du 01/02/25, il a été décidé de transférer le siège social au 2, rue du Grand Marché 58500 CLAMECY et ce, à compter du 01/02/25.
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL25017554

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP signé électroniquement en date du 20/01/2025, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de Nevers, le 29/01/2025.Dossier : 2025 00001984, référence : 5804P01 2025 A 00065.
VENDEUR : La Société JM2B PIZZAS, Société à responsabilité limitée, au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 44 route de Nevers, 58130 SAINT MARTIN D'HEUILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 828 360 818 RCS NEVERS.
ACQUEREUR : La société DANTONI, Société à responsabilité limitée, au capital de 30 000 euros ayant son siège social 94 C Route de Lyon, Le Clos Ry, 58000 SERMOISE SUR LOIRE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 937 650 430 RCS NEVERS.
DESIGNATION DU FONDS :Un fonds de commerce de préparation et vente de plats (pizzas) à emporter, vente de boissons alcoolisées à emporter, situé et exploité à titre d'établissement principal à SERMOISE-SUR-LOIRE (Nièvre), 94 C Route de Lyon,Le Clos RY, 58000 SERMOISE-SUR-LOIRE.
Prix principal : 130 000 euros
Date d'entrée en jouissance : le 01/02/2025
OPPOSITION : au cabinet d'Avocats COGEP AVOCATS - Me Benoît MARTY - sis 3 rue du Bengy 58640 VARENNES-VAUZELLES dans les 10 jours de la dernière des insertions prévues par la loi.
Pour avis.

AL25017453

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP signé électroniquement en date du 20/01/2025, enregistré au service de la publicité foncière, et de l'enregistrement de Nevers, le30/01/2025.Dossier 2025 00001985 référence : 5804P01 2025 A 00066.
VENDEUR : La Société JM2B PIZZAS, Société à responsabilité limitée, au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 44 route de Nevers, 58130 SAINT MARTIN D'HEUILLE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 828 360 818 RCS NEVERS.
ACQUEREUR : La société CHAUVEAU, Société à responsabilité limitée, au capital de 30 000 euros ayant son siège social Rue Henri Bouquillard, 58640 VARENNES-VAUZELLES, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers sous le numéro 937 650 455 RCS NEVERS.
DESIGNATION DU FONDS : Un fonds de commerce de préparation et vente de plats (pizzas) à emporter et à livrer, vente de boissons alcoolisées à emporter, situé et exploité à titre d'établissement principal à VARENNES-VAUZELLES (Nièvre), Rue Henri Bouquillard.
Prix principal : 180 000 euros
Date d'entrée en jouissance : le 01/02/2025
OPPOSITIONS : Au cabinet d'Avocats COGEP AVOCATS -Me Benoit MARTY- sis 3, rue du Bengy 58640 VARENNES-VAUZELLES dans les 10 jours de la dernières des insertions prévues par la loi.
Pour avis.

AL25017454

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP signé électroniquement en date du 16.01.2025, enregistré au SIE de NEVERS POLE ENREGISTREMENT le 20.01.2025, dossier 2025 00001190,référence 5804P01 2025 A 00051.
VENDEUR : la société «BUFFATRIKE», société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social à Champ Bailly 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, immatriculée au R.C.S. de Nevers sous le numéro 497 910 984.
ACQUEREUR : la société «BGC», société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social à Champ Bailly 58200 COSNE COURS SUR LOIRE,immatriculée au R.C.S. de Nevers sou le numéro 935 409 359.
DESIGNATION DU FONDS : un fonds commercial de restauration et de vente à emporter.
PRIX : 90 000 euros.
JOUISSANCE : 16.01.2025.
OPPOSITION : au Cabinet d'Avocats COGEP AVOCATS - Me Benoît MARTY - sis 3 Rue de Bengy 58640 VARENNES-VAUZELLLES dans les 10 jours de la dernière des insertions prévues par la loi.
Pour avis.

AL25017455

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date à NEVERS (58) du 06/01/2025, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NIEVRE le 31/01/2025, Dossier 2025 00002087 référence 5804P01 2025 A 00068, M. Adrien BORIES dt à CHAMPLIN (58) – 46, Route de Brinon a cédé à la société TAXI ASSISTANCE SERVICE, SARL au capital de 2 000 € ayant son siège social à CHAMPLIN (58) - 46, Route de Brinon, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 928 205 855 des éléments dépendant d'un fonds artisanal de taxi sis à CHAMPLIN (58) – 46, Route de Brinon, moyennant le prix principal de 51 800 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 6 janvier 2025.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au siège du fonds dont dépendent les éléments cédés.

AL25017532

// DIVERS

SCP Emeline Cavet-Jacob notaire
14 Avenue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne sur Loire

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 18 Janvier 2025,Mr ZANELLI Michaël, et Mme BERGIN Angélique Emma Germaine, dt à SAINT-LOUP (Nièvre) 8 rue du Charron, mariés à SAINT-LOUP (Nièvre) le 28 août1993, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable,
Ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille, de changer de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandé avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire de NEVERS.
POUR AVIS
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL25017482

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 3 avril 1989,
Madame Lucienne Andrée RAMBERT, en son vivant retraitée, demeurant à IMPHY (58160) 41 Bis rue Gambetta.Née à SAINT-PARIZE-LE-CHATEL (58490), le 18 avril 1932.Veuve de Monsieur Claude Jacques CHENU et non remariée.Non liée par un pacte civil de solidarité.De nationalité française.Résidente au sens de la réglementation fiscale.Décédée à NEVERS (58000) (FRANCE), le 27 juillet 2024.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-François LANEL, Notaire à CHALON-SUR-SAONE (71100), 14 rue de la Banque, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Thibaut MARIE, Notaire à NEVERS 1 Rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25017487

SEARL Office Notarial du Val Charitois
Maître Valérie CLERGET,
37 ter Av Maréchal Leclerc, B.P 47,
58400 LA CHARITE SUR LOIRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 2septembre 2024, Melle Odette Marie LEPAIN,retraitée, dt à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400) 6E rue des Basses Cours , née à PARIS 15ÈMEARR (75015), le 10 juin 1935, célibataire, décédée à NEVERS (58000), le 7 décembre 2024, a consenti des legs universels.
Ce testament déposé aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valérie CLERGET, Notaire Associé de la SEARL « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402),37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE(Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 6 février 2025, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de la saisine.
Opposition pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Valérie CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE, référence CRPCEN :58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

AL25017529

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Extrait des minutes du greffe

EAGLE-REVIEW.COM - RCS Nevers 812 792 208 - conception, réalisation et exploitation commerciale de sites internet. - Villette 58170 Poil. Jugement en date du 03/02/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25017506

SAS JOUGLISE - RCS Nevers 851 791 350 - gestion de station de lavage - 4 lotissement les Petites Brunettes 58340 Cercy-la-Tour. Jugement en date du 03/02/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25017507

R. PISCINES - RCS Nevers 807 894 662 - la vente, la réparation, la rénovation,l'entretien de piscines, jacuzzis, spas, saunas, jacuzzis et tout ce qui s'y rapporte ainsi que la vente de tous produits d'entretien. l'achat, la vente, la location, la réparation d'équipements nautiques et de bateaux, la vente d'abris de jardin, de vérandas de mobilier de plein air, de luminaires extérieurs et d'articles de loisirs - 25 rue des Artistes les Aubues 58400 Chaulgnes. Jugement en date du 03/02/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25017508

S.T.A - RCS Nevers 821 027 612 - travaux agricoles - Champcommeaux 58230 Alligny-en-Morvan. Jugement en date du 03/02/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25017509

MENUISERIE et AMENAGEMENT CONCERTE - RCS Nevers 829 772 714 - menuiserie - 17 b rue des Chaumottes 58660 Coulanges-lès-Nevers. Jugement en date du 03/02/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25017510

PONSOT Hervé - RCS Nevers 478 229 529 - épicerie d'alimentation générale,journaux, point relais, - 65 Grande Rue 58700 Prémery. Jugement en date du 03/02/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25017511

BAO - RCS Nevers 837 819 887 - exploitation forestière, abattage, élagage,vente et achat de bois, débardage, tout type de travaux forestiers - 122 avenue de la Résistance 93340 Le Raincy. Jugement en date du 03/02/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25017512

EXPERT CANALISATION NIEVRE - RCS Nevers 899 266 902 - toutes activités de nettoyages par tous moyens et notamment au moyen de jets haute pression principalement et sans que cette liste soit limitative. entretien, réparation, débouchage, assainissement et curage de tous types de canalisations - 1 rue de l'Angle 58400 Chaulgnes. Jugement en date du 03/02/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25017513

SOULAS Stéphane - travaux de revêtements sols et murs - 2 rue Comoy 58300 Decize. Jugement en date du 03/02/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25017514

PETIT ROCHER 58 - RCS Nevers 902 583 285 - travaux de peinture et vitrerie- 4 rue du Colonel Jean pierre 58000 Nevers. Jugement en date du03/02/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
Le Greffier

AL25017515

Me Anne JUILLET
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150)
9 rue René Couard

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me Anne JUILLET, notaire à POUILLY SUR LOIRE le 28 janvier 2025, Mr Jean-Claude Laurent BOURNET, agent EDF, né à TOURNUS (71700) le 24 mars 1962 et Mme Christiane BOURDON, née à CHALON SUR SAONE (71100) le 11 février 1962, demeurant ensemble à BANNAY (18300) 9 rte de Cosne, Le Pressoir, mariés à LERE (18240) le 18 novembre 2000 sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts,
Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle établi par l'article 1526 du Code civil avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.
Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'art. 1397 al 3 du Code civil.
Pour insertion

AL25017535

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Valérie PLANÇON Notaire à VARZY (58) 8 Bd Dupin, le 8 février 2025 à la requête des époux ci-après identifiés:
Monsieur José de OLIVEIRA DIAS, retraité, et Madame Margarida FERREIRA SOARES COELHO DIAS, retraitée, dt à FOURCHAMBAULT (58600), 139 rue du 4 septembre,
Nés savoir :- Monsieur de OLIVEIRA DIAS à OVAR (PORTUGAL), le 9 juin1943,- Madame FERREIRA SOARES COELHO DIAS à LAMAS, SANTA MARIA DAFEIRA (PORTUGAL), le 7 avril 1944.
Mariés sans contrat au PORTUGAL, à l'église d'ESPINHO, le 26 janvier 1969
Lesquels, usant de la faculté offerte par l'article 22 du règlement européen (UE) n°2016/1103 du 24 juin 2016,
ont désigné pour loi applicable à leur régime matrimonial, la loi française (loi de leur résidence habituelle).
Puis faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de modifier leur régime matrimonial en stipulant une clause de préciput conformément à l'article 1515 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Valérie PLANÇON Notaire à VARZY (58210) 8 Bd Dupin
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

AL25017548

Crédit Mutuel

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL DE DECIZE

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
- En Assemblée Générale Extraordinaire le MARDI 18 MARS 2025 à 18h00 au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :
Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
Adoption des statuts types révisés.
Pouvoirs pour les formalités.
Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
- En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 11 AVRIL 2025 à 19h00 à l'adresse suivante :
SALLE DES FETES DECIZE
6 BOULEVARD DU DOCTEUR GALVAING
58300 DECIZE
avec l'ordre du jour suivant :
Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau
Compte-rendu d'activité
Présentation du bilan et du compte de résultat
Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes
Approbation du bilan et du compte de résultat
Affectation du résultat
Approbation de la variation du capital social
Quitus et décharge au conseil d'administration
Pouvoirs pour les formalités
Allocution de l'invité(e) d'honneur
Clôture de l'assemblée générale
- En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 27/03/2025 et le 10/04/2025 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale.
Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le/la Président(e) du Conseil d'Administration

AL25017567

S.C.P. « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI »
Titulaire d'un Office Notarial
à CHATEAU-CHINON
(58120 Nièvre)
2 Place Dr Bondoux

AVIS

En application des articles L.331-19 et suivants du Code Forestier, avis est donné de la vente des parcelles boisées situées commune de GACOGNE (58140) cadastrées Section Cn°441 - Mont Julien (53a 90ca), Section C n°600 - Bois de la Couat (12a 85ca), Section C n°601 - Bois de la Couat (33a20ca), Sction C n°606 - Bois de la Couat (20a 00ca), SectionC n°607 - Bois de la Couat (20a 70ca), Section C n°829 - Les Prapions (05a 50ca), soit une contenance totale 01 hectare46 ares 15 centiares, moyennant le prix de 3.500,00 euros.
Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contigüe aux biens vendus, dispose d'un délai de deux mois à compter de cette publication pour faire connaître par courrier recommandé adressé à Maître SANDELLI, notaire à CHATEAU-CHINON (58120),qu'il exercera son droit de préférence.
Pour avis et mention.
Me Stéphane SANDELLI, notaire.

AL25017566

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE GRAND CARROUSEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 2, rue de Donzy
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
Siège de la liquidation
102, route de Demeurs
58130 URZY
751 210 873 RCS NEVERS

Le 16.01.2025, l'associé a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31.12.2024.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25017479

ANNONCES LÉGALES

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SELARL DU DOCTEUR ANCA AXINTE

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée de médecins
au capital de 700 euros
Siège social : 7 avenue Colbert
58000 NEVERS
984 868 539 RCS NEVERS

Le 04.02.2025, l'Associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Madame Anca AXINTE demeurant 32, rue Voltaire - 58640 VARENNES-VAUZELLES, a été nommée liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social de la Société.
Pour avis.

AL25017498

DISSOLUTION ANTICIPÉE

PARIS WINE AND COUNTRY TOUR PW & CT

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : La Bâtisse, Route de Ciez
58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
520 704 214 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 14/01/2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 25/02/2025, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Jean-Benrard PÉTIN demeurant Avenida reino de Murcia 6, 30506 MOLINA DE SEGURA avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 30 rue basse des remparts 18300 SANCERRE adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL25017500

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28/01/2025, à MARZY (58180), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : ELUNIC
Siège : 25 Côte de Conflans, 58180 MARZY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1000 euros
Objet : Tous services administratifs combinés de bureau et de soutien aux entreprises. L'acquisition,l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Président : Monsieur Nicolas PIAT, demeurant Impasse des 3 Rue des Mourez, 58180 MARZY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL25017441

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 30.01.2025, il a été constitué une SCI dénommée: DARL.
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, au profit de professionnels ou de particuliers, et à titre exceptionnel la vente de tous immeubles et biens immobiliers.
Siège social : 4, rue du Clos des Hirondelles – 58180 Marzy
Capital : 100,00 euros
Gérance : Monsieur David VIE, demeurant 4, rue du Clos des Hirondelles – 58180 Marzy
Agrément des cessions de parts sociales : Les cessions sont libre entre associés.Les cessions au profit de tiers, à l'exception des ascendants, descendants, conjoit ou partenaire de pacs, sont soumises à agrément.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL25017443

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 04.02.2025, il a été constitué une SARL dénommée: TFBP
Objet social : L'activité de tous travaux forestiers, le négoce et revente d'arbres et végétaux.
Siège social : 12, route de Dhéré 58240 MARS-SUR-ALLIER
Capital : 2 500 euros
Gérance : Monsieur Nathan BOUDEAU demeurant 11, La Chaume des Jousses –Marcigny, 58240 SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER et Monsieur Anthony PETIT demeurant 12, route de Dhéré 58240 MARS-SUR-ALLIER
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL25017471

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

S.T.B 89 (SOLUTIONS ET TECHNIQUES DU BATIMENT 89).

Forme : SASU
Capital social : 10 000 euros.
Siège social :
16 Avenue du Commandant Tulasne
89300 JOIGNY.
824 568 737 RCS de SENS.

Aux termes d'une décision en date du 31décembre 2024, statuant dans les conditions prévues par la Loi, l'associé unique a décidé la transformation de la société en SARL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.
L'objet de la société, sa durée, les dates de son exercice social, son siège social et sa dénomination demeurent inchangés.Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Forme : La société, précédemment sous forme de SASU, a adopté celle de SARL à associé unique.
A été nommé gérant M Jérôme TAHIR domicilié au16 Avenue du Commandant Tulasne à JOIGNY(89300).
L'objet social a été modifié en ajoutant l'activité à titre accessoire de l'achat et de la vente de biens immobiliers. L'article 2 Objet social des statuts a été mis à jour.
L'associé unique a aussi transféré le siège social du 16 avenue du commandant Tulasne à JOIGNY au 67 route de Montargis à JOIGNY (89300), le 31/12/2024.
Mention sera portée au RCS de SENS.
Le gérant.

AL25017474

ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

A.P.S

SARL au capital de 150 000 euros
30 quai de Nancy
89100 SENS
RCS SENS 423 234 129

Par Ordonnance du Tribunal de Commerce de Sens en date du 30/01/2025, la SELARL BCM, Maître Charles-Henri CARBONI, 1 avenue de Saint-Georges 89000 AUXERRE, a été désignée administrateur provisoire de la société, pour une durée de 6 mois renouvelable.

AL25017490

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI LES ROYS

Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Rue des Vignes Blanches
89510 VERON
509 627 667 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 30janvier 2025, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérante Madame MarylineARCHENAULT-DONZÉ, demeurant 3 Rue des Vignes Blanches 89510 VERON, pour une durée illimitée à compter du 30 janvier 2025.
Monsieur Bernard ARCHENAULT conserve son mandat de gérant.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL25017519

MODIFICATION DU CAPITAL

SAS JEAN LEMOINE

Société par actions simplifiée
Au capital de 30 000 euros
porté à 19 440 euros
Siège social : 15 Chemin des Eaubues
- USY -
89450 DOMECY SUR CURE
328 014 725 RCS AUXERRE

Il résulte :
- du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 2024,
- du procès-verbal des délibérations du Président du 17 janvier 2025,
que le capital social a été réduit de 10 560 euros pour le ramener de 30 000 euros à 19 440 euros par voie de rachat et d'annulation de 704 actions.
Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :Le capital social est fixé à trente mille euros (30000 euros), divisé en 2 000 actions de 15 euros chacune.
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à dix-neuf mille quatre cent quarante euros (19 440 euros), divisé en 1296 de 15 euros chacune.

AL25017534

// GÉRANCE

Maître Sophie GARNIER
Notaire Associée
89250 SEIGNELAY

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Sophie GARNIER,Notaire associée à SEIGNELAY (89250) le 8janvier 2025, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT YONNE le 17/01/2025Dossier 2025 00001794 référence 8904P01 2025N 00109, enregistrement : 25€, Monsieur Hervé Bernard BAUDOIN, ouvrier, demeurant à CHENY(89400) 4 rue du Village Mérovingien,
A cédé à
Madame Valérie BEAULIEU épouse de Monsieur Pierre FAVRE, commerçante, demeurant à ORMOY (89400), 9 impasse des Proches,
Une licence d'exploitation de débit de boissons de quatrième catégorie acquise par le cédant le 7 mai 2015, et que ce dernier a utilisé pour l'exploitation de son fonds de commerce de café, bar, débit de boissons licence IV, hôtel, restaurant, exploité à CHENY 89400) 2 place de l'Eglise et 2 rue Victor Hugo, sous l'enseigne « L'Escale de l'Armançon» objet d'une immatriculation au RCS d'AUXERRE sous le numéro 811 584 366.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TROIS MILLE EUROS (3.000,00EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites par saisie dans les dix jours de la présente insertion.
Pour unique insertion
Le notaire.

AL25017541

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Elise LAROCHE SAUTEREL, le 7 février 2025,
La société «KIZUKO D'OR», SARL, ayant son siège social à AUXERRE (89000) 45 boulevard Vauban,
a cédé à la société «KIZOKU D'OR», SARL, ayant son siège social à AUXERRE (89000), 45 boulevard Vauban,
Le fonds de commerce de restauration traditionnelle exploité à AUXERRE (89000), 45 boulevard Vauban, moyennant le prix de 170.000,00 €.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire sus nommé, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion - Le notaire

AL25017563

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MAGNY
Le public est averti qu'en exécution :
- du code de l'environnement,
- du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2025-0025 du 7 février 2025
une enquête publique relative à la demande d'un permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 5 ha et d'une puissance totale de 5,34MWc sur le territoire de la commune de MAGNY, déposée par la SAS FRANSOL 37 (société KRONOS SOLAR), sera ouverte à la mairie de MAGNY, **du lundi 3 mars 2025 (9 h) au lundi 7 avril 2025 (17 h), soit une durée de 36 jours consécutifs.**
Sont désignés Monsieur Michel BREUILLÉ, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, e tMonsieur René MOREAU, ingénieur travaux publics de l'État en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant,pour diligenter l'enquête.
Le dossier de demande du permis de construire (comprenant une étude d'impact) et le registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, **du lundi 3 mars 2025 (9h) au lundi 7 avril 2025 (17 h), à la mairie de MAGNY**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr** (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 3 mars 2025 au 7avril 2025 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante:
pref-photovoltaique-magny@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de MAGNY(89200), 4 rue de la Cure
ou
- courrier adressé à la mairie de MAGNY (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public, qui seront également consignées dans le procès-verbal,
à la mairie de MAGNY :
- lundi 3 mars 2025 de 9 h à 12 h,
- samedi 15 mars 2025 de 9 h à 12 h,
- lundi 7 avril 2025 de 14 h à 17 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne ou en mairie de MAGNY, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus du permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de :
Monsieur Romain BARRÈS, responsable du projet pour le groupe KRONOS SOLAR - 29 rue Vauthier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT-
email :romain.barres@kronos-solar.com
Tel : 06.24.35.90.42

AL25017544

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 5 février 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Jean-Noël HOUZE, retraité, et Madame Claudine Marguerite BIONDO, retraitée,demeurant ensemble à APPOIGNY (89380) 3 Avenue Marie-Noel.
Mariés à la mairie de BASSOU (89400) le 5 septembre 1970 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier, en l'Office Notarial où domicile a été à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal Judiciaire.
Pour insertion
Le notaire.

AL25017503

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 03/02/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl JEAN D'OCEAN 5 rue Colonel Rozanoff 89000 Auxerre (vente de poissons). RCS Auxerre 900619271. CIP 4867. Date de cessation des paiements : 01/11/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25017460

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 03/02/2025 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de la Sàrl à associé unique L'HORLOGE 1 rue de l'Horloge 89000 Auxerre (Achat et vente de chocolats, pâtisseries, confiseries, torréfaction et vente de cafés, vente de thé, vente de vaisselles garnies ou non, vente de spiritueux.). RCS Auxerre 513363804. CIP 4683. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre .

AL25017461

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 03/02/2025 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de SAS LE PAIN DE MON ENFANCE 8 Place du Marché 89520 Saint-Sauveur-en-Puisaye (Boulangerie). RCS Auxerre 887832830. CIP 4727. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre .

AL25017462

Jugement du Tribunal des Activités Economiques d'Auxerre du 03/02/2025 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de la Sci SCI LA BONNE ETOILE 11 Route de Thury 89520 Lainsecq (gîte). RCS Auxerre 848711727. CIP 4728. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre .

AL25017463

CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL TONNERRE-CHABLIS

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
- **En Assemblée Générale Extraordinaire le JEUDI 13 MARS 2025 à 12h00** au siège de la caisse avec l'ordre du jour suivant :
Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
Adoption des statuts types révisés.
Pouvoirs pour les formalités.
Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
- **En Assemblée Générale Ordinaire le JEUDI 03 AVRIL 2025 à 19h00** à l'adresse suivante :
Salle des fêtes de VIVIERS
4 grande rue
89700 VIVIERS
avec l'ordre du jour suivant :
Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau
Compte-rendu d'activité
Présentation du bilan et du compte de résultat
Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes
Approbation du bilan et du compte de résultat
Affectation du résultat
Approbation de la variation du capital social
Quitus et décharge au conseil d'administration
Elections au conseil d'administration 2 sièges sont à pourvoir (*).M ALEXANDRE OLIVIER , M REMONDET FABIEN , élus sortants,sollicitent le renouvellement de votre confiance.
Elections au conseil de surveillance 2 sièges sont à pourvoir (*).M DEMONTEIX MARC , MLE MARTINEZ ADELAIDE , élus sortants,-sollicitent le renouvellement de votre confiance.
Pouvoirs pour les formalités
Clôture de l'assemblée générale
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
- En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 19/03/2025 et le 02/04/2025 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale.
Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le/la Président(e) du Conseil d'Administration

AL25017542

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LE NEUVY

Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 18 Grande Rue
89570 NEUVYSAUTOUR
883610222 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 23 janvier 2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23 janvier 2025.
Monsieur Grégory SAFFRE, demeurant 22 Route de Dixmont 89500 ARMEAU a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
Le liquidateur

AL25017473

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE du 31.10.2024 des associés de la société civile SCI D'ORYONE au capital de 2.000 €, siège social à MIGENNES (89400) rue Olympe de Gouge 481 768 745 RCS SENS, a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. M. Jean David RAMOS, 6, Chemin Noel Vaudupuits 89210 CHAMPLOST a été nommé liquidateur.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à MIGENNES (89400) rue Olympe de Gouge.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du Tribunal de commerce de SENS.
Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL25017476

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGE du 31.1.2025 des associés de la société civile en liquidation SCI D'ORYONE au capital de 2.000€, siège social et de liquidation à MIGENNES (89400) rue Olympe de Gouge 481 768 745 RCS SENS, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 1.1.2025, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et a constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes sociaux seront déposés au RCS de SENS.

AL25017477

DISSOLUTION ANTICIPÉE

« MAISON 2F »

SAS Au capital de 1 000 €uros
Siège social : 3 rue Saint-Leu
89140 COURLON SUR YONNE
847 934 031 R.C.S. SENS

Suivant délibération de l'A.G.E. du 30/12/24, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/12/24.
L'assemblée générale a nommé comme liquidateur Monsieur BLONDEAU Fabrice demeurant 4 Impasse du Port - 89140 COURLON SUR YONNE avec les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de liquidation est fixé au 3 rue Saint-Leu - 89140 COURLON SUR YONNE.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au R.C.S. de SENS.
Pour avis, le liquidateur

AL25017516

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO du 05/02/2025 de la SAS 2K FINANCES en liquidation, au capital de 1 000 € dont le siège social et le siège de liquidation est au 26 et 26 bis avenue Pierre de Coubertin, 89100 SENS, 843 977 638 RCS SENS, a approuvé les comptes de liquidation au 31/12/2024, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/12/2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de SENS.
Mention sera faite au RCS de SENS.

AL25017517

CLÔTURE DE LIQUIDATION

P.F.J. SARL AU BON PAIN

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 3 rue Saint Etienne
89450 VEZELAY
Siège de liquidation : 3 rue Saint Etienne
89450 VEZELAY
RCS AUXERRE 388 602 054

L'Assemblée Générale réunie le 14 novembre 2024 à 3 rue Saint Etienne 89450 VEZELAY a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Philippe MIANE demeurant rue des Petites Chaumes, 89200 AVALLON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 22 octobre 2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL25017520

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Les associés de la société BPLUS, SAS en liquidation au capital de 3 000 € ayant son siège social et son siège de liquidation 10 Avenue St-Georges 89000 AUXERRE et immatriculée au RCS AUXERRE n° 822 925 921, réunis en AGOle 11/01/2025 au siège de liquidation, ont approuvé le compte définitif de liquidation,-déchargé M. Eugénio RAMOS LOZANO,demeurant 21 Lieudit Hameau des 80 Besaces 89250 HAUTERIVE, de son mandat de liquidateur,donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, Le Liquidateur

AL25017523

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL CAMILLE BURLOT & Fils

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social et de liquidation :
89420 SANTIGNY
RCS AUXERRE 342 102 274

Aux termes d'une décision en date du 28 janvier 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.Monsieur Thierry BARDY, demeurant 89420 SANTIGNY, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL25017531

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 25/01/2025 Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes:
Dénomination sociale : CARS LOISIRS 89
Capital : 5000 euros
Siège social : 4 ROUTE DE PARIS SOUS VILLIERS 89300 SAINT AUBIN SUR YONNE
Objet: Vente et réparation,Entretien , 4x4, Quad, UTV, SSV,Tracteur,Bateau,Camping cars, Mobil Home, et les vente, pièces détacher, et tout autre véhicule a moteur thermique et électriques et autre en France et a l'étranger
Durée : 99 ans.
Président: M. KLEEBERG SÉBASTIEN demeurant 4 route de paris sous villiers 89300 st aubin sur Yonne
Clause d'agrément: sas les action sont librement négociables
Admissions: le vote est réserver aux associés qui possèdent une action
La société sera immatriculée au RCS de SENS

AL25017524

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 7 février 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI LES BOGUES.
Siège social : BEAUVOIR (89240), 4 route des Hurlots.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement.Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.
Apports en numéraire : Madame Sarah FREMY la somme de cinq cents euros (500 EUR).
Madame Margot NECTOUX la somme de cinq cents euros (500 EUR).
Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés.
L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
Premier CO-GERANT : Madame Sarah FREMY demeurant à BEAUVOIR (89240) 4 route des Hurlots.
Et Madame Margot NECTOUX demeurant à BAYONNE (64100) 6 avenue de la Légion Tchèque.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis et mention
Le notaire.

AL25017551

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42



ÉCONOMIE & GESTION

// FORMATION À LA COMMUNICATION

58 Faire passer le message

Cette année, la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose un cycle de formation dédiée aux outils de communication. La première session axée sur Canva s'est déroulée le 30 janvier, en webinaire.

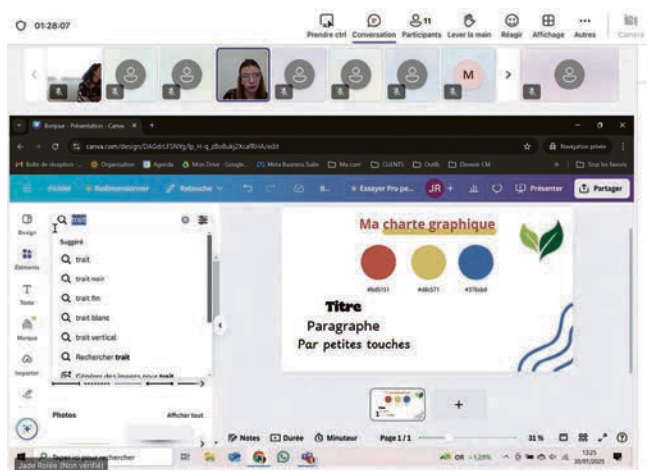
Afin d'offrir quelques clés aux exploitants et producteurs en matière de communication, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organise cette année, une série de formations dédiées à des outils spécifiques. En plus de ce thème, c'est également un nouveau format qui est mis en place puisque les formations sont dispensées en webinaire d'1 h 30. Julie Lagord, chargée de communication de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, développe : *« le but est de tester une approche différente de la formation en format court et à distance ; ce qui peut être attractif pour certains participants. D'ailleurs, la mise en place de tout cela fait suite aux demandes des exploitants eux-mêmes »*. Ainsi, la première du genre fut dispensée le 30 janvier, et était ciblée sur l'utilisation de Canva. Pour rappel, ce dernier est un logiciel de graphisme en ligne permettant de créer logos, affiches, publications pour réseaux sociaux... etc.

Bases de tout

« La communication et l'identité visuelle sont de plus en plus importantes. Une attention particulière doit donc être attachée à cela pour vous rendre visibles et surtout reconnaissables d'un coup d'œil » introduit Jade Rolée, spécialiste de la communication digitale pour les agriculteurs et animant la formation du 30 janvier. Si cela peut sembler simple comme bonjour, Jade Rolée insiste : *« une identité se travaille ! »*. Pour parvenir à la dénicher, elle rappelle quelques points de bases : *« trouver des couleurs qui correspondent à l'histoire que vous souhaitez raconter au travers de vos publications. Cela sera aussi vrai pour les illustrations ou les photos que vous pouvez utiliser dans vos affiches, flyers ou posts sur les réseaux. Si vous avez déjà un logo, je vous recommande de reprendre ses couleurs, si elles sont bien adaptées à votre storytelling. Une fois votre charte graphique déterminée, il faudra l'utiliser pour toutes vos publications quelles qu'elles soient afin d'harmoniser votre contenu. Le client ou le visiteur sera d'autant plus sensible à cette attention au fil du temps, si la communication est régulière »*.

En pratique

Après ces quelques conseils, Jade Rolée rappelle les fondamentaux de la création visuelle avec la règle des tiers, l'importance de la qualité (ou poids) des photos, au sens de lecture, aux divers formats de posts existants sur les réseaux ou encore aux informations à ne pas oublier (comme les coordonnées utiles). Puis, elle sourit : *« un outil tel que Canva se comprend en pratiquant, donc testons-le ensemble »*. Là, elle pointe que la présentation du jour était focalisée sur la version gratuite du logiciel, mais qu'une version payante existait : *« la version gratuite permet de faire énormément de choses. Donc, dans un premier temps, et si vous n'êtes pas encore tout à fait à l'aise, elle suffira amplement »*. Durant la prise en main en direct de Canva, elle détaille : *« je vous conseille de ne pas prendre plus de trois couleurs pour élaborer votre charte. Et, grâce à Canva vous pouvez retrouver la référence exacte de votre teinte (code universel que les imprimeurs ont également à leur disposition) »*. Elle continue en évoquant l'adaptation à avoir en fonction des communications : *« pour les réseaux sociaux, vous n'êtes pas forcés de remettre votre logo dans une publication car les gens sont déjà sur votre compte, et des précisions peuvent être indiquées en description des posts. Toujours pour les réseaux, essayez d'adapter votre ton »*. Enfin, Jade Rolée conclut : *« la communication est un savant mélange entre esthétisme et message à faire passer… La théorie est là pour vous aider, mais ne vous mettez aucune barrière »*. Les prochaines sessions dédiées à la communication, toujours en webinaire d'1 h 30, se dérouleront le 27 février sur « filmer et monter une vidéo avec mon smartphone », le 13 mars sur « Créer des visuels pertinents et accrocheurs avec Canva », le 27 mars sur « Savoir utiliser les réseaux sociaux de manière professionnelle » et enfin le 10 avril sur « Savoir communiquer dans le temps et cibler la bonne audience ».



Chloé Monget

Inscription et renseignements auprès du Centre de formation de la Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37.

La première session en webinaire axée sur l'utilisation de Canva a réuni une dizaine de participants.

À respecter

En matière de communication, certaines règles sont à respecter comme l'apposition de certains sigles ou mentions (1) pour les documents imprimés à l'image de l'info Tri : https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/nievre/infos-locales-techniques/valorisation-des-ressources-locales/reglementation-en-circuits-courts/etiquetage/ *« Attention à indiquer ces éléments car en cas de non-respect cela peut être pénalisé par une amende »* précise Julie Lagord.

1. https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/alcool/articles/quelles-sont-les-dispositions-reglementaires-liees-a-la-consommation-d-alcool-en-france

// TRANSMETTRE SON EXPLOITATION

21 L'importance d'être bien conseillé

Transmettre son exploitation implique de se rapprocher d'un expert pour être accompagné dans cette démarche qui présente une certaine complexité. Grâce à sa maîtrise du domaine fiscal et de la réglementation en vigueur, le conseiller en gestion de patrimoine saura vous écouter et comprendre votre situation familiale et économique pour construire avec vous la solution répondant le mieux à vos attentes.

Pour Quentin Garval, responsable Patrimoine au sein de Groupama, la transmission est un sujet délicat. *« Éviter d'en parler ou ne pas s'interroger suffisamment tôt est un risque. Se préparer de manière anticipée permet de s'offrir le plus grand nombre de possibilités. La préparation est donc indispensable, a fortiori lorsqu'on est à la tête d'une entreprise familiale, et que les enjeux de transmission se mêlent aux enjeux de succession »*.

Pourquoi faut-il préparer la transmission de son exploitation ?

Q.G. : *« On peut ne rien faire et laisser les choses se passer… Dans ce cas, la transmission de l'exploitation agricole impliquera des droits de succession lourds à supporter par les héritiers. D'autres montants (ou soultes) seront aussi à régler par le repreneur de l'exploitation à ses frères et sœurs. L'autre solution consiste à préparer les choses. En se rapprochant d'un ou plusieurs experts, dont le gestionnaire de patrimoine, l'exploitant aura la satisfaction d'avoir tout préparé pour son successeur afin que la charge financière soit la moins lourde pour ses enfants ou petits-enfants. De plus, en osant parler de ce thème parfois tabou, l'exploitant a le sentiment de transmettre au mieux le fruit de son travail »*.

Comment procéder ?

Q.G. : *« Il existe différentes solutions. Les pouvoirs publics ont mis en œuvre des dispositifs fiscaux qui permettent de réduire l'impact fiscal de la cession d'entreprise agricole : donations avec ou sans réserve d'usufruit, baux à long terme, pacte Dutreil, création de Groupement foncier agricole (GFA), de SCI, création d'une holding, sont autant de solutions que nous pouvons conseiller à nos clients selon leur situation personnelle »*.

Quelle est votre approche ?

Q.G. : *« Dans le cas d'un exploitant viticole, je m'intéresse tout d'abord à l'homme ou la femme qui porte cette entreprise depuis toutes ces années, son parcours de vie… L'écoute est essentielle pour comprendre les motivations et les choix de vie du viticulteur, les situations qu'il a lui-même connues avec ses parents, avec ses proches par rapport à son entreprise… Chacun a son histoire et cela rend cette approche singulière et très intéressante. Dans un second temps, je réalise un bilan du patrimoine de la personne afin d'estimer la valeur des biens immobiliers, des terres viticoles et agricoles, des parts de société, des crédits en cours, de ses avoirs financiers et d'assurance vie… À ce moment-là, je commence par présenter ce que coûterait une transmission non préparée. Mes clients sont souvent étonnés par l'étendue de leur patrimoine et surtout par le montant des droits à débourser s'ils venaient à décéder sans avoir réglé leur succession. Cela peut se chiffrer en centaines de milliers d'euros pour les héritiers, qui n'ont alors pas d'autre choix que d'emprunter pour payer le fisc ou de vendre l'exploitation »*.

Il faut donc anticiper ?

Q.G. : *« Lorsqu'il y a plusieurs enfants, dont un se destine à reprendre l'exploitation, il faut veiller à l'équilibre entre les enfants. Pour partager les biens de manière équitable, il faut anticiper. Je préconise de diversifier son patrimoine assez tôt pour avoir d'autres actifs à transmettre aux enfants qui ne restent pas sur l'exploitation. En effet, transmettre la totalité du patrimoine à celui ou celle qui poursuit l'activité des parents revient à lui mettre « un boulet au pied », puisque cela l'oblige à payer un dédommagement à sa fratrie. Or, s'il y a endettement, cela peut compromettre le développement de l'exploitation, alors que des solutions auraient pu être mises en place auparavant. Pour diversifier son patrimoine, je préconise d'investir dans l'immobilier ou de créer une société, un GFA, un Groupement foncier viticole (GFV) pour pouvoir transmettre un bien immobilier ou des parts de société… En conclusion, j'aime citer un client agriculteur. Son père n'avait pas préparé sa succession. Alors, il a fait le nécessaire pour que tout soit préparé en amont, en précisant : « Il faut soutenir celui ou celle qui veut reprendre l'exploitation : on lui donne la possibilité de transmettre un jour à ses enfants… C'est un aboutissement dans la vie de l'exploitant et une réelle satisfaction ! »*.

D'après communiqué Groupama



Redécouvrez le 1er assureur des agriculteurs.*

Fondé il y a 125 ans par des agriculteurs, Groupama est là pour vous accompagner sur le terrain, au plus près de vos problématiques.
Nos experts vous aident à trouver les bonnes solutions pour pérenniser votre exploitation et vous permettre d'innover.
En ce moment, 200 € offerts pour toute nouvelle souscription.**

Groupama
Toujours là pour moi

*Étude réalisée par Nexio, entre le 07/09/2024 et le 17/10/2024, sur un échantillon représentatif de 1 502 agriculteurs ayant déclaré Groupama comme leur assureur principal pour la couverture de leur activité professionnelle agricole (assurance multirisque agricole, assurance des tracteurs et machines agricoles, assurance récolte, assurance prairies...).
**Offre réservée aux nouveaux clients pour toute souscription d'un contrat d'assurance multirisque professionnelle agricole. Modalités de l'offre variables selon les Caisses Régionales participantes. Réduction applicable sur la cotisation d'un seul contrat la 1re année d'assurance. Non cumulable avec d'autres offres. Voir conditions auprès de votre Conseiller. Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles, siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris. Entreprises régies par le code des assurances. Document et visuel non contractuels. Réf. Com ER/2025. Crédit photo : Aurélien Chauvaud. Création : Agence Marcel.

CONSOMMATION

// INTERVIEW

La chasse au gaspillage alimentaire est toujours ouverte

Laurence Gouthière est responsable des études sur la lutte contre le gaspillage alimentaire à l'Agence de la transition écologique (Ademe).



©Shutterstock

La France produit 9,4 millions de tonnes de déchets alimentaires, dont 4 Mt sont encore comestibles (24 kg/an/personne).

Comment définissez-vous le gaspillage alimentaire ?

Laurence Gouthière : *« La définition provient du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, qui a été rédigé en 2013. Selon cette loi, le gaspillage alimentaire correspond au fait qu'une nourriture destinée à la consommation humaine ait été perdue, jetée ou dégradée lors de sa production, sa transformation, sa distribution ou sa consommation. Il faut donc le dissocier des déchets alimentaires, non-comestibles, tels que les os d'un poulet ou la peau d'un pamplemousse ».*

Combien de denrées alimentaires les Français gaspillent-ils chaque année ?

L.G. : *« Selon les données Eurostat en date de 2022, la France produit 9,4 millions de tonnes (Mt) de déchets alimentaires, soit 58 kg jetés par an et par personne. Parmi eux, 4 Mt sont encore comestibles, soit 24 kg de denrées gaspillées par an et par personne. Au total, ce gaspillage alimentaire provient à 40 % des ménages, à 22 % de la production agricole, à 17 % de la transformation, à 13 % de la consommation et à 8 % de la distribution ».*

Pourquoi le gaspillage est-il plus récurrent lors de l'achat ?

L.G. : *« Malgré l'inflation, la nourriture s'achète facilement par rapport à d'autres besoins. L'alimentation a perdu une certaine valeur, puisqu'il est possible de trouver quasiment tous les produits à n'importe quel moment de l'année et parfois même en promotion ».*

La production agricole arrive en seconde position des secteurs qui gaspillent le plus, comment l'expliquez-vous ?

L.G. : *« Le problème, c'est la saturation du marché. Lorsque des tomates sont à maturité, elles inondent le marché au même moment. Il n'est donc pas évident de toutes les écouler. Parfois, cela coûte également plus cher aux producteurs de ramasser et de vendre leurs produits, plutôt que de les laisser au champ. À tous ces facteurs, s'ajoutent des cahiers des charges très contraignants imposés par la grande distribution concernant les calibres et l'esthétique des produits agricoles. Bien que certaines enseignes évoluent et proposent des rayons anti-gaspi à prix réduit, la grande distribution reste maîtresse de ce qu'elle achète, ce qui n'est pas évident pour la production, en amont. En parallèle, accepter qu'un produit coûte le même prix, sans être pour autant parfait, fait aussi partie du rôle des consommateurs ».*

Quels sont, aujourd'hui, les objectifs de réduction du gaspillage fixés par la loi française ?

L.G. : *« La loi antigaspillage pour une économie circulaire (Agec) de 2020 visait la réduction de moitié du gaspillage alimentaire d'ici 2025 pour la distribution et la restauration collective, et d'ici 2030 pour les autres secteurs. Ce sont des objectifs très ambitieux, et à l'heure actuelle, nous ne savons pas s'ils ont été atteints. Il est assez facile de réduire le gaspillage de 20 à 30 %, mais passer le cap des 30 à 50 % requiert de grands changements dans les habitudes des ménages, mais aussi des entreprises.*

Les objectifs européens sont quelque peu différents. Ils engagent les pays de l'Union européenne à réduire le gaspillage alimentaire de 30 % d'ici 2030 pour l'ensemble des secteurs. Une nouvelle directive est actuellement dans les tuyaux à la Commission européenne, afin de proposer des engagements plus contraignants, ainsi que des sanctions en cas d'objectifs non-remplis, excepté pour le secteur de la production, qui n'est pas cité ».

Quels gestes simples existent-ils afin de limiter ce gaspillage ?

« La loi Garot de 2016 place ces sujets dans les programmes scolaires. Les enfants sont donc sensibilisés au moment de la prise des repas. Il faut aussi réapprendre à cuisiner des restes. Dans les foyers, un tiers du gaspillage est lié à une incompréhension entre la date mentionnée sur les produits frais et celle mentionnée sur les produits secs. Sur ces derniers, la date concerne le plan gustatif… Dans le cas où elle est dépassée, le produit ne mérite donc pas forcément d'être jeté ».

L'émergence d'entreprises de lutte contre le gaspillage alimentaire suffit-elle à diminuer ce problème ?

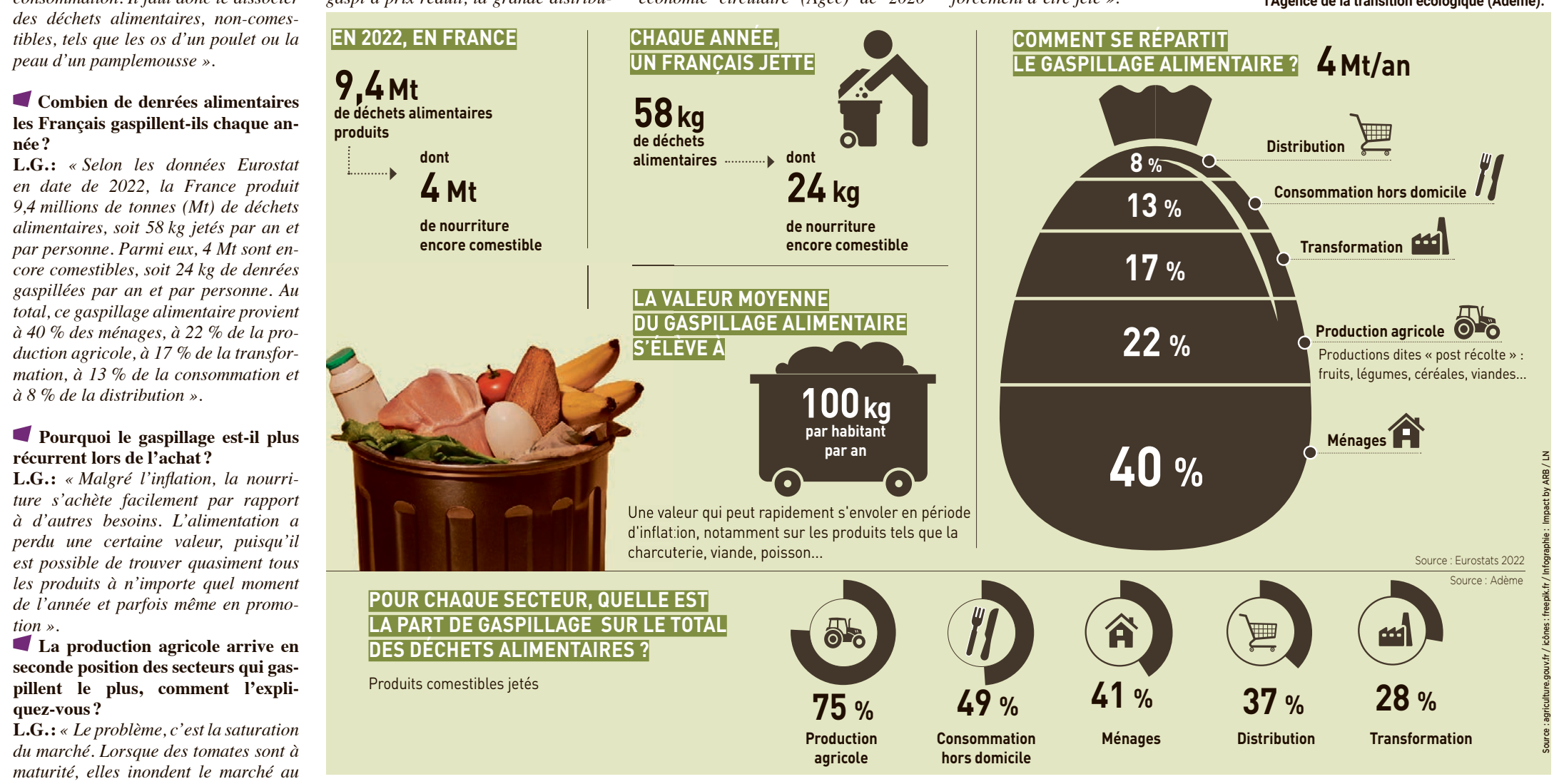
L.G. : *« Cela ne va pas révolutionner la lutte contre le gaspillage, mais les entreprises comme Too good to go (en anglais « trop bon pour être jeté ») contribuent à la sensibilisation. Les citoyens se sentent acteurs et y trouvent un intérêt économique, puisqu'ils réalisent une bonne affaire ».*

Propos recueillis par Léa Rochon



©Hydris_Mokdahi

Laurence Gouthière, responsable des études sur la lutte contre le gaspillage alimentaire à l'Agence de la transition écologique (Ademe).



OXYGÈNE

// TÉLÉVISION

La vocation agricole et ce qu'elle devient...

À la veille de l'ouverture du Salon de l'agriculture à Paris, France 3 Bourgogne-Franche-Comté propose, le 20 février, une émission spéciale de 52 minutes, centrée sur le documentaire « Entre deux mondes ».

C'est tout un panorama sur l'agriculture que France 3 Bourgogne-Franche-Comté (BFC) propose, dans la soirée du jeudi 20 février, juste avant l'ouverture du Salon international de l'Agriculture, à Paris. Plusieurs rendez-vous seront diffusés, à partir de 22 h 50 autour de deux documentaires : « Entre deux mondes » et « Entre deux mondes, la suite ».

- Un plateau intitulé « La jeunesse agricole face à son avenir », rassemblera des élèves du lycée agricole de Dannemarie-sur-Crête, près de Besançon. Avec de nombreux invités (étudiants, jeunes professionnels et enseignants), ce sera l'occasion de s'interroger sur les motivations des jeunes agriculteurs dans un contexte de crise existentielle et de changement climatique. Les invités seront : Antoine Moyse et Alexy Faivre, deux jeunes agriculteurs, protagonistes du documentaire « Entre deux mondes » et de « Entre deux mondes, la suite », Pierre Bouveret, enseignant au lycée agricole Lasalle de Levier dans le Doubs et intervenant dans le documentaire « Entre deux mondes », Marie Guiot, proviseure du lycée Granvelle de Dannemarie-sur-Crête et Isabelle Brunnarius, journaliste de la rédaction de France 3 Franche-Comté et auteur du documentaire « Entre deux mondes » et des portraits de « Entre deux mondes, la suite ».



France 3

Cette soirée agricole proposée par France 3 suit les parcours d'étudiants en agriculture du Doubs.

Suivis pendant deux ans

– À 23 h 50, diffusion du documentaire « Entre deux mondes ». Entre septembre 2016 et juin 2018, des élèves ont étudié en BTS ACSE (Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole), au lycée agricole de Dannemarie-sur-Crête ou à celui de Levier, dans le Doubs. Alice Cunchon, Caroline Guignard, Alexy Faivre, Antoine Moyse, Bastien Blanc, Pierre Koehly, Thomas Pourcelot et Valentin Curie sont « entre deux mondes ». Celui de leurs familles, avec les habitudes héritées au fil des générations et celui qu'ils auront à construire, profitant des enseignements de méthodes innovantes. Ils seront agriculteurs par conviction, un choix délicat dans ce monde agricole pris en étau entre la mondialisation de l'économie et la préservation de l'environnement. Depuis 2014, leurs professeurs enseignent à produire autrement : l'agroécologie est désormais au cœur des programmes de ce BTS. Pendant deux ans, l'équipe du film a suivi ces huit jeunes, du jour de leur rentrée à l'obtention de leur diplôme. Comment ces étudiants s'apprêtent-ils à vivre cette transition écologique ? C'est ce que France 3 a voulu comprendre à travers ce documentaire écrit et réalisé par Isabelle Brunnarius et coproduit par Seppia et France Télévisions. Près de sept ans après ce tournage, Isabelle Brunnarius et Jean-Michel Bohé sont retournés voir six des jeunes agriculteurs francs-comtois qu'ils avaient suivis pendant ces deux ans. Que sont-ils devenus ? Quelles sont leurs préoccupations ? Ont-ils pu réaliser leur rêve de vivre d'un métier-passion ? C'est ce que révèle « Entre deux mondes, la suite » visible sur la plateforme france.tv et sur Youtube.

Berty Robert, avec communiqué

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Du 14 au 16 février

// Salon Dijon Passion Maison

Le salon Dijon Passion Maison va se tenir tout un week-end au parc des expositions. Au programme : tout ce qui concerne la construction, l'aménagement, la rénovation mais aussi un secteur dédié aux antiquités et métiers d'art.

Renseignements : www.dijon-passion-maison.com

• Dimanche 16 février

// Courez au trail de Pommard

Venez vous surpasser avec 800 autres passionnés de trail. Choisissez entre les parcours de 8 ou 14 km et partez pour une course en pleine nature dans un cadre époustouflant, entre forêts et vignes.

facebook.com/traildepommard

• Samedi 22 février

// Concert à Dijon

Les Amis de la radio RCF en Bourgogne vous propose un concert lyrique, à la salle Agrippa d'Aubigné, au temple protestant de Dijon, 14, boulevard de Brosses, à 20 heures, avec un trio féminin composé de la soprano Zoé Chabert, Emma Gergely au violoncelle et Cécile Michel au piano. Au programme : Gabriel Fauré, Maurice Ravel, Charles Gounod, Camille Saint-Saens...

Tarif : 10 euros et gratuit pour les moins de 16 ans.

• Du 22 février au 9 mars

// Au MuséoParc d'Alésia

Le MuséoParc Alésia, à Alise-Sainte-Reine propose un programme de vacances d'hiver consacré aux jeux et jouets de la Rome antique, avec des Visites guidées top chrono de 15 minutes pour découvrir les grandes dates de l'histoire d'Alésia, mais aussi une expo-atelier jeux et jouets antiques, pour apprendre à jouer comme les enfants, les adultes et même les dieux de l'Antiquité ! À partir de 6 ans.

www.alesia.com

• Jusqu'au 30 mai

// La libération de la Côte-d'Or en images

Les jardins du Conseil départemental, à Dijon, 23, boulevard de La Trémouille, accueillent l'exposition « Côte-d'Or libérée ! » visibles tous les jours sauf le samedi et le dimanche.

Exposition gratuite

Nièvre

• Du 1er février au 15 mars

// 17e mois de la plèchie en Morvan

Retrouvez le mois de la plèchie en Morvan avec 36 ateliers proposés. L'inscription est obligatoire pour participer aux ateliers, avec une participation de 5 euros demandée (correspondant à l'adhésion à l'association des Plècheux du Morvan ; pour des questions d'assurance). Retrouvez toutes les dates et lieux de rendez-vous sur : https://www.parcdumorvan.org/le-mois-de-la-plechie-2025/

Inscription et renseignements à ecomusee-dumorvan@parcdumorvan.org (laisser ses coordonnées pour être recontacté) ou au 03 86 78 79 10 (lundis, mardis, mercredis).

• 19 février

// Conférence sur l'intelligence artificielle

L'IFA organise une conférence sur l'intelligence artificielle, le 19 février à 9 h 30 (gratuit). Au programme divers éléments seront abordés : Compréhension claire des outils d'IA et comment les utiliser concrètement, exploration des opportunités qu'offre l'IA pour enrichir les pratiques pédagogiques, maximisation de l'impact sur la productivité grâce à l'IA. La rencontre sera animée par Bruno Terrason, formateur expert en ingénierie pédagogique et en IA.

Inscription obligatoire par téléphone au 06 13 75 72 00 ou par mail : y.roy@adapei58.org – Places limitées.

• 1er et 22 mars

//Jugement de bétail JA

Les JA de Châtillon-en-Bazois organisent un jugement de bétail le 1er mars (informations pratiques à venir), et Les JA de Lormes orchestreront un autre jugement de bétail, le 22 mars à Brassy (plus de renseignements prochainement).

Yonne

• Samedi 22 février

// Foire de St Léger-Vauban

La 59e édition de la foire de St Léger-Vauban aura lieu le samedi 22 février. Au programme : exposition d'animaux d'élevage (bovins et ovins), exposition de bovins inscrits au Herbook Charolais, exposition de matériels agricoles, présence de producteurs et d'artisans locaux, ainsi qu'un espace pour les enfants. Le midi, un repas sera prévu (25 €/adulte et 15 €/enfant). Quant au soir, une « tomiflette » sera proposée, suivie d'une soirée dansante, à partir de 20 heures.

Contact : Bernadette Chatelain (Comité de foire de St Léger-Vauban) au 06 98 83 01 62 ou à maisondeschamps89@live.fr.

PORTRAIT

// WOODLIGHT

Plus belle la nuit avec les plantes bioluminescentes

Prédestiné ? Ghislain Auclair a créé les premières plantes bioluminescentes destinées à complémenter l'éclairage public et privé, avec sa compagne Rose-Marie. Leur start-up strasbourgeoise Woodlight est en phase de commercialisation des lumineuses pousses : bientôt la production !



Woodlight

Balisage : les plantes bioluminescentes de Woodlight seront des compléments d'éclairage et de marquage au sol.

Avis aux horticulteurs… à ceux qui se sont délocalisés hors des frontières de l'Union européenne (UE) surtout : la strasbourgeoise Woodlight recherche des producteurs pour ses plantes bioluminescentes, dans un futur très proche.
Les premiers prototypes, des plants de tabac bioluminescents dont la lumière émise est visible à l'œil nu, ont été observés au printemps 2024, après plus de cinq ans de recherche. Le miracle a eu lieu dans le laboratoire de la start-up, au Pôle API de l'Université de Strasbourg, à Illkirch-Graffenstaden. Le brevet a été déposé en septembre.

Voir ailleurs

Mais l'UE interdit, sans autorisation préalable, la mise sur le marché ou la dissémination dans l'environnement d'organismes génétiquement modifiés (OGM), ce que sont, sans surprise, les plantes bioluminescentes (lire encadré). L'autorisation n'a pas encore été obtenue par Woodlight. Ses plantes ne se mangent pas (digérées, elles n'émettront aucune lumière : aucun espoir d'étron fluo), ni ne se fument, et elles sont stériles. Aussi, il n'y a pas encore de culture en plein champ. Elles n'entrent, à première vue, dans aucune case prévue par le législateur.
Le rêve de Rose-Marie et Ghislain Auclair, les heureux parents des « plantes-lucioles », de voir des villes revégétalisées avec leurs compléments d'éclairage public et de balisage « fonctionnant » sans électricité, ni raccordement, recyclables à 100 % car compostables, et dépolluant l'atmosphère (les plantes absorbent du CO_2), se réalisera donc peut-être hors de l'UE.

Une autonomie à un million

Qu'à cela ne tienne, les deux biologistes, fondateurs de la SAS Woodlight, lancent une levée de fonds d'un million d'euros pour accélérer la commercialisation de leurs « loupiottes végétales », qui peuvent aussi être purement décoratives. *« D'ici six mois, grâce aux moyens récoltés et à l'embauche de trois salariés supplémentaires (une équipe de six personnes travaille actuellement à Woodlight, ndlr), nous espérons que les plantes bioluminescentes seront autonomes, c'est-à-dire qu'elles n'auront pas besoin que nous les activions en ajoutant une molécule, pour produire des photons, donc de la lumière, comme c'est encore le cas aujourd'hui »*, admet Ghislain Auclair, le président de la start-up. Rose-Marie, elle, est directrice générale. *« Bientôt, la molécule pourra être synthétisée par la plante elle-même, comme c'est le cas pour les méduses »*, ajoute le quadragénaire. En attendant, les prototypes ne sont activés que pour les investisseurs.

Plantes endémiques

Ghislain Auclair poursuit : *« nous cherchons des spécialistes de l'éclairage, des industriels, pour leur donner un contrat de licence et déployer ces lampes parfaites »*. Presque parfaites car elles sont bien un complément d'éclairage : l'intensité lumineuse dégagée par les plantes n'est à elle seule pas assez forte pour éclairer une ville.
Laissant planer le mystère, Ghislain Auclair conclut : *« Nous sommes déjà en contact avec des horticulteurs et des pépiniéristes. L'an prochain, nous aimerions travailler sur des variétés de plantes différentes. Le tabac a été choisi pour le développement car il pousse vite, mais l'idée est de travailler avec des plantes endémiques. Nous attendons de savoir à qui nous allons vendre et où pour savoir lesquelles »*.

Et la lumière fut

« En partant des meilleurs gènes existant dans la nature, produisant les molécules nécessaires à la luminescence, c'est-à-dire ceux de lucioles, poissons, champignons, nous donnons aux plantes la capacité d'être bioluminescentes. En laboratoire, nous allons apporter ces gènes dans une cellule végétale (un morceau de feuille cultivé sur une gélose, riche en sucres et en nutriments), puis nous allons régénérer, à partir de cette cellule, une plante entière, in vitro : la cellule va se différencier, recréer une nouvelle cellule, jusqu'à recréer une nouvelle plante. Ensuite, nous la repiquons », résume Ghislain Auclair.

Anne Frintz



Woodlight

Un plant de tabac bioluminescent : l'espèce a été choisie pour élaborer les prototypes de Woodlight, en raison de sa croissance rapide, notamment.



Anne Frintz

Dans le laboratoire, on vérifie que les bactéries soient aptes à servir d'outils moléculaires.

La genèse du projet



Woodlight

Grâce aux biologistes Rose-Marie et Ghislain Auclair, geeks assumés, les paysages nocturnes d'Avatar seront bientôt une réalité.

L'idée de créer des plantes bioluminescentes, comme dans le film Avatar, est née dans l'esprit des époux Auclair en 2015 après un voyage aux États-Unis, à travers des mégalopoles de béton insomniaques. *« Nous souhaitons montrer l'intérêt écologique et économique de nos plantes, d'autant plus qu'avec le bouturage, il est possible d'en produire plein ! »*, **s'exclame Ghislain Auclair, passionné de génétique et d'univers fantastiques. Sa détermination est intacte. Elle a pourtant été mise à rude épreuve, depuis le début de l'aventure.**
« En 2016, après quatre années de doctorat, Rose-Marie et moi avions deux ans de chômage pour voir venir. Nous avons sollicité la Région Grand Est et la Banque publique d'investissement (BPI), mais pour obtenir des subventions il fallait un business plan, etc. J'ai donc suivi un master d'ingénierie de projets innovants (IPI) à Strasbourg. Puis, nous sommes allés au CNRS car il nous fallait un laboratoire pour nos recherches. Mais les locations étaient chères », **se souvient Ghislain Auclair.**
Il enchaîne : *« J'ai alors effectué un stage de six mois à l'Université. J'ai proposé de créer un laboratoire en biotechnologie. À la fin de cette période, la Ville et l'Université ont mis la main à la poche pour que ce laboratoire existe. En mars 2018, il a ouvert. Fin 2018, Rose-Marie et moi avions une première preuve de concept, avec une molécule en tube, prouvant que ça éclaire vraiment. En parallèle, je coordonnais le réseau de laboratoires, en électronique, en chimie, en design, etc. Fin 2019, la Région Grand Est pour un quart, et la BPI nous subventionnent : plus de 120 000,00 euros. L'incubateur d'entreprises Semia nous suit de 2019 à 2021. Début 2020, épidémie de Covid oblige, le labo ferme, alors que nous avions, enfin, du financement. J'y ai un accès très restreint. En 2022, nous tenons la preuve d'une cellule végétale bioluminescente, visible au microscope. Fin de cette année-là, une première levée de fonds permettant de recruter des personnes capables de passer de la cellule à la plante est lancée. À parts égales, nous recevons au total 500 000 euros d'un crowdfunding et de business angels. La BPI abonde encore. En 2023, nous recrutons deux employés. En janvier 2024, nous sommes cinq plus une stagiaire, dont la rémunération est subventionnée par l'Eurométropole. Nous l'embauchons l'été suivant. Mais moi, je ne me dégage toujours pas de salaire »*, **retrace Ghislain Auclair. Il gagne sa vie en étant directeur de transfert de technologies à l'Institut du médicament de Strasbourg (IMS).**
« Heureusement, depuis 2016, nous étions soutenus par le Réseau Entreprendre et Henri-Pierre Michaud, dont sa boîte de coaching D'un pas décidez. On nous disait de partir à l'étranger, d'enseigner, notamment nos proches qui se souciaient de notre avenir. Sans appuis extérieurs, nous aurions sans doute été dépassés », **pense Ghislain Auclair.**